

2010



Banque Fédérative
du Crédit Mutuel

Document
de Référence

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Ce document de référence fait également office de rapport de gestion et de rapport financier annuels.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28/04/2011 sous le numéro D.11-0396, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des copies du présent document peuvent être obtenues sans frais sur simple demande au siège social de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Il peut également être téléchargé sous format électronique sur le site Internet de L'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>) ou de l'émetteur (<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>).

Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Société Anonyme au capital de 1 302 192 250 euros
Siège social : 34 rue du Wacken – B.P. 412 – 67002 Strasbourg Cedex – Tél. 03 88 14 88 14
Adresse télégraphique : CREDIMUT – Télex : CREMU X 880 034 F – Télécopieur : 03 88 14 67 00
Adresse SWIFT : BFCM FR 2A – R.C.S. Strasbourg B 355 801 929

SOMMAIRE

Chapitre I PRESENTATION DU GROUPE BFCM	5
1.1 Présentation de la société et du groupe.....	5
1.2 Répartition du capital de la BFCM au 31 décembre 2010.....	6
1.3 Histoire et évolution de la société.....	8
1.4 Position concurrentielle.....	10
1.5 Informations financières sélectionnées du Groupe BFCM consolidé.....	12
Chapitre II METIERS DE LA BFCM ET DU GROUPE	14
2.1 Activités de la BFCM.....	14
2.2 Informations sur l'activité des filiales et des sociétés contrôlées.....	16
2.3 Activités – Groupe BFCM –.....	24
Chapitre III GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	27
3.1 Composition du conseil d'administration.....	27
3.2 Renseignements concernant les membres du conseil d'administration.....	28
3.3 Rapport sur le fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne.....	35
3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration.....	47
3.5 Rapport sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.....	49
Chapitre IV INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX	53
4.1 Rapport de gestion sur les comptes sociaux.....	53
4.2 Etats financiers.....	54
4.3 Renseignements relatifs aux filiales et participations.....	88
4.4 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	90
Chapitre V ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	93
5.1 Rapport de gestion du Groupe BFCM.....	93
5.2 Evolutions récentes et perspectives.....	98
5.3 Rapport sur les risques.....	99
5.4 Etats financiers consolidés.....	120
5.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	166
Chapitre VI INFORMATIONS GENERALES & ELEMENTS JURIDIQUES	169
6.1 Assemblées Générales du 11 mai 2011.....	169
6.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	175
6.3 Autres éléments du document de référence.....	180
6.4 Renseignements divers.....	180
6.5 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes.....	185

<i>Chapitre VII DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</i>	187
7.1 Documents accessibles au public	187
7.2 Responsable de l'information	187
7.3 Table de concordance du document de référence	188

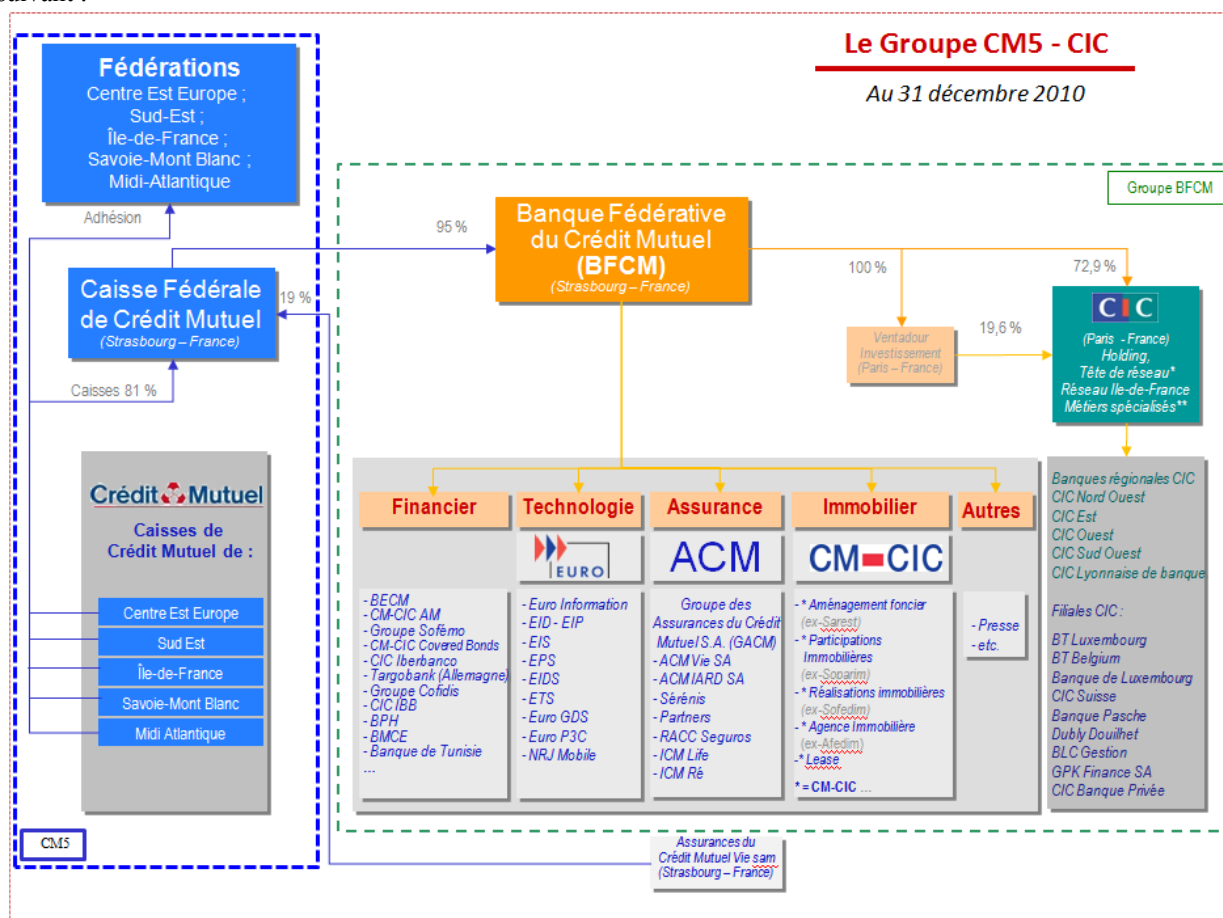
Chapitre I

PRESENTATION DU GROUPE BFCM

1.1 Présentation de la société et du groupe

□ Le Groupe CM5-CIC au 31 décembre 2010

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel appartient au Groupe CM5-CIC, dont l'organigramme général est le suivant :



Les Caisses de Crédit Mutuel (CCM), sont à la base du réseau bancaire de l'ensemble du Groupe. Contrôlées par leurs sociétaires, les caisses locales ont le statut de sociétés coopératives de crédit à capital variable et à responsabilité limitée ou d'associations coopératives inscrites à responsabilité limitée. Chaque caisse locale fonctionne de manière autonome en exerçant les fonctions de banque de proximité.

Les Fédérations du Crédit Mutuel du Sud-Est et Centre Est Europe (entités ayant le statut d'associations auxquelles les caisses locales adhèrent obligatoirement) sont les organes politiques qui déterminent les orientations stratégiques du Groupe et organisent la solidarité entre caisses.

Les Caisses de Crédit Mutuel, les ACM Vie à forme mutuelle et les Fédérations détiennent conjointement la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM). Société anonyme à statut de société coopérative de banque, elle est responsable de l'ensemble des services communs au réseau et assure son animation. La Caisse Fédérale centralise l'ensemble des dépôts des caisses et assure parallèlement leur refinancement, tout en portant les emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, dépôts affectés, etc.).

La CF de CM devient également en 2002 la caisse interfédérale commune avec le Crédit Mutuel Île-de-France. Cet accord de partenariat se traduit par la mise en commun des moyens de supports logistiques et financiers au réseau des caisses locales d'Île-de-France. L'agrément collectif d'exercice du nouvel ensemble (Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel du Sud-Est et Crédit Mutuel Île-de-France) a été accordé par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), avec effet au 1^{er} janvier 2002.

La CF de CM devient également en 2006 la caisse interfédérale commune avec le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc. Cet accord de partenariat se traduit par la mise en commun des moyens de supports logistiques et financiers au réseau des caisses locales de Savoie-Mont Blanc. L'agrément collectif d'exercice du nouvel ensemble (Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel du Sud-Est, Crédit Mutuel Île-de-France et Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc) a été accordé par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), avec effet au 1^{er} janvier 2006.

La CF de CM devient également en 2009 la caisse interfédérale commune avec le Crédit Mutuel Midi-Atlantique. Cet accord de partenariat se traduit par la mise en commun des moyens de supports logistiques et financiers au réseau des caisses locales de Midi-Atlantique. L'agrément collectif d'exercice du nouvel ensemble (Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel du Sud-Est, Crédit Mutuel Île-de-France, Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc et Crédit Mutuel Midi-Atlantique) a été accordé par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Le réseau compte désormais 822 caisses et 1382 points de vente, 4,4 millions de sociétaires et clients dans 41 départements avec une population de 27,2 millions.

□ **Le Groupe BFCM**

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) est un Holding au sein du Groupe CM5-CIC.

Les principales filiales et participations du Holding sont présentées en Page 146.

(Note 3- Composition du Périmètre de consolidation).

Les activités et les chiffres clés des principales filiales sont présentées page 14.

'Informations sur l'activité et les résultats des filiales et des sociétés contrôlées (article L233-6 du code de commerce)'.

Les informations légales de la BFCM (raison sociale, forme juridique....) se trouvent page 180.

1.2 Répartition du capital de la BFCM au 31 décembre 2010

Indications quant à la détention et au contrôle direct ou indirect de la BFCM par le groupe CM5-CIC et description de la nature de ce contrôle.

□ **Répartition du capital par catégorie d'actionnaires au 31 décembre 2010**

Actionnaires	Nbre d'actions détenues	% détenu (3)
CF de CM (1)	24 625 932	94,56%
Caisse locales de Crédit Mutuel (2) adhérentes à la FCM CEE, à la FCM SE, à la FCM IdF , à la FCM SMB, à la FCM MA	129 282	0,50%
Fédération du Crédit Mutuel CEE	81	0,00%
CRCM ILE DE FRANCE PARIS	146 481	0,56%
CRCM SA VOIE MONT BLANC - ANNECY	20	0,00%
CRCM MIDI ATLANTIQUE - TOULOUSE	24 684	0,09%
CFCM LOIRE ATLANTIQUE ET CENTRE OUEST - NANTES	495 479	1,90%
CFCM MAINE ANJOU ET BASSE NORMANDIE - LAVAL	222 965	0,86%
CFCM CENTRE- ORLEANS	173 418	0,67%
CFCM DE NORMANDIE - CAEN	99 096	0,38%
CFCM ANJOU - ANGERS	123 870	0,48%
CFCM ANTILLES-GUYANE - FORT DE FRANCE	2 477	0,01%
CAISSE INTERFEDERALE DU CM SUD EUROPE MEDITERRANEE	1	0,00%
CFCM NORD EUROPE	1	0,00%
CFCM OCEAN-LA ROCHE SUR YON	1	0,00%
Administrateurs personnes physiques	57	0,00%
TOTAL	26 043 845	100,00%

(1) La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) est une société coopérative ayant la forme de société anonyme, affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, détenue à plus de 99% par les ACM Vie Mutuelle et les Caisses de Crédit Mutuel des Fédérations de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Île-de-France, Savoie-Mont Blanc et Midi-Atlantique.

(2) Caisses de Crédit Mutuel sociétés coopératives à capital variable financièrement autonomes, détenues par les sociétaires personnes physiques.

(3) Le pourcentage de droits de vote est identique à celui de la détention du capital.

□ **Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années**

Les modifications intervenues au cours de l'année 2010 sont les suivantes :

La CRCM Sud-Est a cédé au profit d'une caisse de la FCM SE 10 actions BFCM.

La CRCM Île-de-France (CRCM IDF) a cédé au profit des caisses de la FCM IDF 140 actions BFCM (10 actions à chaque caisse).

Les 10 actions détenues par la Caisse de l'Agriculture ont été transférées à la CRCM Savoie-Mont blanc (CRCM SMB), suite à la fusion-absorption de la Caisse de l'Agriculture par la CRCM SMB.

La CRCM Midi-Atlantique (CRCM MA) a cédé au profit des caisses de la FCM MA 90 actions BFCM (10 actions à chaque caisse).

Affiliations de Caisses de CM : 1 CCM du Sud- Est, 14 CCM d'IDF et 9 CCM de Midi-Atlantique.

La Fédération du Crédit Mutuel CEE a racheté 30 actions cédées par une personne physique.

En 2009 :

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel CEE a cédé au profit des caisses de la FCM MA 880 actions BFCM (10 actions à chaque caisse).

La CRCM Sud-Est a cédé au profit des caisses de la FCM SE 30 actions BFCM (10 actions à chaque caisse).

La CRCM Île-de-France (CRCM IDF) a cédé au profit des caisses de la FCM IDF 260 actions BFCM (10 actions à chaque caisse).

Affiliations de Caisses de CM : 3 CCM du Sud- Est, 26 CCM d'IDF et 88 CCM de Midi-Atlantique.

En 2008 :

La cession par la SAS CLOE des 495 479 titres BFCM (1,90 %) qu'elle détenait au profit de :

- CFCM NORMANDIE : 99 096 actions (0,38 %)

- CFCM CENTRE : 173 418 actions (0,67 %)

- CFCM MAINE ANJOU BASSE NORMANDIE ; 222 965 actions (0,86 %)

La CRCM IDF a cédé au profit des Caisses de la FCM IDF des actions BFCM (10 à chaque Caisse).

Au 31/12/2007, la CRCM IDF détenait 147 201 actions (0,57 %); au 31/12/2008 : 146 881 actions (0,56 %).

□ **Personnes physiques ou morales qui exercent un contrôle sur la BFCM**

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe contrôle à près de 95% la BFCM.

□ **Accord connu par la BFCM susceptible d'entraîner un changement de son contrôle**

A la connaissance de la BFCM, il n'existe aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

□ **Lien de dépendance de l'émetteur par rapport à d'autres entités du Groupe**

La dépendance de la BFCM par rapport aux entités du Groupe CM5-CIC se limite par des liens capitalistiques présentés ci-dessus au point 1.1 Présentation de la société et du groupe.

L'absence de contrats importants entre la BFCM et les filiales est d'ailleurs indiquée au chapitre VI page 180.

1.3 Histoire et évolution de la société

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) est un Holding au sein du Groupe CM5-CIC.

La BFCM porte les filiales du Groupe et coordonne leurs activités.

Ces filiales couvrent les domaines de la finance, de l'assurance, de la monétique et de l'informatique.

Elle assume la fonction de centrale de refinancement du Groupe CM5-CIC.

Elle assure les relations financières avec les Grandes Entreprises et les collectivités en intervenant sur le traitement des flux, les activités de crédit ainsi que les opérations d'ingénierie financière.

Son capital est détenu à hauteur de 94.56 % par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Les origines du Crédit Mutuel

1877 : Raiffeisen crée une Fédération des Caisses de la Rhénanie, ayant pour mission de contrôler, conseiller et représenter les Caisses.

1882 : Création de la 1ère Caisse de Crédit Mutuel, à la Wantzenau.

1885 : Création des Fédérations de Basse Alsace et de Haute Alsace.

1895 : Ouverture, à Strasbourg, d'une agence de la Caisse Centrale de Neuwied.

1897 : Création de la Fédération de Lorraine.

1905 : Fusion de ces 3 Fédérations en une Fédération Alsace-Lorraine.

1919 : Création de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

1958 : Le Crédit Mutuel obtient un statut légal au niveau national.

La Fédération devient la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine.

La Banque Mosellane devient Banque Centrale des Caisses de Lorraine. En 1966, elle prend le nom de Banque du Crédit Mutuel Lorrain (BCML).

1962 : Création du Centre Mécanographique du Crédit Mutuel, ancêtre du GTOCM (*Groupement Technique des Organismes du Crédit Mutuel*).

1970 : Ouverture du Wacken

1971 : Création des Assurances du Crédit Mutuel.

Ouverture du centre de formation du Bischenberg.

1972 : Élargissement à la Franche-Comté, le Groupe prend le nom de Fédération du Crédit Mutuel Alsace Lorraine Franche Comté.

1992 : Le Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE) naît de l'union des deux fédérations Alsace-Lorraine-Franche-Comté et Centre-Est (Bourgogne-Champagne).

1993 : Partenariat du CMCEE avec le Crédit Mutuel du Sud Est.

1998 : La BFCM acquiert 67 % du capital du CIC pour 2 milliards €.

2001 : La BFCM acquiert les 23 % du CIC encore détenus par Groupama

2002 : Partenariat CMCEE et CMSE avec le CM Île-de-France.

2002-2003 : Partenariats avec la Banca Popolare di Milano à travers le CIC (bancassurance, moyens de paiement, participations, etc...)

2004 : La Chambre Syndicale s'élargit à son tour aux trois Fédérations.

Les ACM débutent la diffusion de contrats auto dans le réseau de Sa Nostra, aux Baléares.

En partenariat avec la Banque de Tunisie dont le CIC détient 20 %, Euro Information crée deux filiales en Tunisie, spécialisées dans le développement informatique (IID) et les appels sortants (Direct Phone Services).

Le CIC prend une participation de 10% dans la Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE), avec laquelle elle va coopérer dans la distribution de produits financiers, bancassurance, immobilier, crédit à la consommation et crédit-bail.

2006 : La Fédération Savoie-Mont Blanc adhère à la Caisse interfédérale commune désormais à 4 Fédérations.

2007 : Le 14 mars 2007, acquisition de la banque privée Swissfirst Private Banking basée à Zurich par le CIC Private Banking- Banque Pasche avec effet rétroactif au 01/01/2007. La banque privée Swissfirst Private Banking sera consolidée en 2007. Swissfirst représente un total de bilan de 625 millions d'euros et gère 1,9 milliard d'euros. L'activité banque privée de Swissfirst a dégagé sur neuf mois un résultat net de 6 millions d'euros en hausse de 24%.

En avril 2007, la BFCM s'est portée acquéreur du Groupe Républicain Lorrain, qu'elle contrôle à 100%, en rachetant des actions dans diverses sociétés du Groupe pour un montant global de 73 millions d'euros.

Le 15 juin 2007 la BFCM annonce la création de sa filiale CM-CIC Covered bonds et le lancement par cette dernière d'un programme EMTN (« Euro Medium Term Notes ») de 15 milliards d'euros.

2008 : le Groupe CIC augmente sa participation au capital de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur de 10 % à 15%.

La BFCM acquiert le 05 juin 2008, 100% du capital de la filiale française du Groupe Banco Popular Español.

Le 27 juin 2008, la BFCM prend la majorité du capital de l'Est Républicain via la société France Est.

Le 18 novembre 2008, la BFCM signe un accord en vue de la prise de participation et le contrôle majoritaire de Cofidis Participations.

Le 5 décembre 2008, la BFCM acquiert 100% du capital de Citibank Allemagne.

2009 : La Fédération Midi-Atlantique rejoint la Caisse interfédérale, commune désormais à 5 Fédérations.

Le Groupe BFCM et 3 Suisses International (« 3SI ») annoncent le 23 mars 2009, la réalisation définitive de la prise de contrôle majoritaire de Cofidis Participations.

Cette opération a été effectuée par l'acquisition de 51% de Cofidis Participations par une société holding commune entre BFCM et 3SI contrôlée à 67% par la BFCM. Il est rappelé que les accords prévoient l'éventualité que la BFCM porte sa participation à 67% du capital et des droits de vote de Cofidis Participations, d'ici à 2016, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

2010 : Le groupe renforce son réseau en France et dans les pays limitrophes (notamment en Espagne avec la création d'un réseau avec Banco Popular), élargissant son activité et son champ d'action.

2011 : Les Fédérations du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre Ouest, du Centre, de Normandie, du Dauphiné-Vivarais et de Méditerranée adhèrent à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel désormais commune à 10 Fédérations.

1.4 Position concurrentielle*

1.4.1 Nouveaux produits et/ou nouvelle activité exercée

Sans objet

1.4.2 Principaux marchés

La BFCM est une filiale du Groupe CM10-CIC, contrôlé par 10 Fédérations de Crédit Mutuel : Centre Est Europe, Sud-Est, Île de France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais et Méditerranée. Le positionnement concurrentiel et stratégique est analysé au niveau de l'ensemble du Crédit Mutuel-CIC national.

Son principal métier est la banque de détail en France, laquelle génère la majorité du PNB. Différents indicateurs permettent de mesurer le poids relatif du Crédit Mutuel sur ce segment par rapport à ses concurrents (données hors Banque Postale)

1^{er} bancassureur en IARD

1^{ère} banque des associations et des comités d'entreprise

2^{ème} part de marché en monétique

2^{ème} banque de l'agriculture

2^{ème} banque pour le microcrédit social et professionnel

3^{ème} prêteur à l'habitat

3^{ème} banque des PME

3^{ème} réseau bancaire pour le crédit à la consommation

4^{ème} bancassureur en vie

(Ces classements résultent d'une étude interne basée notamment sur les données sectorielles comparables publiées par les banques sous la dénomination « banque de proximité France », « banque de détail France », etc.)

Productif et rentable, le groupe bénéficie d'une excellente solidité financière et est classé dans la catégorie des émetteurs de haute qualité. Le Crédit Mutuel, comme le CIC, est A+/A-1 chez Standard & Poor's avec une perspective stable. Il figure donc parmi les établissements bancaires les mieux notés de la zone euro d'autant que la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (holding du groupe Centre Est Europe, actionnaire direct du CIC) est aussi Aa3/P1 (perspective stable) chez Moody's et AA-/F1+ (perspective stable) chez Fitch.

➤ Le Crédit Mutuel élu « Banque de l'année 2010 en France » par The Banker

(Communiqué du Groupe Crédit Mutuel en date du 3 décembre 2010 et disponible sur le site BFCM : <http://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/bfcm/index.html>).

Grâce à son modèle de développement fondé sur une forte proximité et une offre de produits bancaires et d'assurances adaptée aux besoins de ses clients, le Crédit Mutuel remporte pour la première fois cette distinction qui récompense aussi la solidité de ses résultats.

La qualité de sa relation avec les clients avait déjà été reconnue en 2008, 2009 et 2010 par le prix BearingPoint-TNS Sofres.

Avec la banque de détail pour cœur de métier, le groupe Crédit Mutuel combine les forces d'une banque coopérative, implantée au niveau local et régional, avec celles du CIC, pour rayonner nationalement et internationalement, dans tous les métiers de la banque et de l'assurance.

Son développement dans les métiers bancaires et les pays frontaliers (Allemagne avec Targobank, Espagne à travers l'accord avec le Royal Automobile club de Catalogne et la prise de participation dans Banco Popular, Cofidis, Monabanq...) lui a permis de devenir notamment le 4ème acteur européen du crédit à la consommation.

«La banque de l'année 2010» en France est un groupe coopératif qui appartient à ses clients-sociétaires et partage les mêmes intérêts qu'eux. Ceux-ci peuvent en effet s'impliquer dans la gestion de leur Caisse locale qui leur rend des comptes. C'est aussi pour cette raison que le Crédit Mutuel a été la seule banque à voir sa notation financière inchangée pendant la crise financière.

A l'occasion de la remise du prix du magazine The Banker, Michel Lucas, président du Crédit Mutuel, a déclaré :

« La réforme du système bancaire et financier doit prendre en compte deux contraintes principales.

Elle doit en premier lieu être calibrée et étalée dans le temps de façon à ne pas faire peser sur le système bancaire et financier des charges excessives susceptibles de compromettre la reprise et hypothéquer la croissance.

En second lieu, elle doit permettre la convergence internationale des systèmes de régulation et renforcer la confiance dans les mécanismes de financement de nos économies.

* Données non auditées par les commissaires aux comptes

Dans ce contexte de contraintes réglementaires qui vont devenir encore plus fortes, ce qui doit compter pour nous c'est la défense du client-sociétaire.... »

➤ **Le Crédit Mutuel et le CIC 1er prix ex-æquo secteur banque au Podium de la Relation Client 2010 BearingPoint – TNS Sofres**

(Extrait du communiqué du Groupe Crédit Mutuel en date du 4 juin 2010 et disponible sur le site de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel : <https://www.creditmutuel.com/groupe/fr/>).

Pour la troisième année consécutive et la quatrième fois, le Crédit Mutuel, bancassureur de premier plan en France, remporte le premier prix du secteur banque au podium de la Relation Client 2010 BearingPoint – TNS Sofres.

Il est rejoint cette année sur la plus haute marche du Podium par sa filiale, le CIC, faisant du groupe Crédit Mutuel le n°1 de la relation client dans le secteur bancaire. Constitué du réseau du Crédit Mutuel, banque coopérative et mutualiste, et de l'ensemble de ses filiales, notamment le CIC, le groupe Crédit Mutuel a pour objectif premier la qualité d'une relation durable et du service rendu à plus de 23 millions de sociétaires et clients. Il met à leur disposition son expertise dans tous les métiers de la finance.

GESTION COLLECTIVE :

Une moisson régulière de récompenses pour CM-CIC AM.

Ces récompenses successives témoignent, dans la durée, de la reconnaissance par la presse spécialisée de la qualité des performances.

Les récompenses de 2010



Grand Trophée d'Or : la meilleure performance globale de l'ensemble des fonds sur 10 ans (toutes catégories confondues) ;

Trophée d'Or : meilleure gamme obligations en euros sur 3ans (Banques à réseau) ;



Trophée de Bronze : performance globale des fonds sur 3ans (Banques à réseau) ;

Laurier de Bronze : catégorie Gestion actions et diversifiés ;



Laurier de Bronze : CM-CIC Or et Mat dans la catégorie Fonds d'investissement ;

Victoire de la Tribune : meilleur Groupe dans la catégorie « Obligations Gamme Large » ;



Lipper Fund Awards : Union Obli Long Terme meilleur fonds de la catégorie "Obligations Euro Long Terme" sur 5ans et 10ans ;

Label Régularité : Union Obli Court Terme et CM-CIC Dynamique International

Les trophées 2009

Or : Gamme obligations en euro sur 3 ans
Argent : Performance globale sur 3 ans
Argent : Gamme de fonds diversifiés sur 3ans

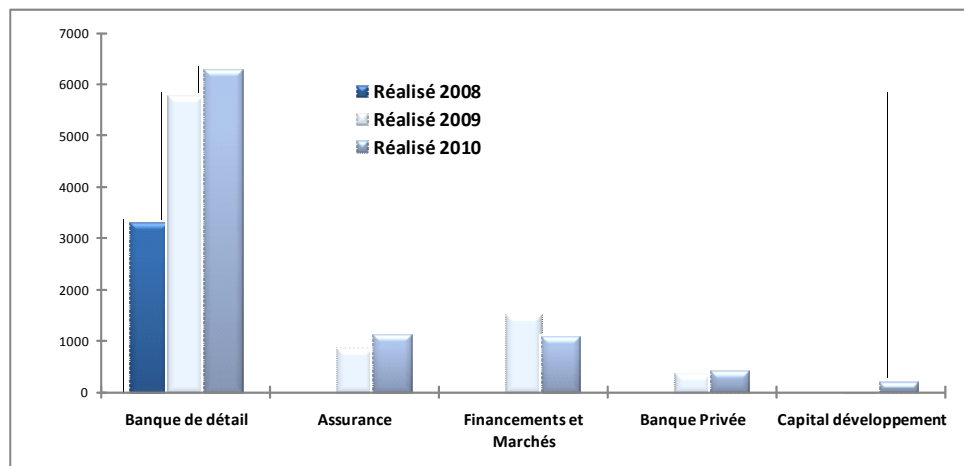
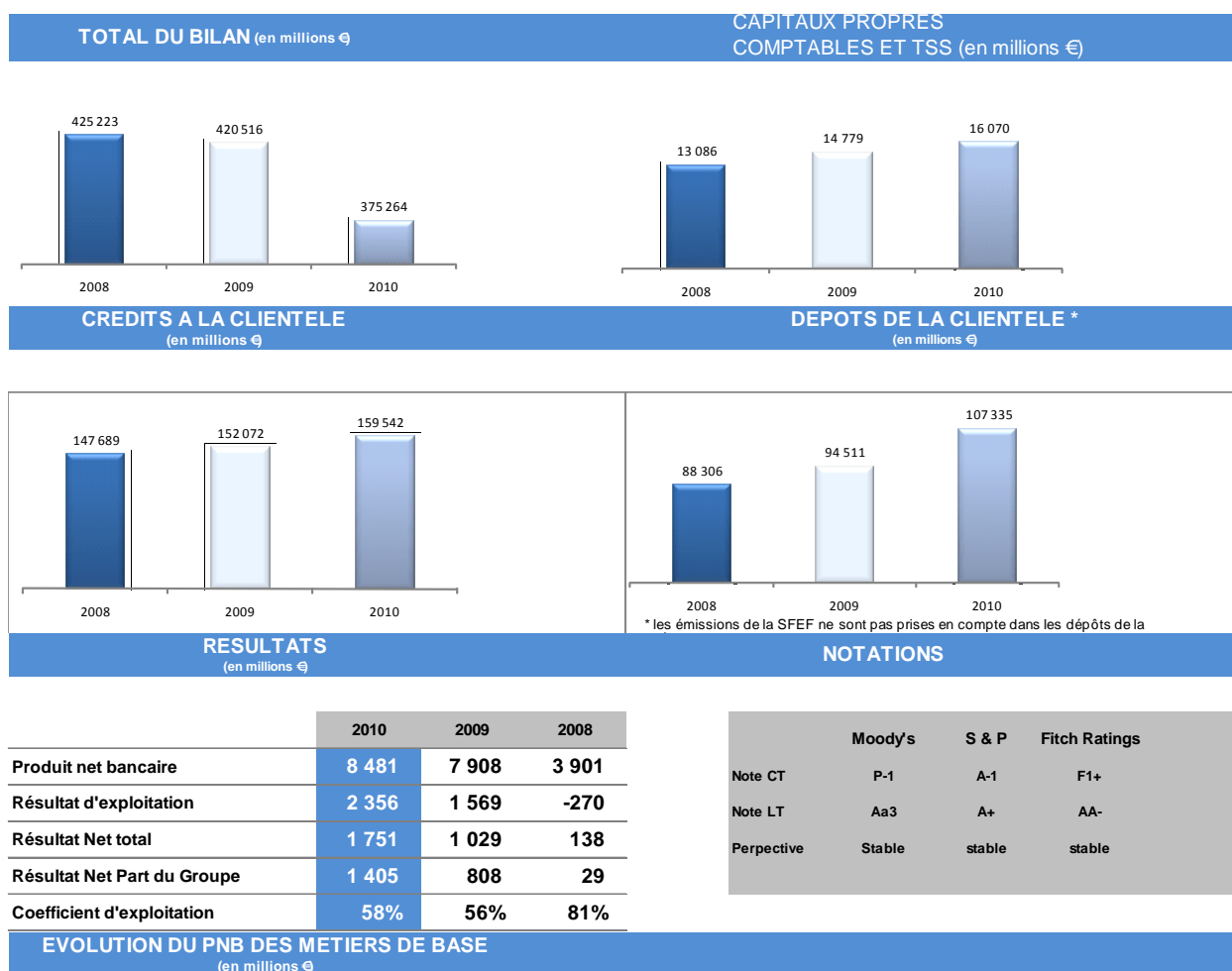
Les trophées 2008

Or : Meilleure Performance Globale sur 3 ans
Or : Meilleure gamme de fonds sectoriels sur 3 ans
Or : Meilleure gamme obligations en euro sur 3 ans
Argent : meilleur fonds d'obligations en euro sur 10 ans avec **Union Obli Moyen Terme**

1.4.3 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle

Les sources des classements (notamment ceux cités ci-dessus) sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.

1.5 Informations financières sélectionnées du Groupe BFCM consolidé



Source : comptes consolidés

Chiffres clés du Groupe CM5-CIC

Chiffres Clés

(au 31 décembre en millions d'euros)

	2010	2009
Total du bilan	434 262	434 298
Capitaux propres comptables et TSS	25 527	23 468
Ratio de solvabilité Tier one	10,8%	10,0%
Capitaux gérés et conservés ²	430 390	400 832
- dont dépôts de la clientèle ²	154 477	138 602
- dont épargne assurance	61 345	56 662
Crédits à la clientèle ¹	229 304	218 017
Produit net bancaire	10 889	10 122
Frais généraux	-6 356	-5 949
Résultat brut d'exploitation	4 533	4 174
Coût du risque	-1 305	-1 987
Résultat d'exploitation	3 228	2 187
Résultat avant impôts	3 225	2 103
Impôt sur le résultat	-884	-668
Résultat net comptable	2 341	1 435
Résultat net comptable part du groupe	1 961	1 194
Effectifs (fin de période) ³	57 991	55 908
Points de vente	4 017	3 935
Clients	21 490 133	21 078 880

*. Chiffres consolidés des Caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe (Strasbourg), Sud-Est (Lyon), Ile-de-France, Savoie- Mont Blanc (Annecy) et Midi-Atlantique (Toulouse), de leur Caisse fédérale commune, de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de ses principales filiales : ACM, BECM, informatique, etc... y compris le CIC, Targobank (ex-Citibank Allemagne), Cofidis et CIC Iberbanco (ex-Banco Popular France), Banco Popular Hipotecario (BPH).

1. Y compris le crédit-bail.

2. les émissions de la SFEF ne sont pas prises en compte dans les dépôts de la clientèle.

3. Effectifs des entités sous contrôle du groupe

Chapitre II

METIERS DE LA BFCM ET DU GROUPE

2.1 Activités de la BFCM

La BFCM a plusieurs activités principales :

- *elle assume la fonction de centrale de refinancement du Groupe CM10-CIC*
- *elle tient la fonction de dépositaire d'organismes de placement collectif du Groupe CM10-CIC*
- *elle assure les relations financières avec les Grandes Entreprises et les collectivités en intervenant sur le traitement des flux, les activités de crédit ainsi que les opérations d'ingénierie financière*
- *elle porte les filiales du Groupe CM10-CIC et coordonne leurs activités.*

a. Activité de marché - Refinancement

Les marchés monétaire et financier ont été impactés en 2010 par :

- un raccourcissement de la durée des investissements réalisés par les money-market funds français et internationaux.
Cette tendance se poursuivra en 2011 en raison de la mise en place de nouvelles contraintes réglementaires incitant les gestionnaires à privilégier encore davantage la liquidité de leurs actifs.
- un marché financier très préoccupé par l'endettement public des pays de la zone euro et extrêmement sélectif au détriment des pays les plus fragiles ainsi que de leurs systèmes bancaires.
- la prise en compte progressive des nouvelles règles de liquidité dites de « Bâle 3 » qui devront s'appliquer définitivement entre 2015 et 2018 et qui obligeront les banques à un meilleur équilibre dépôts/crédits et à une réduction de leur transformation.

Pour notre Groupe CM5-CIC les éléments suivants sont à souligner :

- une réduction des besoins de ressources de marché (-3%) en raison de l'amélioration du ratio crédits/dépôts de l'activité banque commerciale du groupe. Cette orientation va se poursuivre en 2011 grâce au maintien d'une politique de développement des dépôts comptables auprès de notre clientèle
- poursuite de la diversification et de l'internationalisation des sources de refinancement à travers les programmes de titres variés (ECP, London CD's, EMTN BFCM et CM-CIC Covered Bonds)
- à l'instar de ce qui est fait avec ses succursales de Londres et de Francfort, le groupe prévoit d'élargir en 2011 sa plate forme de refinancement intégrée aux succursales de Singapour puis de New York
- sur les marchés, la signature CM-CIC bénéficie d'une très bonne reconnaissance de la part des principaux investisseurs de la zone euro et du Royaume-Uni. L'exercice de communication et de présentation du Groupe va cependant être étendu à d'autres zones géographiques (USA, Asie, Australie, Canada). Un certain nombre d'investisseurs de ces régions ont d'ores et déjà été rencontrés fin 2010 ; un travail juridique sera entrepris en 2011 pour disposer des documentations nécessaires à la réalisation d'émissions adaptées à ces marchés
- allongement sensible des ressources de marché ; 11 émissions obligataires publiques ont été réalisées sous les deux signatures BFCM et CM-CIC Covered Bonds.
Au total 15,5 Md€ de ressources de marché à moyen et long terme ont été levées en 2010 (dont 9,4 Md€ sur des maturités de 5 ans et plus) soit 3 Md€ au-delà des tombées de l'année (12,5 Md€)
- adaptation progressive de la composition de notre « buffer » (matelas) de liquidités aux exigences connues du futur ratio de liquidité LCR (Liquidity Coverage Ratio), tout en veillant également à privilégier l'éligibilité BCE (Banque Centrale Européenne), des actifs détenus
- un second tirage BEI (Banque Européenne d'Investissement) a été effectué en 2010 dans le cadre de l'enveloppe « prêts aux PME » ; un mode de refinancement qui vient compléter le dispositif

b. La fonction dépositaire d'organismes de placement collectif (OPC)

La fonction dépositaire d'OPC (FCP, SIVAC, FCPE, FCPR,...) porte réglementairement sur :

- la tenue de compte conservation (principalement les valeurs mobilières), la tenue des comptes espèces, ainsi que la tenue de position des autres valeurs (instruments financiers à terme et autres instruments financiers nominatifs purs) ;
- le contrôle de la régularité des décisions de gestion dans les OPC ;
- la gestion du passif des OPC, lorsque la société de gestion l'a déléguée au dépositaire. Il s'agit notamment du traitement des ordres de souscriptions et de rachats de parts initiés par la clientèle. Cette activité est traitée par les structures spécialisées du Groupe.

Pour l'activité dépositaire de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, l'année 2010 a été marquée par :

- une diminution des actifs des OPC, notamment monétaires du fait d'une importante décollecte face au repli des rendements constatés sur ces supports. Les nouvelles conditions d'éligibilité pour renforcer la liquidité de ces OPC ont été reportées d'un an et entreront en vigueur le 1er juillet 2011;
- le renforcement de la mise en commun de moyens et l'amélioration de l'organisation opérationnelle dans l'environnement CM-CIC Dépositaires;
- la mise en place de divers projets informatiques dans le but d'automatiser et de sécuriser les contrôles;
- un important travail de réactualisation des conventions, notamment les conventions dépositaires, les conventions d'échanges d'informations entre dépositaires d'OPCVM maître et nourricier, les conventions tripartites société de gestion / teneur de compte conservateurs de parts d'épargne salariale et dépositaire ;
- un niveau d'alerte toujours élevé en ce qui concerne le risque de défaillance des intermédiaires financiers avec un impact direct pour les dépositaires sur le métier de la conservation des titres, notamment dans les opérations de primebrokerage ou par la nécessité d'utiliser des sous-conservateurs locaux pour les titres étrangers. Nos OPC ne sont pas exposés à ces alertes;
- la participation à la réponse de nombreuses consultations de place de l'AMF dans le cadre de l'AFTI et de la transposition d'UCITS 4 qui entrera en vigueur le 1er juillet 2011 : OPC à NAV constante, passage au DICI (Document d'Information Clé de l'Investisseur), guide d'élaboration des règlements et prospectus, etc... Dans ce cadre, les obligations de restitution immédiate pour le dépositaire français n'ont pas été levées bien qu'une harmonisation au niveau internationale au niveau des dépositaires est plus que souhaitable;
- la réalisation d'une cartographie des obligations fiscales déclaratives, notamment dans le cadre des fonds de capital risque.

A fin décembre 2010, la Banque fédérative du Crédit Mutuel était dépositaire de 730 OPC totalisant 62,2 milliards d'euros d'actifs, en repli de 12,9 % par rapport en 2009.

La très grande majorité des OPC déposés à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est gérée par les sociétés de gestion du Groupe à savoir CM-CIC Asset Management pour les OPC à vocation générale et d'épargne salariale, ainsi que CM-CIC capital Privé, CIC LBO Partners et CIC Mezzanine pour les FCPR. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel est également dépositaire d'OPC pour le compte d'une vingtaine de sociétés de gestion externes au Groupe CM-CIC.

c. Les grands comptes et les montages structurés

La crise financière a entraîné un phénomène de diversification des sources de financement avec notamment un recours accru au marché obligataire. Les Grandes Entreprises se sont significativement désendettées et présentent désormais des situations de liquidités plus confortables. Ces nouvelles émissions ont permis aux entreprises d'allonger la maturité moyenne de leurs dettes.

En outre, dans un contexte européen de faible reprise économique, la demande de crédit est restée faible en 2010, le marché des crédits syndiqués étant principalement tiré par les opérations de refinancement. Dans cet environnement les Grands Comptes ont connu une stabilisation de leurs engagements et une baisse très sensible de leurs utilisations. Il convient de noter qu'au premier semestre le retour notamment des banques étrangères et un accès plus facile à la liquidité ont entraîné une pression à la baisse sur les marges de crédit par rapport à 2009, sans pour autant revenir sur les niveaux d'avant crise ; au second semestre le nombre d'opérations de refinancement s'est accéléré en anticipation d'une remontée des taux. De plus, la nouvelle réglementation Bâle III conduit les banques à initier une réflexion stratégique sur leurs politiques de refinancement et de distribution de crédits aux acteurs de la vie économique.

Le groupe a poursuivi en 2010 sa stratégie d'accompagnement des clients, comme il l'avait pendant la crise.

Les entreprises, tous secteurs confondus, ont affiché des résultats en nette amélioration, l'atonie de l'activité nationale trouvant des relais de croissance notamment vers les pays émergents. Dans ce contexte, les Grands Comptes ont su s'appuyer sur le réseau international du groupe pour répondre aux exigences de leur clientèle.

Les entreprises ont reconstitué leur cash et sont à nouveau à la recherche de placements sûrs et relativement liquides. Le CM CIC a renforcé son action de collecte de dépôts offrant à ses clients une gamme de produits adaptés en terme de rémunération.

Les flux restent le fer de lance de notre action commerciale. Dans un contexte très concurrentiel, notre groupe a néanmoins renforcé ses positions en cash management. Il conforte ainsi sa position d'acteur majeur du traitement des flux en France et gagne des parts de marché au plan européen. Au cours du second semestre la préparation de la migration (fin du format Etebac) vers les solutions SWIFNET et EBICS, a été un des chantiers prioritaires au service des clients de la banque.

La contribution des Grands Comptes aux métiers cibles s'est renforcée en 2010 : Epargne salariale, factoring, Crédit Bail, Gestion Privée...

L'exercice 2011 devrait s'inscrire dans la continuité de 2010, avec comme principales caractéristiques : une reprise économique très progressive, encore ponctuée par beaucoup d'incertitudes (prix des matières premières, évolution des taux ...).

d. Les participations

Le total du portefeuille des filiales et participations ainsi que des prêts participatifs ressort à 8159,2 millions au 31 décembre 2010 contre 6977,2 millions au 31 décembre 2009.

En application des dispositions de l'article L 233-6 alinéa 1 du code de commerce, les principaux mouvements du portefeuille titres de participation ont été les suivants :

- Les Gâtines : constitution de la société de gestion du centre de formation de Verrières-les-Buissons détenue à 100 % par la Banque Fédérative,
- Banco Popular Hipotecario (Madrid) : Acquisition de 146 455 actions (50 % du capital) pour un montant de 312 500 000 €,
- Banque Marocaine du Commerce Extérieur (Maroc) : participation à l'augmentation de capital de cette société pour un montant de 226 938 922 € ; le pourcentage détenu est passé de 19,9 % à 25 %,
- Ataraxia : achat de 6 % du capital de ce holding immobilier pour un montant de 2 147 381 €,
- Banco Popular Espagnol (Madrid) : participation à hauteur de 5 % du capital pour un montant de 298 161 710 €,
- Caisse de Refinancement de l'Habitat : ajustement annuel de notre participation se traduisant par un rachat de titres à hauteur de 770 149 € ; la quote-part détenue est 16,96 %.

2.2 Informations sur l'activité des filiales et des sociétés contrôlées

(Article L 233-6 du Code de Commerce)

En application du dispositif ci-dessus, le rapport présenté à l'Assemblée générale doit rendre compte par branche d'activité des résultats des filiales et des sociétés contrôlées par la BFCM.

Les filiales présentées ci-dessous font partie du périmètre consolidé du Groupe BFCM, sauf mention contraire.

Les renseignements détaillés concernant les pourcentages de détention sont indiqués dans le tableau des filiales et participations page 88 et note 3 page 146 « Composition du périmètre de consolidation ».

Les autres filiales pour lesquelles figurent la mention « N.C », (non consolidé) présentées ci-après, sont soit une activité opérationnelle pour le Groupe, mais dont les résultats demeurent non significatifs ou de simples participations.

Secteur financier et assimilé

***Groupe Crédit Industriel et Commercial SA** : L'année 2010 a été marquée par la poursuite de l'augmentation du nombre de clients et du développement du réseau, la baisse du coût du risque, la progression des encours et de la production de crédits, des dépôts et des activités assurances et de services (banque à distance, télésurveillance et téléphonie). Dans ce contexte, le résultat net comptable a atteint 1 144 millions d'euros.

Résultats commerciaux :

En 2010, la mobilisation de tous les collaborateurs a permis de servir au mieux la clientèle de particuliers, d'associations, de professionnels et d'entreprises (le CIC est banquier d'une entreprise sur trois).

L'encours global de crédits s'établit à 127 milliards d'euros (+5,6%), celui des dépôts à 91 milliards (+18,7%) et celui des capitaux gérés et conservés à 220 milliards (+4,9%).

Le secteur banque de détail du CIC a poursuivi l'amélioration de la qualité de son réseau lequel, avec 44 créations de points de vente, compte 2 117 agences.

Son développement a ainsi, sur un an, notamment permis de:

- enregistrer une hausse du nombre de clients de 88 166 (dont 11 159 professionnels et 474 entreprises) pour un total de 4 369 747 (+2%);
- accroître les encours de crédits du réseau bancaire de 5% à 96 milliards d'euros (dont +7,6% pour l'habitat et +8,8% pour les crédits d'investissement);
- augmenter les dépôts du réseau bancaire de 19% à 67 milliards d'euros grâce à une forte évolution des comptes à terme ;
- dynamiser l'activité d'assurances IARD (+6,9% du portefeuille à 2 717 076 contrats) ;
- et faire progresser les activités de services (banque à distance + 8,1% à 1 438 736 contrats, téléphonie + 41,7% à 232 526 contrats, protection vol +11% à 54 927 contrats, TPE +0,7% à 95 984 contrats).

L'encours de crédits de la Banque de financement est de 12,8 milliards d'euros et celui de la Banque privée de 6,1 milliards d'euros.

Résultats financiers :

Le PNB total est stable, passant de 4 687 millions d'euros en 2009 à 4 637 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Le coût du risque s'élève à 441 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 861 millions d'euros en 2009. De ce fait, le coût du risque rapporté aux encours de crédits passe de 0,70% à 0,34% et le ratio de couverture globale des créances douteuses est de 59,3% au 31 décembre 2010.

Le résultat net comptable du CIC atteint 1 144 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 838 millions en 2009.

Au 31 décembre 2010, le ratio européen de solvabilité tier one s'établit à 10,8% contre 10,2% en 2009. Les fonds propres prudentiels tier one s'élèvent à 10,8 milliards d'euros.

Le CIC, filiale de la BFCM, est noté à long terme, A+ par Standard & Poor's, Aa3 par Moody's et AA- par Fitch.

Le directoire proposera à l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée le 19 mai 2011, un dividende net de 8,80 euros par action contre 4,35 euros versés au titre de l'exercice précédent.

Banque de détail

Au 31 décembre 2010, le PNB de la banque de détail s'élève à 3 280 millions d'euros contre 3 028 millions d'euros (+8%).

Les frais généraux augmentent de 2% à 2 175 millions d'euros.

Le coût du risque diminue à 267 millions d'euros contre 470 millions en 2009.

Le résultat avant impôt s'établit à 955 millions d'euros contre 507 millions.

Banque de financement

Le PNB croît de 4% à 405 millions d'euros.

Le coût du risque passe de 155 millions d'euros en 2009 à 32 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Le résultat avant impôt progresse de 79% à 296 millions d'euros.

Activités de marché

Au 31 décembre 2010, le PNB est de 555 millions d'euros contre 945 millions d'euros en 2009, année exceptionnellement élevée.

Le coût du risque atteint 139 millions d'euros contre 222 millions en 2009.

Le résultat avant impôt évolue de 550 millions d'euros à 252 millions d'euros.

Banque privée

Le PNB passe de 397 millions d'euros en 2009 à 404 millions d'euros au 31 décembre 2010 et le résultat avant impôt de 94 millions d'euros à 70 millions d'euros.

Capital développement

Le PNB est de 191 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 49 millions d'euros en 2009 et le résultat avant impôt de 156 millions d'euros contre 21 millions d'euros.

Les encours investis se montent à 1,4 milliard d'euros dont 236 millions pour 2010. Le CIC est présent dans près de 500 entreprises au travers d'un portefeuille de 519 participations pour un total de 1,6 milliard d'euros.

Au 1^{er} janvier 2011, les entités exerçant ce métier (CIC Finance, CIC Investissement, CIC Banque de Vizille et IPO) ont été regroupées au sein de CM-CIC Capital Finance.

Perspectives :

Le groupe CIC poursuit :

- le développement commercial de son réseau,
- l'enrichissement de sa gamme de produits et services sur l'ensemble de ses marchés,
- son objectif de rendre le meilleur service aux particuliers, associations, professionnels et entreprises,
- son soutien à l'activité économique au plus près des besoins de sa clientèle.

La BFCM a réinvesti le dividende lui revenant en actions (115 255 216 €) et a racheté de 18 265 actions (4 441 648 €).

***Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique SAS :** la BECM est une filiale du groupe qui, dans le cadre des activités de banque de détail, intervient en complémentarité avec le réseau des Caisses de Crédit Mutuel et en co-développement avec le réseau du CIC sur 4 grands marchés :

- les grandes et moyennes entreprises,
- le financement de la promotion immobilière, principalement dans le secteur de l'habitat,
- les sociétés foncières ayant pour objet la gestion de parcs locatifs à caractère résidentiel, commercial ou tertiaire, dans une approche globale de la relation intégrant notamment les financements et les flux,
- la gestion de patrimoine en prolongement des activités d'ingénierie financière au profit des associés et dirigeants d'entreprises clientes de la BECM.

De par son positionnement, la BECM pilote également pour le compte du groupe 2 centres de métiers : celui des professionnels de l'immobilier et celui des grands donneurs d'ordres dans le domaine du traitement des flux des entreprises.

Son activité s'exerce sur l'ensemble du territoire national, à travers un réseau de 40 agences (28 agences entreprises, 8 agences promotion immobilière, 1 agence foncière, 3 agences de gestion de patrimoine), ainsi qu'en Allemagne (1 succursale) et à Saint-Martin (1 agence).

Afin d'accompagner ses clients dans leur développement international, la BECM s'emploie à élargir son périmètre d'intervention dans le cadre européen

Partie intégrante du réseau de distribution du groupe, la BECM propose, avec un effet de levier par rapport à ses activités de collecte et de financement, une approche globale des besoins de ses clients avec des solutions à réelle valeur ajoutée dans le domaine de la gestion de trésorerie, de l'ingénierie financière et sociale, du traitement des moyens de paiement domestiques et internationaux, de la couverture des risques de taux et de change, et de l'accompagnement à l'étranger.

Prenant appui sur les services fonctionnels, de logistique et de production du groupe, la BECM organise le développement de ses activités en synergie avec les réseaux CM CIC dans le cadre de référentiels métiers et marchés communs ou convergents.

Malgré un contexte économique et financier incertain, la BECM, a continué à renforcer son fonds de commerce grâce à une politique de prospection soutenue bien que sélective et a poursuivi son approche économique des besoins financiers de ses clients, afin de leur permettre de bénéficier du retournement de tendance amorcé au niveau conjoncturel.

Les encours de crédit se sont stabilisés sur une grande partie de l'exercice avant de connaître à partir du 2^{ème} semestre 2010 une croissance significative, notamment sur le marché des entreprises en France et sur celui du financement de la promotion immobilière. Ce retournement a permis à la BECM d'atteindre un encours de crédit de 9 331 M€ en capitaux moyens mensuels, en progression 4,3 %. Les crédits autorisés non tirés continuent à augmenter pour s'établir à 5,1 milliards, soit 55 % des crédits utilisés. Parallèlement, les ressources totales (hors institutionnels groupe) collectées, traduisant l'amélioration de la situation financière des entreprises, sont en croissance de 12,8 % à 6 720 M€.

Un bon développement de la commercialisation de ses prestations et des produits à valeur ajoutée du groupe ont permis de dégager un PNB en croissance de 4 % à 205 millions d'euros.

Le coût du risque a été réduit à 0,24 % des encours de crédit. Après une dotation au FRBG de 15 millions, le résultat net comptable ressort à 68,4 millions, en progression de près de 17 %. »

La BFCM a réinvesti le dividende lui revenant en actions pour 19 740 304 €.

***CM-CIC Covered Bonds SA** : L'année 2010 a été favorable aux émissions de covered bonds et plus particulièrement aux programmes des émetteurs des pays « core » de la zone euro.

CM-CIC Covered Bonds a ainsi été en mesure de réaliser quatre émissions majeures pour un montant total de 4,5 milliards d'euros permettant de reconstruire toute la courbe des maturités (3 ans, 5 ans, 7 ans et 10 ans).

La diversification internationale du placement est un élément essentiel du dispositif de refinancement. Les émissions réalisées en 2010 ont été souscrites par les investisseurs des pays suivants : France (43%) - Allemagne/Suisse (34%) – Pays Nordiques (11%) – UK (4%) - Benelux (3%) – Italie (3%) – Autres (2%).

Contribuant ainsi à hauteur de 30% aux ressources de marchés à moyen et long terme levées par le groupe CM5-CIC en 2010, CM-CIC Covered Bonds s'affirme comme un levier de refinancement majeur en complément efficace du programme EMTN de la BFCM.

La loi relative aux SFH (Société de Financement de l'Habitat) a été promulguée le 22 octobre 2010. CM-CIC Covered Bonds sollicitera le statut de SFH en 2011 afin de proposer à sa base d'investisseurs ce nouveau standard de qualité et de liquidité.

CM-CIC Covered Bonds publie mensuellement "l'Asset Coverage Ratio". Ce ratio vérifie la bonne couverture des émissions par des crédits à l'habitat. Il doit être supérieur à 1. Sur l'année 2010 il a évolué entre 1,12 et 1,27.

Le résultat ressort à 0,2 M€ contre 0,4 M€ en 2009 et provient essentiellement du placement des fonds propres de la société. La baisse du résultat s'explique donc principalement par la baisse des taux d'intérêts.

***Ventadour Investissement SA** : La prise de participation dans d'autres sociétés reste l'activité principale de Ventadour Investissement. La valeur brute des participations extérieures au Groupe Crédit Mutuel est maintenue à 0,7 million comme pour l'exercice précédent. La ligne CIC est également maintenue à 1 060 millions, aucune opération n'ayant eu lieu en 2010.

En 2010, la Banque Fédérative a souscrit 6 000 000 titres pour un montant de 90 millions dans le cadre de l'augmentation de capital.

***Groupe Sofemo SA** : L'activité de la société reste principalement concentrée sur la production du paiement en N fois ainsi que sur le développement du crédit vendeur.

L'encours net des crédits à la clientèle passe de 756 à 1 054 millions en 2010. Le résultat net comptable est de 14,3 millions.

Les fonds propres de la société, avant affectation du nouveau résultat, sont de 35,5 millions d'euros.

***CM AKQUISITIONS GmbH** : L'année 2010 constitue une étape majeure dans l'intégration de Targobank dans le Groupe Crédit Mutuel.

Elle marque d'abord la fin du processus de migration informatique, achevé en un temps record entre décembre 2008 et décembre 2010. Le pilotage et la maîtrise du système d'information de Targobank sont dorénavant assurés par les équipes informatiques du Groupe.

Ensuite, le nouveau nom dévoilé en février 2010, signe une rupture avec les pratiques et le positionnement du précédent actionnaire. La banque est désormais focalisée sur la qualité et l'efficacité de ses processus, de ses services et de ses produits. Elle affiche clairement son appartenance à un groupe bancaire européen parmi les plus solides.

La campagne de communication (télévision, internet, marketing direct) démarrée en février 2010, se poursuivra avec la même intensité en 2011 afin d'ancrer durablement la nouvelle marque dans le paysage bancaire allemand. Après seulement 10 mois de campagne, la notoriété de la nouvelle marque est déjà significative et permet à la banque de construire progressivement son image.

L'amélioration des indicateurs économiques et notamment la baisse du chômage ont créé des conditions favorables à la bonne tenue du coût du risque (-156 M€ par rapport à l'exercice 2009). Cette situation a permis de compenser

un produit net bancaire en retrait (-21 M€ / -1,4%) et de faire remonter un résultat avant impôts de 296 M€ en progression de 22% par rapport à 2009.

En termes d'activité, la consommation des ménages, soutenue en 2009 par la prime automobile (« Abwrackprämie »), est restée en recul au 1er semestre 2010 et n'a pas permis de réaliser le niveau de production de crédits nécessaire à la stabilisation des encours.

Bien que la situation se soit améliorée au second semestre (hausse du pouvoir d'achat, de la consommation des ménages et de l'indice de confiance des consommateurs), la reconstitution du stock ne pourra s'effectuer que très progressivement au cours des prochains exercices.

Ainsi, malgré l'amélioration de la conjoncture économique qui nous conduit à rehausser de manière significative nos ambitions de production de crédits, le produit net bancaire de Targobank devrait rester relativement stable en 2011. La poursuite du plan de réduction des dépenses engagé en 2009 devrait néanmoins nous permettre d'améliorer nos résultats et de franchir la barre des 300 M€.

***CM-CIC SCPI Gestion SA (N.C)** : Cette société gère les SCPI commerciales CMII et OPI propriétaires d'une cinquantaine d'immeubles, sociétés détenues par près de 2 500 associés et clients CM-CIC. L'ensemble de l'outil de gestion est basé au CIC à Nantes et la société dégagera un résultat proche de 100 K€.

***Banque de Luxembourg** : Pôle de compétence en matière de private banking international au sein du groupe CM-CIC, la Banque de Luxembourg est restée affectée par les séquelles sur ses résultats de la crise financière.

Activité

La crise financière avait eu des incidences fortes sur l'activité commerciale en 2009 avec un 1^{er} semestre de consolidation et un 2^{ème} semestre plus actif ; l'année 2010 a poursuivi ce rétablissement avec une activité en forte hausse, comme en témoigne le volume des achats-ventes de titres, qui a pratiquement doublé. Le nombre de clients baisse à nouveau légèrement mais les capitaux gérés progressent de 14,2%, principalement sur les titres. A noter également le développement de l'activité crédits avec des encours en progrès de 10,8%.

Résultats (contribution aux résultats consolidés du groupe CIC Est)

La contribution au résultat net part du groupe, après impôts et minoritaires, est en léger progrès à 41,3 M€ (+3,4%) confortant ainsi le redressement entamé en 2009, malgré un environnement toujours difficile.

La baisse du PNB reste directement liée aux effets de la crise avec un produit net d'intérêts, qui poursuit sa baisse avec -32%. A l'inverse, les commissions se rétablissent en profitant du redressement des volumes des transactions et surtout de la hausse des commissions de gestion, ainsi que des produits tirés des fonctions de banque dépositaires ; elles augmentent significativement avec une hausse de +17% sur l'année.

Les frais généraux reviennent à un niveau normal, effaçant les charges exceptionnelles liées à la migration du système informatique en 2009 ; les frais généraux baissent ainsi de - 3,1%.

La baisse du PNB entraîne ainsi une nouvelle diminution de -4,4% du résultat brut d'exploitation.

Le coût du risque, pratiquement nul à -0,3 M€ en 2009, passe à -8,46 M€.

***CIC Iberbanco (ex Banco Popular France)** : Filiale de la BFCM depuis le printemps 2008, cet établissement a poursuivi son intégration dans le groupe au cours de l'année 2010 : l'accent a été mis sur la formation pour rendre l'ensemble des collaborateurs pleinement opérationnels sur un nouvel environnement de travail et sur une nouvelle gamme de services et de produits.

CIC Iberbanco dispose d'un réseau de 16 agences Grand Public (clientèle de Particuliers et Professionnels) situées en Île de France, dans la région Lyonnaise et dans le sud (Bordeaux, Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon) ainsi que de 4 agences Entreprises et d'une agence de Promotion Immobilière.

Pour accompagner son développement et améliorer son positionnement de « banque ouverte sur deux mondes », CIC Iberbanco a réalisé une importante campagne de publicité en 2010. De plus, des relations privilégiées ont été maintenues avec le Groupe Banco Popular Espagne permettant la mise en place de partenariats et d'offres ciblées.

Le résultat 2010 atteint 0,484 M€ (en contribution groupe).

***Boréal SAS (N.C)** : au travers de BOREAL, CM-CIC propose des prestations en sous-traitance aux établissements financiers, entreprises d'investissements et sociétés de gestion externes au Groupe.

Cette offre, s'appuyant sur une technologie de pointe, maîtrisée par des équipes internes au Groupe est fortement orientée « client final » (site Internet transactionnel marque blanche, sms, mail...), modulable et adaptable aux besoins des clients.

Le contexte économique morose a une nouvelle fois affecté le niveau d'activité de nos clients en 2010. Les nouvelles relations conclues au cours des 2 dernières années peinent dans le développement de leur activité et n'apportent pour l'instant qu'une contribution mineure.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires 2010 s'élève à 2.641 K€, en baisse de 8,0%.

Les charges d'exploitation baissent de 4,6% à 1.764 K€ de sorte que le résultat d'exploitation se réduit de 10,9 % à 921 K€. Malgré une baisse des charges d'exploitation, la baisse du chiffre d'affaires fait ressortir un résultat d'exploitation à 921 K€ (en hausse de 10,9%).

Le résultat financier se stabilise à 32 K€, après plusieurs années de baisse des taux de rémunération.

Le résultat de l'exercice 2010 atteint 636 K€ en baisse de 11,2 %. Il sera affecté en réserve pour conforter les capitaux propres à 6.125 K€ (+6,7 %).

A noter qu'un partenariat industriel a été signé en 2010 avec un nouvel établissement, mais ne se traduira dans les chiffres qu'en 2012, et que d'autres contacts importants et prometteurs permettent d'entrevoir un fort développement de l'activité sur les années à venir.

Pour 2011 nous prévoyons une stabilité du chiffre d'affaires, mais une réduction de 15,4 % du résultat, compte tenu d'investissements à engager pour le développement de l'activité.

***CM-CIC Lease SA** : L'intérêt des entreprises pour le financement de l'immobilier professionnel par voie de crédit bail s'est renforcé en 2010 à la suite notamment des mesures fiscales exceptionnelles visant à faciliter les opérations de cession bail immobilières, mesures qui ont d'ailleurs été reconduites jusqu'à fin 2012.

Ainsi les nouvelles conventions de financement mises en place par le groupe CM-CIC pour ses clients se sont elles élevées à 623 millions d'euros, en croissance de 6,5% par rapport à l'exercice précédent, et représentant 281 immeubles.

Les politiques de structuration des mise en place des concours de crédit bail immobilier visant à offrir des délais de signatures d'actes les plus courts possibles tout en garantissant un haut niveau de prestation à nos clients sur les aspects juridiques et urbanistiques se sont poursuivies.

Les encours financiers enregistrent une croissance de 12,9% à près de 2,7 milliards d'euros se composant pour 75% de locaux industriels, locaux commerciaux et entrepôts dans des proportions respectives très proches.

CM-CIC Lease a ainsi pu verser aux différents réseaux 11,2 millions d'euros de commissions diverses en croissance de 20%. La baisse de ses frais généraux et la reprise de provisions pour risques devenues sans objet permettent de dégager un résultat net de 8,8 millions d'euros en hausse de 10%.

***CM-CIC Asset Management SA** : CM-CIC Asset Management, centre de métier de gestion d'actifs du groupe Crédit Mutuel-CIC a malgré un environnement dégradé, poursuivi ses efforts pour réorienter son offre vers des produits de plus long terme. La mise en valeur des compétences sur les fonds long terme obligataires, flexible et actions s'est traduit par des résultats encourageants notamment pour les OPCVM actions.

Fin 2010, les actifs sous gestion ont atteint 58 milliards d'euros répartis sur 618 fonds. CM-CIC AM est également intervenu en tant que prestataire comptable auprès de 62 sociétés de gestion couvrant 273 OPCVM.

2010 aura été marqué par le reflux des OPCVM de trésorerie. La désaffectation pour cette classe d'actifs est en phase avec le marché et tient pour l'essentiel à la politique de ré-intermédiation des banques afin de répondre aux nouvelles contraintes réglementaires. Sur l'obligataire, les actifs se sont contractés suite notamment aux inquiétudes liées à la dette souveraine en Europe. Les marchés actions européens ont évolué de façon contrastée et la volatilité encore importante n'a pas profité aux places européennes hormis l'Allemagne.

Toutefois, la rigueur des process de gestion mis en place par CM-CIC AM a été consacrée par de nouvelles récompenses. Citons notamment les 3 Trophées du Revenu dont le Grand Trophée d'Or récompensant la performance globale de l'ensemble des fonds sur 10 ans et les 2 Lauriers de Bronze remis par le magazine Investir.

L'activité commerciale a poursuivi son déploiement au sein des réseaux ainsi qu'à l'extérieur. Dans les réseaux, un outil d'aide à la vente « Les Rendez-vous financiers » a été développé avec les équipes marketing du groupe CM-CIC. Sa finalisation courant 2011 devrait faciliter l'approche de l'épargne financière et aider à une reconquête de la clientèle patrimoniale. L'année a également été riche en lancement de fonds à formule, mais il a été difficile de renouveler la masse des fonds arrivant à échéance. De même, on enregistre une décollecte sur les fonds de type profilés de la gamme Stratigestion proposés comme des quasi mandats. Dans un environnement difficile, quelques fonds ont bénéficié d'un net engouement et notamment CM-CIC Or et Mat et CM-CIC Pays Emergents.

A l'extérieur, l'accent a été mis sur les banques privées et les investisseurs externes chez qui notre compétence est désormais reconnue, comme en atteste une forte présence dans les manifestations organisées.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 272,2 millions d'euros et le résultat net s'est établi à 6,7 millions d'euros.

***Carmen Holding Investissement SA** : cette société a été créée pour organiser la partenariat capitalistique avec le Groupe 3 Suisses International dans le cadre de la prise de contrôle du Groupe Cofidis. Cette entité détenue à 66% par la BFCM n'a aucun rôle opérationnel. L'ensemble des opérations financières sont la conséquence des accords liés à la prise de contrôle de Cofidis et notamment le paiement du prix d'acquisition. La souscription à l'augmentation de capital réalisée dans ce cadre s'élève à 656 488 740 euros.

Secteur des assurances

***Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – GACM – SA** : les activités d'assurances du groupe CM5-CIC sont développées à travers les filiales du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM).

L'exercice 2010 a été une année record pour le GACM dont le chiffre d'affaires consolidé des activités d'assurances dépasse pour la première fois la barre des 9 milliards d'euros. Le résultat, en normes IFRS, ressort à 690,4 millions d'euros (+51%) et atteint également son plus haut niveau.

Ce résultat est positivement impacté par les conséquences de l'instauration par la loi de Finance 2010 d'une «exit tax» de 10% sur la réserve capitalisation. Cette taxation a permis de dégager une charge d'impôt différé dans les comptes consolidés (les normes IFRS imposaient jusqu'ici une taxation à 34% sur la réserve de capitalisation) conduisant à un produit exceptionnel de l'ordre de 120 millions d'euros.

Concernant les résultats techniques, cette année encore, la survenance d'épisodes climatiques d'envergure (tempête Xynthia, inondations du Var, épisodes de grêle) a pesé sur la sinistralité des assurances de biens.

La réforme des retraites et la baisse des taux d'actualisation ont entamé les résultats techniques des assurances de personnes qui demeurent néanmoins à un bon niveau.

La sinistralité reste bonne en santé et les résultats sont aussi portés par la forte croissance de l'activité.

Avec 9,204 milliards d'euros, le chiffre d'affaires consolidé des activités d'assurances affiche une progression de plus de 14% sur un marché en croissance de seulement 3,8%.

Dans la lignée de l'exercice 2009, le chiffre d'affaires de l'assurance vie et capitalisation progresse significativement (+18,4%), notamment du fait du succès rencontré par le produit *Plan Assurance Vie* qui représente près de 40% de la collecte. Dans le même temps, sur le marché, l'activité vie des bancassureurs progresse de 8% alors que les réseaux d'assurances enregistrent une légère diminution de leur collecte (-1%).

Le retour à la croissance de l'assurance automobile (+2,8%) et le contexte de taux favorable aux investissements immobiliers (+8% pour l'assurance des emprunteurs) permettent au chiffre d'affaires des assurances de risques de progresser de 5,5%.

S'inscrivant dans la stratégie d'internationalisation du Groupe CM-CIC, le GACM a réalisé plus 5% de son chiffre d'affaires 2010 à l'étranger.

Le GACM termine cette décennie avec 6,6 milliards de fonds propres, en progression de 11,8%, et peut ainsi aborder les nouvelles contraintes Solvabilité II avec sérénité.

Au cours de l'exercice, la Banque Fédérative a réinvesti le dividende lui revenant (58 394 774 €) en actions.

Secteur informatique

***Euro-Information SAS** : L'exercice 2010 s'est traduit par un bénéfice net de 70,84 millions. L'activité a été conforme aux prévisions. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel détient 13,83 % de son capital.

Secteur immobilier

***CM-CIC Participations Immobilières SA (N.C)** : En accompagnant les promoteurs immobiliers par des prises de participation aux tours de table de SCI, supports de programmes immobiliers d'habitation dans toute la France, CM-CIC Participations Immobilières est intervenu en tant qu'outil groupe en 2010 dans 7 nouvelles opérations représentant 500 logements pour un chiffre d'affaires de 92 millions, mobilisant 2 millions € de fonds propres. Le résultat net comptable ressort à 1,3 million.

***CM-CIC Aménagement Foncier SA (N.C)** : Cette société, également désignée sous CM-CIC SAREST, met à disposition des promoteurs et particuliers des terrains à bâtir. Le ralentissement de 2009 est enrayé puisque 272 lots de terrain ont été vendus en 2010 pour un chiffre d'affaires de 21 080 K€ contre 149 lots en 2009. 221 lots sont réservés à la fin de l'exercice 2010 sur un périmètre d'activité de 1 036 lots. Le résultat de l'exercice est de 1 200 K€.

***CM-CIC Agence Immobilière SAS (N.C)** : Société d'intermédiation dans le secteur de la commercialisation de logements neufs, CM-CIC Afedim développe son activité dans le cadre de la loi Hoguet et pour compte commun des réseaux du Crédit Mutuel, du CIC et de la banque privée. Cet outil groupe a pour cible les clientèles

investisseurs et les accédants à la propriété. Les programmes immobiliers commercialisés sont préalablement agréés par un comité intégrant les filières engagements, gestion de patrimoine et commerciale. En 2010, 5446 lots ont été réservés pour un montant de 972 M€. Ces réservations devraient générer 45.7 M€ d'honoraires et 42 M€ de rétrocessions au réseau.

***CM-CIC Réalisations Immobilières SAS (N.C)** : Cette société dont la désignation commerciale est CM-CIC SOFEDIM a assuré des prestations de services pour le groupe CM-CIC telles l'arbitrage, la maîtrise d'œuvre de travaux de rénovation et diverses missions d'assistance. En intégrant les produits des opérations de co-promotion immobilière sous forme de SCI, le résultat en progression de l'exercice s'élève à 450 K€ après IS.

***CM-CIC Foncière SNC (N.C)** : Cette société, détenue à 60% par la BFCM et à 40% par le CIC, a été créée pour structurer et organiser les travaux de construction et d'agrandissement des centres de formation du Groupe CM-CIC situés au Bischenberg et à Verrières-le-Buisson dans la région parisienne.

Au Bischenberg, après la construction du nouveau restaurant et du nouvel hôtel en 2009, l'ancien hôtel a été rénové en 2010. Il a été mis en service en même temps que les nouveaux bâtiments administratifs le 15 novembre 2010. Des travaux et du matériel ont été immobilisés sur l'exercice pour un montant de 4 759 000 €, la dotation annuelle aux amortissements est de 917 800 €.

Sur le site de Verrières-le-Buisson, les travaux de gros œuvre et une partie des aménagements intérieurs et extérieurs ont été réalisés au cours de l'exercice.

Le financement des deux projets, initialement prévu par des recours aux prêts bancaires, est réalisé par le biais d'appels successifs en comptes courants d'associés qui atteignent

62 058 000 € au 31 décembre 2010.

La perte de l'exercice 2010 est de 1 488 500 euros.

Secteur de la communication

***Société Civile de Gestion des Parts du Crédit Mutuel dans le journal "l'Alsace"** : Les 3,11 % du capital du Journal l'Alsace sont inscrits au bilan pour 1,6 million.

***Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux "l'Alsace" SAS** : Le groupe Alsace Médias intervient principalement dans la presse quotidienne régionale avec les titres L'Alsace et Le Pays, la presse thématique avec le journal des Enfants et les magazines de territoire ainsi que dans la presse gratuite d'annonces. Le chiffre d'affaires consolidés de l'exercice 2010 s'élève à 82 M€, le résultat d'exploitation est de (6,5M€).

***Devestmédia SAS (N.C)** : Cette société détient une participation minoritaire dans la société Espace Group holding de contrôle de radios locales.

***Ebra SAS** : Souscription de 4 000 000 actions pour 40 000 000 € dans le cadre de l'augmentation de capital de la société Groupe Progrès de Lyon. Ce holding contrôlé par la BFCM détient le contrôle de sociétés éditrices de journaux et de leurs filiales.

***Groupe Républicain Lorrain** : Détenue à 100% par la Banque Fédérative, ce holding détient la société éditrice du journal éponyme ainsi qu'un certain nombre d'autres sociétés.

***France Est SAS** : Contrôlée à 80% par la Banque Fédérative, cette société détient elle-même une participation minoritaire dans la société Est Républicain. Elle n'a aucune activité opérationnelle.

Services et divers (N.C)

***Réma Snc** : En 2010, le chiffre d'affaires de cette filiale spécialisée dans la revente de matériel a progressé de 19%, passant de 12.5 à 14.9 millions. Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 101 882,75 €, en augmentation de 78 % par rapport à l'année précédente.

***Bischnberg SA** : Le chiffre d'affaire est de 3 300 K€ en augmentation de 100 K€ par rapport à 2009. Toutefois en raison de l'augmentation des charges, le déficit de l'exercice ressort à 227 K€. Les travaux définitifs d'agrandissement et de rénovation se termineront fin 2011.

***CM-CIC SALP** SAS : Participation à hauteur de 1 463 000€ dans le cadre de l'augmentation de capital de cette filiale dont l'objet est de développer des services à la personne.

***Sofédis SA** : Le chiffre d'affaires, en hausse par rapport à 2009, s'établit à 53,4 millions. Le résultat est de 2,4 millions.

***Devest 6 SA** : Souscription pour 877 950 € dans le cadre de l'augmentation de capital de cette société qui fait l'objet d'un partenariat industriel dans la gestion d'avions d'affaires.

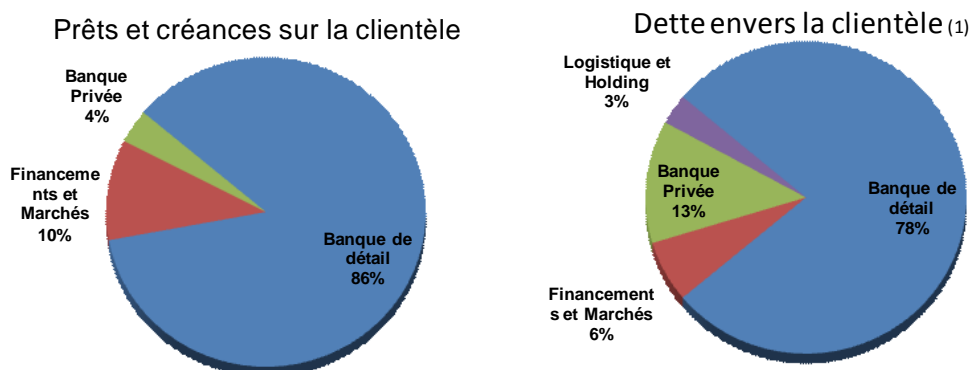
2.3 Activités – Groupe BFCM –

Les filiales qui appartiennent au périmètre consolidé du Groupe BFCM sont présentées sectoriellement conformément à la norme IAS 14.

Description des pôles d'activité

Les activités retenues correspondent à l'organisation du groupe BFCM. On pourra se reporter à note 3 des annexes aux comptes consolidés page 146 qui fait apparaître les regroupements retenus.

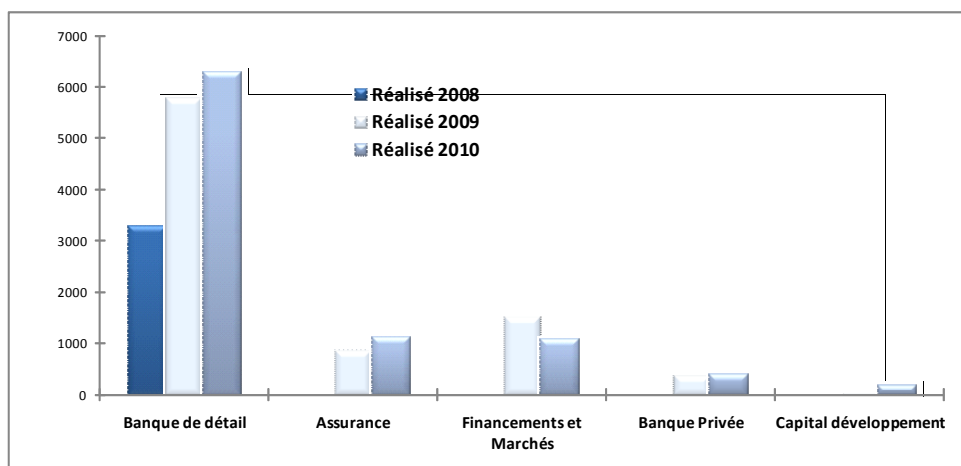
Pour le Groupe consolidé BFCM, la présentation sectorielle des activités et des métiers est développée ci-dessous.



(1) les émissions de la SFEF ne sont pas prises en compte dans les dépôts clientèle

EVOLUTION DU PNB DES METIERS DE BASE

(en millions €)



Source : comptes consolidés

- **La banque de détail**, cœur de métier du Groupe BFCM, regroupe :
Le réseau de la BECM, le réseau des banques régionales du CIC et celui du CIC en Ile-de-France, les agences CIC Iberbanco, le réseau Targobank Allemagne, le Groupe Cofidis, le réseau Banco Popular Hipotecario (BPH), ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit consommation, crédit-bail mobilier et LOA, crédit-bail immobilier, crédit vendeur PNF, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.
- **L'assurance**, avec le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) et ses filiales dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau. Les sociétés du GACM sont présentes sur le marché de l'assurance vie et non vie, du courtage assurance, de la réassurance, de la télésurveillance, et de la couverture financière de la maintenance automobile.
- **La banque de financement et de marché** regroupe deux activités :
Le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (financements de projets et d'actifs, financements export, etc...), l'international et les succursales étrangères ; les activités de marché de la BFCM et du CIC sont regroupées au sein d'une seule entité « CM-CIC Marchés » avec une Direction unique.
Les activités de marché sont organisées au sein de trois métiers, refinancement, commercial et compte propre. Les opérations réalisées sur deux sites (Paris, Strasbourg) sont enregistrées dans deux bilans :
* Celui de la BFCM, pour le métier Refinancement
* Celui du CIC, pour les métiers Commercial et Compte Propre ;
- **La banque privée** regroupe les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France (CIC Banque Transatlantique, Dubly-Douillet SA) qu'à l'étranger (Banque de Luxembourg, Banque CIC Suisse, Banque Transatlantique Luxembourg, CIC Private banking-Banque Pasche, Banque Transatlantique Belgium, Banque Transatlantique Londres).
- **Le capital-développement** exercé pour compte propre constitue un pôle de résultat significatif. Au 1^{er} janvier 2011, les entités exerçant cette activité (CIC Finance, CIC Investissement, CIC Banque de Vizille et IPO) ont été regroupées au sein du pôle CM-CIC Capital Finance.
- **Le pôle "logistique, holding et divers"** rassemble les éléments non affectables à un autre pôle d'activité ainsi que les structures à vocation purement logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans les sociétés spécifiques, la presse.

Résultats par Activité

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés.

Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités.

Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.

Les répartitions du bilan et du compte de résultat par activités et par zone géographiques figurent en annexe des comptes consolidés - Note 2, page 144, pour les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Chapitre III

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 Composition du conseil d'administration

Les dispositions légales relatives à la composition et aux mandats des membres du conseil d'administration figurent dans le paragraphe 3.2.

Au cours de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010, les mandats de Mme Marie-Paule BLAISE, de MM. CORMORECHE, Michel LUCAS et Jean-Paul MARTIN ont été renouvelés pour une période de trois ans.

De même, figure en page 35, le rapport visé par l'article L225-37 du code de commerce portant sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le conseil d'administration qui s'est réuni à l'issue de l'assemblée générale a renouvelé le mandat de Directeur Général de M. Michel LUCAS.

Le conseil du 22 octobre 2010 a pris acte de la décision de M. Etienne PFLIMLIN de mettre fin à son mandat d'administrateur et de Président du conseil d'administration. Au cours de cette réunion M. Michel LUCAS, Directeur général, a été nommé Président du conseil.

En conséquence de cette nomination, et en application de l'article L225-51-1 du code de commerce, le conseil du 22 octobre a décidé de modifier la modalité d'exercice de la direction générale qui est assumée par M. Michel LUCAS en sa qualité de Président du conseil de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Le conseil du 17 décembre 2010 - en conséquence des élections de Districts d'octobre - a pris acte de la cessation par Mme Marie-Paule BLAISE et de M. Pierre NEU de leurs mandats d'administrateurs.

Le conseil a coopté pour les remplacer MM. Etienne GRAD et Fernand LUTZ.

□ Tableau de synthèse de la composition du Conseil d'administration

Nom dirigeant	Poste	Date 1ère nomination	Date échéance du mandat en cours	Représentant
LUCAS Michel	Président-Directeur Général	29/09/1992	11/05/2011	SCHNEIDER Jean Pierre
HUMBERT Jacques	Vice-Président	13/12/2002	31/12/2011	
BOISSON Jean-Louis	MCA	17/12/1999	31/12/2011	
BONTOUX Gérard	MCA	06/05/2009	31/12/2011	
CFCM Maine Anjou et Basse Normandie	MCA	04/07/2008	31/12/2011	
CORGINI Maurice	MCA	22/06/1995	31/12/2011	
CORMORECHE Gérard	MCA	16/05/2001	31/12/2012	
DANGUEL Roger	MCA	13/12/2002	31/12/2010	
GIRODOT Jean-Louis	MCA	22/05/2002	31/12/2010	
GRAD Etienne	MCA	17/12/2010	31/12/2012	
LAVAL Robert	MCA	16/12/1993	31/12/2011	
LUTZ Fernand	MCA	17/12/2010	31/12/2010	
MARTIN Jean Paul	MCA	13/12/2002	31/12/2012	
OLIGER Gerard	MCA	15/12/2006	31/12/2010	
PECCOUX Albert	MCA	03/05/2006	31/12/2011	
TETEDOIE Alain	MCA	27/10/2006	31/12/2011	

Censeurs : Yves BLANC, Michel BOKARIUS, Gérard CHAPPUIS, Daniel SCHLESINGER

* MCA : membre du conseil d'administration

3.2 Renseignements concernant les membres du conseil d'administration

3.2.1 Liste des mandats et des fonctions exercés durant l'exercice 2010 (Article L 225-102-1 du Code de Commerce)

M. Michel LUCAS, Président directeur général

Né le 4 mai 1939 à Lorient (56)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président directeur général : Carmen Holding Investissement

Président du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel - Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – Assurances du Crédit Mutuel Vie SA – Assurances du Crédit Mutuel Iard SA – Assurances du Crédit Mutuel Vie SFM – Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France – Banco Popular Hipotecario – International Information Developments – Direct Phone Services – Républicain Lorrain

Président : Crédit Mutuel Cartes de Paiements – Europay France

Président du directoire : Crédit Industriel et Commercial

Président du conseil de surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique - Euro Information Production - Targo Deutschland GmbH - Targo Management AG - Targobank AG - Cofidis - Cofidis Participations – CM-CIC Capital Finance - Fonds de Garantie des Dépôts

Vice-Président du conseil de surveillance : CIC Iberbanco – Banque de Luxembourg - Safran

Membre du conseil d'administration : ACMN Iard – ASTREE – Assurances Générales des Caisses Desjardins – Banque de Tunisie – Banque Marocaine du Commerce Extérieur - CIC Banque Transatlantique – Banque Transatlantique Belgium – CRCM Midi-Atlantique - Caisse de Crédit Mutuel « Grand Cronembourg » - Crédit Mutuel Paiements Electroniques – CIC Lyonnaise de Banque – SOFEDIS

Membre du conseil de surveillance : CM-CIC Asset Management – Manufacture Beauville – CM-CIC Services

Membre du comité de direction : Euro-Information – Euro-Information Développement – EBRA

M. Jacques HUMBERT, Vice-président du conseil d'administration

Né le 7 juillet 1942 à Patay (45)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit mutuel du District de Mulhouse

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel la Doller

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux «l'Alsace»

Représentant permanent de l'**ADEPI** au conseil d'administration du GACM

M. Jean-Louis BOISSON, Membre du conseil d'administration

Né le 2 août 1948 à Bourg en Bresse (01)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Bourgogne Champagne

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel de Montbard Venarey

Vice-Président du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Vice-Président du conseil de surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Membre du conseil de surveillance : Euro Information Production – Banco Popular Hipotecario.

M. Gérard BONTOUX, Membre du conseil d'administration

Né le 7 mars 1950 à Toulouse (31)

Adresse professionnelle

Crédit Mutuel Midi-Atlantique

6, rue de la Tuilerie – 31112 BALMA Cedex

Est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Caisse de Crédit mutuel Toulouse St Cyprien

Membre du conseil de surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique - Crédit Industriel et Commercial

Représentant permanent de la **CRCM Midi-Atlantique** au conseil d'administration du **GACM**, de **MARSOVALOR** au conseil d'administration de *CIC Sud-Ouest*

M. Maurice CORGINI, Membre du conseil d'administration

Né le 27 septembre 1942 à Baume-les-Dames (25)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Besançon

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel Baume-Valdahon-Rougemont

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Agricole Crédit Mutuel

Membre du conseil de surveillance : Crédit Industriel et Commercial

Co-gérant : Cogithommes Franche-Comté

M. Gérard CORMORECHE, Membre du conseil d'administration

Né le 3 juillet 1957 à Lyon (69)

Adresse professionnelle

Crédit Mutuel du Sud-Est

8-10 rue Rhin et Danube – 69266 Lyon Cedex 09

Est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est – Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est – Cecamuse

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône – Caisse Agricole Crédit Mutuel

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe – Société des Agriculteurs de France – Cautionnement Mutuel de l'Habitat (CMH) - MTRL

Vice-Président du conseil de surveillance : Crédit Industriel et Commercial – CMAR (Crédit Mutuel Agricole et Rural)

Gérant : Scea Cormoreche Jean-Gérard – Sàrl Cormoreche

Représentant permanent de la **CCM Sud-Est** au conseil d'administration de *ACM Vie SFM*

M. Roger DANGUEL, Membre du conseil d'administration

Né le 3 août 1946 à Sélestat (67)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sélestat

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel de Sélestat-Scherwiller

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Membre du conseil de surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique - Editions Coprur

Représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel au conseil d'administration de la *Caisse Centrale du Crédit Mutuel*

M. Jean-Louis GIRODOT, Membre du conseil d'administration

Né le 10 février 1944 à Saintes (17)

Adresse professionnelle

Crédit Mutuel Île-de France

18, rue de la Rochefoucault 75439 Paris Cedex 09

Est également :

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel de Paris Montmartre Grands Boulevards – de plusieurs Caisses de Crédit Mutuel pendant leur phase de création

Président : Fédération des Caisses de Crédit Mutuel d'Ile-de-France - Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Ile-de-France - SAS Coopérative d'Édition de la Lettre de l'Economie Sociale (CODLES) – Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale (CRIES)

Vice-Président : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Ile-de-France (CRESS) - AUDIENS – Fédération Nationale de la Presse spécialisée (FNPS)

Membre du Bureau : Conseil Economique et Social d'Ile-de-France

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel - Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Coopérative d'information et d'Édition Mutualiste - MEDIAFOR – PEMEP - CIEM

Membre du conseil de surveillance : Crédit Industriel et Commercial – Euro Information Production

Membre : Groupe APRIONIS

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France au conseil d'administration *ACM Vie SFM* – à la *Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse* – à la *Conférence Nationale des CRES*

M. Etienne GRAD, Membre du conseil d'administration

Né le 26 décembre 1952 à Illkirch Graffenstaden (67)

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel Cours de l'Andlau

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

M. Robert LAVAL, Membre du conseil d'administration

Né le 20 mai 1949 à Saint Quirin (57)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sarrebourg

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel Sarrebourg et Environs

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Membre du conseil de surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique

Représentant permanent de la CCM Sarrebourg et Environs gérant de la *SCI Crédit Mutuel Les Cordeliers*

Directeur : Maison de retraite « Sainte Véronique » - Maison de retraite « la Charmille »

M. Fernand LUTZ, Membre du conseil d'administration

Né le 16 septembre 1947 à Haguenau (67)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel de Haguenau

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel Les Vallons

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

M. Jean-Paul MARTIN, Membre du conseil d'administration

Né le 21 octobre 1939 à Metz (57)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Metz

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe - CME 57

Membre du conseil de surveillance : Targo Deutschland GmbH – Targo Management AG – Targobank AG

M. Gérard OLIGER, Membre du conseil d'administration

Né le 7 juillet 1951 à Bitche (57)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sarreguemines

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel Emile Gentil (Volmunster)

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

M. Albert PECCOUX, Membre du conseil d'administration

Né le 2 novembre 1939 à St Martin Bellevue (74)

Adresse professionnelle

Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

96, avenue de Genève BP56 74054 Annecy Cedex

Est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel - Caisse de Crédit Mutuel d'Annecy-les-Fins

Membre du conseil de surveillance : Crédit Industriel et Commercial

Représentant permanent de la CRCM Savoie-Mont Blanc au conseil d'administration de *ACM VIE SFM*

M. Jean-Pierre SCHNEIDER, représentant permanent de la CFCM Maine-Anjou et Basse-Normandie, Membre du conseil d'administration

Né le 3 juillet 1943 à Place (53)

Adresse professionnelle

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie

43 boulevard Volnay 53000 LAVAL

Autres fonctions exercées par M. Jean-Pierre SCHNEIDER

Président du conseil d'administration : SAS Volney Département

Membre du conseil d'administration : Assurances du Crédit Mutuel Vie Société d'Assurance Mutuel – K-Mayenne

Membre du conseil de surveillance : Haption

Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie au conseil d'administration de **OCEAN Participations SAS - des Assurances du Crédit Mutuel Iard SA - de Sérénis Vie**

Autres fonctions exercées par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie

Président du conseil d'administration : SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (ACMAN)

Membre du conseil d'administration : Caisse Centrale du Crédit Muriel – Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – Assurances du Crédit Mutuel Iard SA – Crédit Mutuel Paiements Electroniques – CM-CIC Epargne Salariale – CM-CIC Bail – SAS Volney Développement – SAS Océan Participations – GIE Cloe Services – Mayenne Logis (Groupe CIL 53) – Logis Familial Mayennais (Groupe CIL 53)

Membre du conseil de surveillance : Soderec – CM-CIC Asset Management

Membre du comité de direction : Euro Information – SIBE Participation

Gérant : SIDEL Snc

M. Alain TETEDOIE, Membre du conseil d'administration

Né le 16 mai 1964 à Loroux Bottereau (44)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest

46 rue du Port Boyer BP 92636 – 44236 Nantes Cedex 3

Est également :

Président : Fitega – Fiterra

Directeur général : Nanteurop

Président du conseil : Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest

Vice-Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel de Saint Julien de Concelles

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Ataraxia

Président du conseil de surveillance : Pfalzeurop GmbH – CM-CIC Services

Membre du conseil de surveillance : Crédit Industriel et Commercial – Suravenir

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel LACO à la Présidence d'*Investlaco* – **de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel LACO**, au conseil d'administration du *GACM*, d'*ATLANCOURTAGE ENTREPRISE* – **de l'EFSA** au conseil d'administration de la Banque *CIC-OUEST - de UFIGESTION 2* au conseil d'administration *CM-CIC Bail*

3.2.2 Rémunérations des dirigeants

(Informations relatives aux rémunérations des dirigeants en conformité aux recommandations de l'AMF et du Code du Commerce).

Principes directeurs

Le groupe Crédit Mutuel a signé avec l'Etat la convention type portant diverses mesures sur le refinancement des établissements de crédit. Dans ce cadre, le groupe a pris un certain nombre d'engagements en matière de développement des crédits, mais également par rapport aux statuts, rémunérations et engagements des mandataires sociaux. Les décisions prises à ce sujet par le Conseil du 19 décembre 2008 ont été portées à la connaissance des Commissaires aux comptes. Au cours de sa réunion du 18 décembre 2009, le Conseil a également adopté les recommandations relatives aux normes professionnelles concernant la politique de rémunération des professionnels des marchés financiers.

Mise en œuvre

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation (règlement CRBF 97-02) et du respect des recommandations professionnelles, les organes délibérants du groupe et plus particulièrement le conseil d'administration de la Banque Fédérative ont pris des engagements dans le domaine des rémunérations des professionnels des marchés mais aussi pour les rémunérations des mandataires sociaux.

Ces engagements ont fait l'objet de déclarations à l'AMF et de publications sur le site internet de l'établissement.

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe BFCM en 2010 comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel et du CIC.

Pour chacune des activités elles se composent d'une partie fixe et d'une partie variable. Les rémunérations sont détaillées dans le tableau ci dessous.

Ces rémunérations sont fixées par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs. La partie fixe est déterminée en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables. La partie variable est déterminée de façon discrétionnaire et forfaitaire.

Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique.

Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

Rémunérations fixes et variables versées en 2010 aux dirigeants de la BFCM en 2010

Montants en euros (a)

Nom et Prénom <i>Fonction</i>	Origine	Part fixe	Part variable (b)	Avantages en nature (c)	Réintégration sociale	Total 2010	Total 2009
PFLIMLIN Etienne <i>Président du CA BFCM</i>	Crédit Mutuel	620 000	0	3 650	6 491	630 141	756 099
LUCAS Michel <i>Directeur Général BFCM</i>	Crédit Mutuel	550 000	0	5 298	5 481	560 779	563 017
<i>Président du Directoire</i>	CIC	550 000			2 416	552 416	552 216

(a) il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice

(b) les parts variables sont arrêtées pour la BFCM, par le comité des rémunérations, et pour le CIC par le Conseil de Surveillance qui suit l'Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédent au titre duquel elles sont versées : la part variable versée en N est donc afférente à l'exercice N-1

(c) voitures de fonction exclusivement

Par ailleurs et suite à l'évolution des mandats sociaux et à la liquidation des retraites de MM. Michel LUCAS et Etienne PFLIMLIN en 2010, le conseil d'administration du 22 octobre 2010, a constaté que les critères et les conditions de versement des indemnités décidés par le conseil du 19 décembre 2008 étaient réunies. En conséquence le conseil du 22 octobre 2010 a décidé d'attribuer les indemnités prévues à savoir 815 452 € à M. Etienne PFLIMLIN et 1 376 146 € à M. Michel LUCAS.

3.2.3 Administrateurs indépendants

Bien que non cotée, la BFCM fait partie d'un groupe décentralisé dont les administrateurs tirent leur capacité à faire partie du Conseil d'Administration en raison de leur propre statut d'élu.

Le mécanisme est le suivant : chaque Caisse de Crédit Mutuel élit en Assemblée générale (rassemblant tous les sociétaires) les membres du Conseil d'Administration. Les Caisses élisent parmi ces membres leur représentant au District, organe commun à un groupe de CCM ; le Président du District devient de plein droit membre du Conseil d'Administration de la Fédération, organe politique d'un groupe donné de CCM. Cette qualité leur permet de devenir Membre du Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de sa filiale, la BFCM.

Ce mode électif qui part de la base (CCM) confère à l'administrateur de la BFCM une légitimité et une indépendance équivalente à celle de l'administrateur indépendant dans les sociétés cotées.

Il n'y a en effet aucun lien financier, ni de conflit d'intérêt entre les mandats bénévoles exercés à la CCM, au District et à la BFCM.

Cette légitimité, issue des mécanismes électifs internes, est renouvelée lors de chaque élection de District (4 ans).

Toute perte de mandat de Président de District emporte cessation du mandat à la BFCM quand bien même celui ne serait pas arrivé à terme.

Ce mécanisme concerne 9 membres du Conseil d'Administration de la BFCM, soit 53 %.

3.2.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

A la connaissance de la BFCM, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la BFCM, des membres du conseil d'administration et du Directeur Général et leurs intérêts privés.

3.3 Rapport sur le fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne

(En application de l'article 117 de la loi sur la sécurité financière et de l'article L 225-37 du Code de Commerce)

Les dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce précisent que le Président du Conseil d'Administration, rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel, de la composition du Conseil, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ainsi que des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

A. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Composition du Conseil

Le Conseil d'Administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est actuellement composé de 17 membres nommés par l'Assemblée générale pour 3 ans et de 5 censeurs nommés également pour 3 ans par le Conseil en application de l'article 20 des statuts.

La liste des administrateurs avec indication de leurs fonctions exercées dans d'autres sociétés est présentée en annexe conformément aux dispositions légales.

Le Conseil comprend des représentants des Groupes partenaires (Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Sud-Est et Midi-Atlantique) ainsi que des représentants des Groupes associés (Loire-Atlantique Centre Ouest, Maine-Anjou Basse-Normandie, Normandie et Centre).

Deux membres salariés siègent au Conseil d'Administration au titre du Comité d'entreprise interfédéral.

Il n'y a ni jetons de présence, ni stock options.

Fonctionnement du Conseil. Mode d'exercice de la Direction générale

En application des dispositions de l'article L 225-51-1 du Code de Commerce, le Conseil a opté pour un régime moniste d'exercice de la Direction générale, lors de sa séance du 22 octobre 2010.

M. Michel LUCAS, Président du Conseil exerce également la Direction générale. En cette qualité, il organise et dirige les travaux du Conseil. Il représente la société à l'égard des tiers. Il dispose à cet effet des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

Il n'y a pas de règlement intérieur formalisant les règles de fonctionnement du Conseil qui est régi par les dispositions légales.

Sur le plan individuel, outre les obligations de réserve et de secret professionnel liées à l'objet même de la société, les administrateurs doivent en leur qualité d'élus respecter le code de déontologie en vigueur dans le Groupe.

En 2010, le Conseil s'est réuni à six reprises. Le taux de présence est en moyenne de 75 %.

Pour chaque Conseil, un dossier complet sur les points à l'ordre du jour est adressé par courrier à l'ensemble des administrateurs, censeurs et représentants du Comité d'entreprise.

Lors de chaque réunion, les cadres responsables d'activités concernant un ou plusieurs points à l'ordre du jour sont invités pour les présenter, commenter ou répondre à toute question.

Les procès-verbaux des réunions sont communiqués aux administrateurs et soumis à l'approbation du Conseil. Toutes les réunions de Conseil sont l'occasion de faire un tour d'horizon sur l'évolution de nos activités.

La réunion du 25 février 2010 a été dédiée à l'examen et à l'arrêté des comptes ainsi qu'à la préparation de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 mai 2010. Le Conseil a pris connaissance du compte-rendu du comité d'audit et des comptes groupe du 22 février 2010, ainsi que du nouveau dispositif du règlement 97-02 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Ce nouveau dispositif prévoit l'obligation de mettre en place un Comité des rémunérations et fixe sa mission. Il a examiné, comme lors de chaque réunion, le tableau de bord des affaires financières du Groupe. (Refinancement, crédits, compte propre).

Le Conseil du 12 mai 2010 s'est réuni à l'issue de l'Assemblée générale pour nommer M. Michel LUCAS en qualité de Directeur Général de la société.

Le Conseil du 2 juillet 2010 a pris connaissance du compte-rendu du Comité d'Audit et des Comptes du 30 avril 2010, du compte-rendu du Comité de suivi des risques Groupe CM5-CIC du 1^{er} mars 2010, ainsi que des rapports annuels sur le contrôle interne et sur le contrôle des services d'investissement.

Il a approuvé le règlement intérieur du Comité des rémunérations qui s'inscrit dans le cadre des dispositions du règlement CRBF 97-02.

La situation comptable, l'évolution du budget, le résultat prévisionnel et le tableau de bord des affaires financières ont été analysés.

La réunion du 29 juillet 2010 a été consacrée aux comptes sociaux et consolidés semestriels au 30 juin 2010. Les comptes consolidés CM5-CIC aux normes IFRS ont également été présentés.

Le cinquième Conseil de l'année s'est réuni le 22 octobre 2010.

Il a pris note de la décision du Président Etienne PFLIMLIN de mettre fin à son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Après avoir modifié le mode de gestion du Conseil, M. Michel LUCAS, Administrateur et Directeur Général a été nommé Président du Conseil.

Le Conseil a nommé M. Etienne PFLIMLIN, Président d'honneur. L'ensemble des sujets abordés en juin ont été revus et actualisés. Il a pris connaissance de l'évolution des partenariats avec les Groupes du Centre, du Dauphiné-Vivaraais, de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest, du Crédit Mutuel Méditerranéen et de celui de Normandie ainsi que des projets de modifications statutaires de la Banque Fédérative qui interviendra dans ce cadre.

La dernière réunion de l'année s'est tenue le 17 décembre 2010.

En conséquence des élections de District d'octobre 2010, le Conseil a coopté M. Etienne GRAD (en remplacement de Mme Marie-Paule BLAISE) et M. Fernand LUTZ (en remplacement de M. NEU) en qualité de membres du Conseil.

Le Conseil a pris connaissance des travaux du Comité de suivi des risques Groupe CM5-CIC du 30 juin 2010. Il a examiné les comptes sur la base d'une situation à fin novembre donnant ainsi une première orientation des résultats de l'exercice.

Le point a aussi été fait sur l'évolution du budget ainsi que sur la préparation du budget de 2011.

Tous les Conseils abordent les points concernant les participations, les relations financières intra-groupe, les décisions de crédit prises par le Comité de crédits et, le cas échéant, l'affiliation de nouvelles Caisses locales.

La durée des réunions varie selon l'importance de l'ordre du jour et la nature des sujets.

Le nombre de réunions peut varier d'un exercice à un autre en fonction des circonstances ; quatre réunions constituent un minimum depuis plusieurs années.

Des consultations écrites peuvent exceptionnellement être organisées en cas d'urgence. Les décisions prises dans ce cas sont réitérées lors du Conseil suivant.

B. LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES

Le contrôle interne et de gestion des risques de la BFCM s'intègre dans le dispositif global de contrôle interne mis en œuvre pour le Groupe CM5¹-CIC, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Les travaux en matière de contrôle interne et de gestion des risques ont pour objet de veiller à l'application de l'ensemble des règles définies par les autorités de tutelle pour l'exercice des activités du Groupe en s'appuyant sur les normes internes et les outils, référentiels et procédures mis en place à cet effet. C'est dans ce cadre que ce

¹ Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel du Sud-Est, Crédit Mutuel Ile-de-France, Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc, Crédit Mutuel Midi Atlantique

rapport a été rédigé avec le concours des services concernés par le contrôle interne et la gestion des risques, en accomplissant les diligences utiles à son établissement et en se référant, en tant que de besoin, au cadre de référence et au guide d'application recommandés par l'Autorité des Marchés Financiers.

1. Le dispositif général de contrôle interne du Groupe CM5-CIC

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques fait pleinement partie de l'organisation du Groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques et à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

1.1 Un dispositif commun, structuré et indépendant

Le Groupe veille à ce que le dispositif mis en place soit adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

En s'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le système de contrôle interne et de mesure des risques mis en place vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités du Groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée,
- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes,
- veiller au bon fonctionnement des processus internes et à la fiabilité des informations financières.

L'organisation mise en œuvre a notamment pour objet de vérifier la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le Groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que le dispositif en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes qui ont été arrêtées. Il s'appuie dans ses travaux sur les méthodes et outils définis au niveau du Groupe ainsi que sur les règles habituellement pratiquées en matière d'inspection et de contrôle.

L'identification des principaux risques à travers des référentiels ou des cartographies ainsi que leur suivi avec des limites adaptées, des procédures formalisées et des outils dédiés constituent un objectif constant à la réalisation duquel les services de contrôle de l'ensemble du Groupe contribuent. Outre leurs actions en vue de la détection et de la réduction des risques, ils sont associés aux travaux qui visent à en accroître la maîtrise. Parallèlement, les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le Groupe est exposé au titre de ses activités, qu'il s'agisse des risques de contrepartie, de marché, de liquidité, de gestion de bilan ou des risques opérationnels. Conformément aux dispositions réglementaires, il est établi en outre chaque année, en complément du rapport de contrôle interne, un rapport sur la mesure et la surveillance des risques pour lequel il est procédé à une revue détaillée du dispositif de contrôle des risques.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

L'indépendance nécessaire des contrôles est assurée par l'absence chez ceux qui les exercent, dans le cadre des structures dédiées au contrôle, de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement hiérarchique qui préserve leur liberté de jugement et d'appréciation.

1.2. L'organisation des contrôles

Le dispositif de contrôle du Groupe CM5-CIC répond à un double objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de fonctions distinctes (périodique, permanent et conformité), conformément aux dispositions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du Groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation commune fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes et complémentaires.

Une répartition par types de contrôle

Indépendamment des contrôles exercés par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités quotidiennes, l'exercice des contrôles est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection, réalisées dans le cadre d'un cycle de contrôle s'étendant sur plusieurs exercices ;

- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente exercés notamment avec des outils de contrôle à distance ;
- du contrôle de conformité notamment pour tout ce qui se rapporte à l'application des dispositions réglementaires et des normes internes (*lutte anti-blanchiment, contrôles des services d'investissements, veille réglementaire, déontologie ...*).

Le contrôle périodique est chargé de veiller à la qualité globale du dispositif de contrôle interne dans son ensemble et à l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi qu'au bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Une répartition réseau / métiers

Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre une branche réseaux correspondant à la banque de détail (*Fédérations régionales du CM, banques régionales du CIC, réseaux à l'étranger*) et une branche métiers (*filiales spécialisées, grands comptes, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...*) avec la nomination pour chacune d'elles d'un responsable exerçant leur fonction au niveau du Groupe CM5-CIC.

Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Ce pôle dédié aux fonctions de contrôle a pour vocation de :

- développer et maintenir à niveau les outils nécessaires à un contrôle efficace ;
- assurer l'élaboration des outils de reporting requis pour le suivi des opérations et missions de contrôle, ainsi que pour l'information des organes dirigeants, au niveau central et au niveau local (régions et filiales),
- veiller à la complémentarité des outils de contrôle entre les différentes fonctions de contrôle pour une couverture optimale des risques du Groupe.

Le pôle support s'appuie largement sur les moyens informatiques du Groupe.

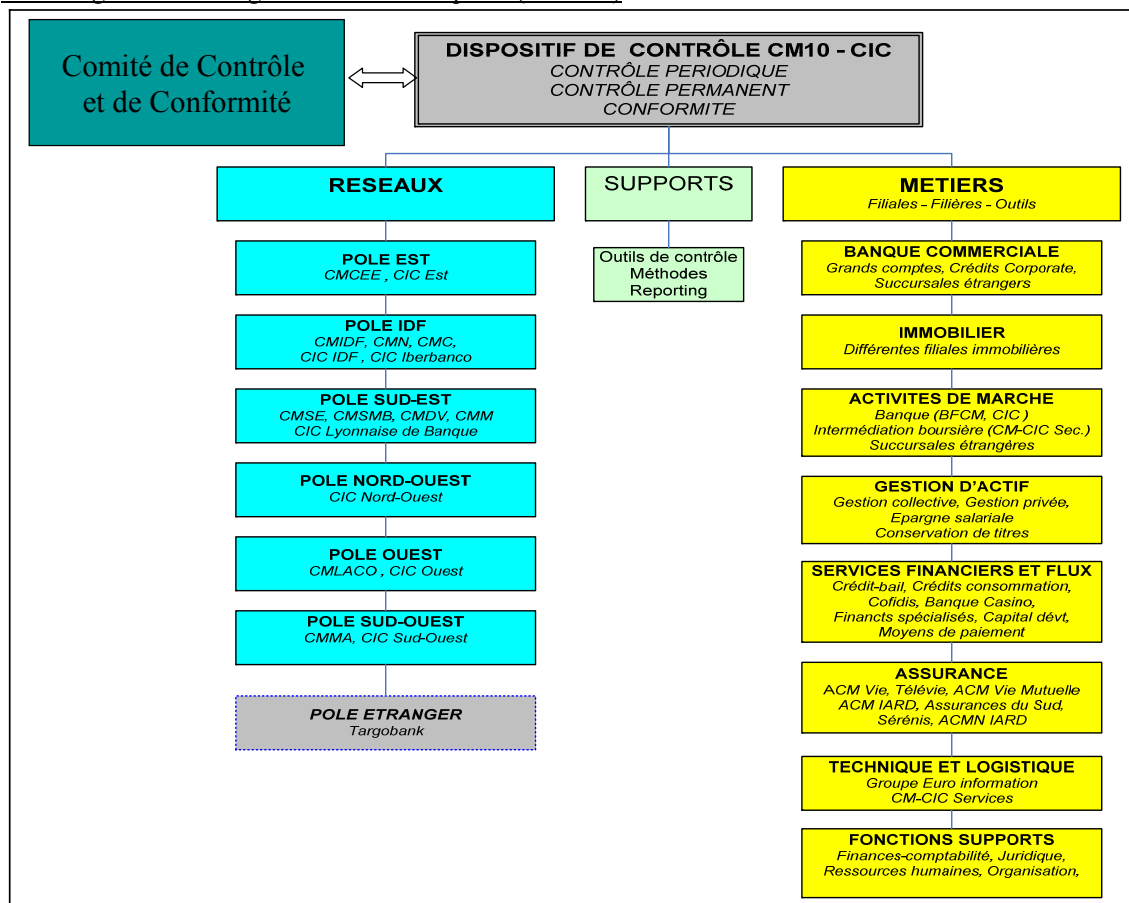
1.3. Le pilotage du dispositif par le Comité de Contrôle et de Conformité du Groupe

Sous l'autorité d'un membre de l'organe exécutif, le Comité de Contrôle et de Conformité réunit régulièrement les responsables du Groupe en matière de contrôle (périodique, permanent, conformité) et de risques avec les objectifs suivants :

- arrêter les plans de contrôle, examiner les résultats des missions de contrôle et proposer le cas échéant les améliorations requises à l'organe exécutif,
- analyser les conclusions des missions de contrôle externes, notamment des autorités de tutelle et suivre la mise en œuvre des recommandations par les entités du Groupe,
- veiller à la complémentarité des actions et des missions des différents acteurs,
- valider toute nouvelle procédure de contrôle ou évolution touchant à l'organisation des fonctions de contrôle ; il a ainsi été conduit à se prononcer en 2010 sur les règles d'éthique relatives au commerce par internet ou l'organisation du contrôle des activités externalisées auprès des centres de métiers du Groupe.

Il s'est réuni 4 fois en 2010 (12 février, 17 mai, 6 septembre, 29 novembre 2010).

Schéma général de l'organisation mise en place (01/2011)



Le Comité de Contrôle et de Conformité rend lui-même compte au Comité d'Audit et des Comptes Groupe, représentant les organes délibérant du Groupe.

1.4. Le Comité d'Audit et des Comptes Groupe

En vue de répondre aux exigences issues de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, et à celles qui résultent des nouvelles normes de gouvernance, un Comité d'Audit et des Comptes (CACG) a été mis en place au niveau du Groupe CM5-CIC.

Le Comité d'Audit et des Comptes Groupe est composé d'administrateurs représentant les Fédérations de Crédit Mutuel adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (entre six et dix) et de deux membres du Conseil de Surveillance du CIC. En 2010, il a été présidé par le Vice-président de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe ; deux de ces membres disposent de compétences particulières en matière comptable et financière.

L'indépendance des membres du Comité est assurée par le fait qu'ils sont tous issus de la base mutualiste du Groupe et à ce titre élus par les sociétaires de leur Caisse locale respective. Cette indépendance se trouve renforcée par le bénévolat qui prévaut pour la fonction de membre du CACG.

Au plan du contrôle interne, le Comité d'Audit et des Comptes Groupe :

- examine le programme prévisionnel de contrôle interne,
- reçoit communication du rapport annuel de contrôle interne consolidé,
- est informé des conclusions des principales missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité,
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les Autorités de tutelle,
- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe,
- apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne.

Le CACG propose aux différents organes délibérants les améliorations qu'il juge nécessaires à la vue des constats dont il a pris connaissance.

En ce qui concerne le reporting financier, le Comité :

- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- supervise le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés,
- participe au choix des commissaires aux comptes et a libre accès à eux pour prendre connaissance de leur programme de travail, pour s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer leur mission et pour débattre avec eux des conclusions de leurs travaux,
- examine les comptes annuels et consolidés,
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables.

Il s'est réuni à trois reprises durant l'exercice écoulé (22 février, 30 avril et 13 septembre 2010). Les réunions du CACG font l'objet de comptes rendus destinés aux organes délibérants des différentes Fédérations et du CIC afin de permettre aux administrateurs d'être pleinement informés.

1.5 Le dispositif de surveillances des risques

La Direction des Risques Groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard de la rentabilité des fonds propres réglementaires alloués, la Direction des Risques Groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques.

Le Comité des Risques Groupe

Ce comité réunit trimestriellement les opérationnels, à savoir le responsable de la Direction des Risques et les responsables des métiers et fonctions concernés (*Direction des Engagements, Direction des Marchés, Direction financière, banque de détail, BFI, immobilier, capital investissement*) en présence de la Direction Générale. Ce Comité assure la surveillance globale des risques a posteriori, tout autant que prospective.

Le Comité de suivi des risques Groupe

Ce comité est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques du Groupe en termes de risques. Il propose aux organes délibérants du Groupe – à la vue des constats effectués - toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements du Groupe.

Le responsable de la Direction des Risques anime les réunions du Comité et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du Comité des Risques Groupe. La Direction Générale est également conviée aux réunions du Comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour de la réunion.

2. Les procédures de contrôle interne spécifique à la BFCM :

Société holding du Groupe, propriété de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et des Caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc et Midi Atlantique, la BFCM gère les participations détenues dans les filiales spécialisées du Groupe, toutes soumises au dispositif général de contrôle interne du Groupe.

Partie intégrante du Groupe CM5-CIC, la BFCM a également déployé pour les activités qu'elle gère à son niveau, un dispositif de contrôle interne répondant aux mêmes objectifs de prévention et de maîtrise des risques.

La BFCM est l'outil financier du Groupe. Elle en gère la trésorerie et intervient sur les marchés financiers. Elle participe au financement de grands projets et développe une activité d'ingénierie financière. La BFCM est aussi le correspondant des partenaires internationaux du Groupe.

Partie intégrante de la BFCM et du CIC, CM-CIC Marchés regroupe au sein d'une salle des marchés unique toutes les activités de marché du Groupe CM5-CIC, pour refinancer l'ensemble du Groupe CM5-CIC, via une équipe

unique de gestion de la trésorerie, développer la capacité à vendre des produits de marchés à la clientèle, renforcer un métier de compte propre.

Les méthodologies de suivi, les procédures et le système de limites sont référencés dans un corps de règles.

Les activités de marché sont rattachées à un membre du Directoire du CIC. Le Conseil de Surveillance du CIC et le Conseil d'Administration de la BFCM approuvent la stratégie de chaque métier (refinancement, commercial, compte propre), l'allocation de fonds propres, le suivi des limites et les budgets.

Dans ce dispositif, les activités de marché sont pilotées par plusieurs instances :

- la Direction de CM-CIC Marchés définit la stratégie, analyse l'activité, les résultats, les risques et le respect des limites et coordonne les aspects opérationnels (système d'information, budget, ressources humaines, procédures),
- le Comité des Risques de Marché (mensuel) assure le suivi du respect du corps de règles et des décisions de la Direction de CM-CIC Marchés et valide les limites opérationnelles à l'intérieur des limites générales fixées par le Directoire du CIC et le Conseil d'Administration de la BFCM,
- le Comité de Crédit CM-CIC Marchés (hebdomadaire) statue sur les demandes de lignes de crédit dans le cadre des délégations attribuées par le Comité des Engagements CM5-CIC.

Le système de contrôle interne s'appuie d'une part sur les missions des services post-marché, en charge du contrôle des risques, des résultats, du contrôle comptable et réglementaire, et d'autre part sur une équipe dédiée au suivi des activités de marché, rattaché au responsable du contrôle permanent métiers ainsi que sur la fonction conformité.

A l'instar du regroupement des interventions sur les marchés dans une structure unique, les Grands comptes BFCM et Grands comptes CIC ont mis en œuvre un regroupement de leurs activités au sein de CM-CIC Grands Comptes, en harmonisant leurs outils et procédures. La coordination des tâches de contrôle via un portail unique est assurée par le responsable du contrôle permanent métiers ; les résultats des contrôles réalisés durant l'année ont été intégrés dans le même portail.

L'activité dépositaire Groupe est dévolue à la BFCM. Le plan de contrôle dépositaire est basé sur la définition d'un ensemble de tâches de contrôle et est établi en concertation avec le contrôle permanent métiers et la conformité BFCM. Ce plan renforce l'approche du risque client et du risque produit, en mettant en œuvre respectivement un processus contrôlé d'entrées en relations et un processus contrôlé d'analyse à la création d'OPC. Il permet d'exercer un contrôle a posteriori complet et de cerner l'ensemble des risques liés à la gestion collective.

Les dispositions déontologiques sont intégrées dans un recueil de déontologie reprenant tant les principes généraux que les dispositions spécifiques mises en place dans le cadre des activités de la BFCM. Les principes fondamentaux du respect de la primauté des intérêts du client et de l'intégrité du marché y sont notamment rappelés.

Dans le cadre de la gestion des risques opérationnels, l'évaluation des risques opérationnels découlant des activités de marché a été réalisée.

La BFCM participe à l'actualisation de la cartographie de ses risques spécifiques et des modèles de valorisation s'y référant.

S'agissant des mesures de protection, un Plan de Continuité d'Activité concernant l'ensemble des activités de marché est en place. Ce PCA permet de faire face aux risques majeurs d'indisponibilité des locaux, des moyens techniques et des hommes. Il repose respectivement sur l'existence de deux sites polyvalents, l'un assurant le back up de l'autre, sur des moyens informatiques de secours et sur l'organisation du travail en binôme, voire en trinôme, ainsi que sur l'équipement du quart des effectifs en portables permettant de se connecter à distance. Le PCA est actualisé et testé régulièrement. Sa formalisation selon la méthodologie Groupe a été revue en 2010 et est en cours de mise à jour.

Le contrôle périodique est exercé par l'Audit Groupe selon un rythme pluriannuel. Les conclusions de ces missions sont présentées au Comité de Contrôle et de Conformité, au Comité d'Audit et des Comptes Groupe et figurent dans le rapport annuel transmis à la Commission Bancaire. Les missions peuvent être de portée générale ou à caractère ponctuel.

3. Le contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

3.1. Le rôle des organes de gouvernance et du Comité d'Audit et des Comptes Groupe

Lors de chaque arrêté correspondant à des comptes ou des éléments d'information financière qui sont publiés, ceux-ci sont présentés par la Direction financière au Conseil d'Administration. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité font l'objet d'un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.).

Les principes comptables retenus qui ont un impact significatif ont préalablement été revus et validés par les commissaires aux comptes. Ces derniers sont régulièrement convoqués au Conseil d'Administration arrêtant les comptes. Ils sont invités à faire part de leur mission et à communiquer les résultats de leurs travaux à l'organe délibérant.

Les principes comptables du Groupe utilisés en consolidation des comptes sont exposés en détail dans les annexes aux comptes.

Les travaux comptables font l'objet d'une présentation régulière au Comité d'Audit et des Comptes du Groupe, indépendant de la Direction financière, et notamment chargé de procéder à un examen du processus d'élaboration des comptes et de l'information financière communiquée par le Groupe.

Au cours de l'exercice, les communications au Comité d'Audit et des Comptes du Groupe ont porté sur :

- le processus global d'élaboration des comptes du Groupe (outils informatiques utilisés, administration du système d'information comptable, cinématique mise en œuvre),
- les options comptables retenues (périmètre, provisions sur participations) au regard de la réglementation IFRS applicable (norme IFRS 8 et IAS 1 appliqués pour la première fois en 2009),
- les résultats consolidés et leur analyse approfondie (analyse des différents postes des soldes intermédiaires de gestion, analyses sectorielles par métier),
- l'évolution des éléments de calcul du ratio de solvabilité (fonds propres et risques).

3.2. Les spécificités propres à l'activité bancaire

Le pilotage de l'organisation comptable et financière est organisé pour répondre aux spécificités propres à l'activité d'un établissement de crédit :

- la quasi-totalité des opérations économiques réalisées par une banque se traduit par un flux financier ou un engagement qu'il convient de comptabiliser ;
- une volumétrie d'écritures comptables considérable s'appuyant sur des processus d'enregistrement entièrement automatisés des opérations réalisées ;
- contrairement aux entreprises industrielles et commerciales, une décentralisation des enregistrements comptables au sein de l'ensemble de l'organisation et non d'une seule Direction comptable.

Ainsi, l'immense majorité des enregistrements comptables est réalisée par le système informatique selon des schémas préétablis. Ces circuits automatisés ont pour objectif d'assurer :

- l'exhaustivité, la réalité, la mesure et la classification correcte de la traduction comptable des opérations économiques réalisées ;
- la prévention du risque de fraude en prédéfinissant de manière centralisée les opérations réalisables ou non par chaque acteur ;
- une centralisation comptable rapide et régulière, les enregistrements étant réalisés en temps réel ou au plus tard lors de traitements « batch » chaque jour ouvré ;
- une homogénéisation de facto des données comptables entre toutes les sociétés du Groupe.

3.3. Le système comptable

L'architecture comptable

La société partage une plate-forme informatique commune à 15 Fédérations de Crédit Mutuel et aux banques du CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires communes concernant notamment :

- le plan de compte, dont la structure est commune à tous les établissements gérés sur cette plate-forme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;

- les outils de restitution (BAFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

Dans ce cadre, l'administration du système d'information comptable commun est confiée à des divisions dédiées, les divisions « Procédures et schémas comptables », qui constituent des cellules autonomes selon le cas au sein de la Direction Financière CM5-CIC « banques de détail / réseaux » ou de la Direction Financière CM5-CIC « filières-métiers spécialisés ».

Ces dernières sont plus particulièrement chargées :

- de la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- de la définition des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires. Pour ce, lorsque nécessaire, le service fiscal est consulté et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

Les Divisions « Procédures et schémas comptables » sont indépendantes tant hiérarchiquement qu'opérationnellement des services de production comptable proprement dits, permettant ainsi une séparation entre les fonctions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels.

Au sein de la société, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel qui sera en charge de son fonctionnement et de son contrôle ; aucun compte ne peut être ainsi en déshérence et sans qu'une responsabilité de suivi soit clairement désignée.

L'organisation et les procédures en place permettent d'être en conformité avec l'article 12 du règlement CRBF 97-02 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

Le plan de comptes

Le plan de comptes est articulé autour de deux grands types de comptes : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et les comptes de comptabilité générale.

Ainsi, l'utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Concernant la conservation de valeurs mobilières, il existe d'une part une comptabilité « matières » chez CM-CIC Titres, qui distingue la propriété des titres entre les tiers et le compte propre (*titres de participation*), d'autre part une ségrégation externe, lorsque la conservation n'est plus assurée dans le Groupe (*activité « refinancement et marchés »*).

La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit gérés sur la plate-forme informatique commune est unique (plan NPCI – Nouveau Plan de Comptes Interne) et elle est gérée par les divisions « Procédures et schémas comptables ».

Ce plan de comptes définit les propriétés des comptes portant notamment sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes des établissements de crédit officiel – PCEC, raccordement au poste des états financiers publiables etc.),
- certaines caractéristiques fiscales (position TVA, etc.),
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de compte de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, présence en siège/guichet, etc.).

Les outils de traitement

Les outils de traitement de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les services informatiques du Groupe.

S'y ajoute un certain nombre d'applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier un logiciel de production du reporting de gestion, un logiciel de production des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, un logiciel de consolidation, un logiciel de traitement des états réglementaires, un logiciel de gestion des immobilisations et des logiciels de déclarations fiscales.

Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre des fichiers, validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable.

Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

Modification significative en 2010 : un nouvel outil de contrôle comptable

L'année 2010 a vu l'introduction d'un nouvel outil informatique de contrôle comptable pour l'ensemble des banques de la plateforme EIP.

Son objet est de gérer des montants limites de plafonds d'imputation comptable, différenciées par type de comptes (tiers/comptabilité générale), par sens (débit/crédit), par code application informatique, par entité et par secteur d'activité de l'entité.

L'outil comporte deux niveaux de contrôle portant sur :

- un seuil limite,
- un seuil d'alerte.

Le contrôle s'applique aux traitements en temps réel ou en batch de tous les applicatifs qui ne nécessitent pas une validation des mouvements selon le principe des « 4 yeux ». Le dépassement de seuil a pour effet de bloquer le flux comptable, qui est alors dévié vers un compte de régularisation. Après analyse, l'utilisateur peut :

- pour le niveau « alerte », valider le mouvement après contrôle,
- pour le niveau « limite », la finalisation de l'opération suppose une validation selon le principe des « 4 yeux ».

Dans tous les cas, les mouvements passés au-dessus du seuil d'alerte (automatiquement en traitement de fichiers et après forçage pour le temps réel) sont tracés et archivés en gestion des événements.

Cet outil de contrôle est progressivement déployé en exploitation après une phase de simulation, laquelle permet d'affiner les montants plafonds selon les comptes concernés et les secteurs d'activité.

Le déploiement du nouvel outil de contrôle des comptes a permis de corriger par anticipation quelques saisies de montants erronés (situations qui se réglaient ex-post dans le dispositif précédent).

Il a également permis d'isoler les rares utilisateurs habilités à valider de très gros montants dépassant le plafond global de l'outil de contrôle. Ces utilisateurs disposent d'une ressource d'autorisation nouvelle et particulière.

4. Le contrôle interne dans l'élaboration des comptes sociaux et dans le processus de consolidation

Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles, pour validation. Les données de gestion prévisionnelles sont élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire).

Cet examen analytique porte en particulier sur :

- la marge d'intérêt ; pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- le niveau des commissions ; à partir d'indicateurs d'activités, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

Les procédures comptables ainsi que les schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'Intranet de la banque.

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet. Les services de contrôle comptable assurent en outre une mission générale de contrôle portant notamment sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes, le suivi des guichets, le contrôle de la position de change, le contrôle du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables, l'interface entre les back-offices et les Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) sont appelés à réaliser des travaux dans le domaine comptable. Un portail de contrôle dédié à la fonction comptable est en préparation.

Les contrôles sur les comptes consolidés

Le système est périodiquement adapté pour répondre aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes.

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1er janvier 2005 dans les entités du Groupe. Un résumé des principes comptables IFRS est communiqué dans les états financiers consolidés.

Le Groupe CM5-CIC définit les principes et méthodes comptables français (CNC) et internationaux (IFRS) à appliquer par toutes les entités du Groupe dans leurs comptes individuels. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les reporting financiers.

Les responsables comptables des entités du Groupe CM5-CIC sont réunis deux fois par an pour préparer les arrêtés des comptes.

Les comptes individuels selon les principes comptables internationaux (IFRS) sont établis dans le système d'information central pour les entités utilisant le système d'information commun. Les comptes individuels IFRS sont arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les principes comptables français (CNC).

Le Groupe dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes commun comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Cette correspondance est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux Commissaires aux comptes et comprenant le cas échéant les changements de procédure ou de norme à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et le responsable du recensement des comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement.

Les Commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions d'audit visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. L'alimentation du logiciel de consolidation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, permettant une récupération automatique des balances et assurant ainsi l'homogénéité entre données sociales et données consolidées.

D'autre part, la liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous la condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence directement programmées dans la liasse. Ces règles de contrôle (plus de 600 actuellement) sont élaborées par les services de consolidation et portent sur un nombre varié d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services de consolidation.

Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont également effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.).

Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et données consolidées sont élaborés concernant les capitaux propres et le résultat. Ce processus, permettant de s'assurer de la cohérence du passage entre

ces deux séries, sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, permettant ainsi la validation de ces éléments consolidés.

En conclusion, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques de la BFCM, fondé sur des méthodes et des outils communs, s'inscrit dans le cadre de l'organisation des contrôles du Groupe CM5-CIC. En poursuivre le renforcement et en améliorer encore l'efficacité constituent un objectif permanent.

C. LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil n'a pas apporté de limitations aux pouvoirs du Directeur Général tels qu'ils sont définis par la loi et par nos statuts et règlements internes.

D. PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS ACCORDEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce précisent que le Président du Conseil d'Administration, dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, présente en outre les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Comme mentionné au point 1 ci-dessus, le Conseil d'Administration de la BFCM du 2 juillet 2010 a approuvé le règlement intérieur du Comité des rémunérations qui s'inscrit dans le cadre des dispositions du règlement CRBF 97-02.

La communication annuelle à l'Autorité de Contrôle Prudentiel au regard des articles 43-1, 43-2 et 43-3 sur la mise en œuvre de la politique de rémunération a été réalisée en juin 2010 par un « rapport à l'ACP sur la politique de rémunération et les pratiques en matière de rémunération », notamment à partir des éléments fournis par la DRH, tant pour ce qui concerne le processus décisionnel, les principales caractéristiques de la politique de rémunération, que les informations quantitatives concernant les dirigeants et les professionnels des marchés financiers.

En 2010, des améliorations ont été apportées au dispositif, notamment en termes de formalisation des procédures, qui seront à nouveau adaptées en 2011 aux nouvelles exigences de la réglementation.

Le Président du Conseil d'Administration

3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration (Établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce)

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

BFCM

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la BFCM

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la BFCM et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Arnaud Bourdeille

Isabelle Santenac

3.5 Rapport sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

3.5.1. Responsable du dispositif et formation du personnel

La fonction centrale de conformité Groupe a un rôle de coordination, d'animation, de formation, d'organisation et de contrôle du dispositif LAB/FT au sein du Groupe. Le responsable de la conformité Groupe (Stéphane Cador, cadorst@cic.fr) rapporte directement à un membre de l'exécutif du Groupe ; il est assisté d'un responsable national pour la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (Raoul d'Estaintot, destaira@cmcee.creditmutuel.fr)

Pour l'exécution des missions qui lui sont confiées, la fonction centrale de conformité dispose au sein des services de contrôle permanent et de conformité dans les différents pôles régionaux, dans les entités métiers et les entités implantées à l'étranger, de correspondants qui lui sont fonctionnellement rattachés, notamment les correspondants et déclarants TRACFIN.

Un didacticiel d'autoformation est mis à la disposition du personnel. Il permet d'acquérir un savoir et des réflexes sur la connaissance de la clientèle, la traçabilité des opérations, leur surveillance, les obligations déclaratives et contient des exemples.

Un salarié est considéré avoir effectué le parcours s'il a réussi le « quiz » de connaissances avec un taux de validation des réponses de 75%. 8 580 personnes de CM5-CIC ont ainsi validé leurs parcours en 2010.

Concernant le didacticiel d'autoformation sur la troisième directive, disponible depuis juin 2009, 24.473 collaborateurs CM5-CIC (*hors effectifs des sièges*) ont été formés, soit 77,4 % du personnel concerné. 10927 personnes ont suivi une formation diffusée par les correspondants Tracfin et les Directeurs de Caisses locales ou d'agences.

Des modules de formation présentielle pour les Directeurs et les chargés de clientèle étaient en cours de finalisation à la fin de l'année 2010. Des guides Tracfin – réseaux et métiers – qui centralisent l'information et les outils de formation relatifs à l'application Tracfin sont mis à la disposition des salariés sur l'Intranet du Groupe.

3.5.2. Classification des risques, description des procédures

Classification et obligations de vigilances

Les travaux liés à la mise en œuvre des nouvelles obligations réglementaires, transposées à partir de la troisième Directive, se poursuivent.

Pour chaque ligne métiers, les risques de blanchiment et de financement du terrorisme ont été recensés selon le type de clientèle, les produits et services offerts et le canal de distribution, en concertation avec les responsables des différentes lignes métiers.

Des procédures par lignes métiers ont été décrites et ordonnancées sur un même plan (*description de l'activité, obligations de diligence relatives à la connaissance du client en fonction des canaux de distribution et du type de clientèle, diligences particulières dans la surveillance des opérations, formalisation des diligences lors de la consignation des opérations ...*).

Pour la banque de détail, la possibilité de clients à risque allégé, conduisant à une exonération des obligations de vigilance à l'égard de la clientèle, n'a pas été retenue, seuls les clients faisant l'objet d'un risque renforcé ont été retenus, le reste étant donc composé uniquement de clients présentant un risque normal (*avec mise en œuvre des vigilances de droit commun*).

La classification des clients a été enrichie avec la création d'un nouveau risque (RIE 045) de vigilance renforcée, lié au pays de résidence lorsque ce dernier est inscrit sur la liste interne « rouge » (*pays faiblement coopératifs et embargos*). Ces RIE ont été automatiquement positionnés à l'aide de fichiers depuis début juillet 2010. Environ

5 000 clients placés sous vigilance renforcée sont concernés, ce qui portera à un total de 9 000 le nombre de clients nécessitant une augmentation du niveau de vigilance sur le périmètre CM5-CIC, soit 0,06 % du nombre de clients.

Suivi et analyse spécifique en cas d'une mesure de gel des avoirs

La liste de l'Union européenne des terroristes est chargée automatiquement. Les entrées en relation et le stock de la base tiers sont filtrés régulièrement. De même, les flux font l'objet d'une surveillance a priori afin de pouvoir, le cas échéant, bloquer l'opération s'il est avéré qu'une des parties figure sur la liste des terroristes ou est susceptible de faire l'objet d'un embargo (*outil OVF*).

Pour le financement de l'activité des entreprises françaises qui interviennent dans des pays faisant l'objet de mesures d'embargo, la Direction des Activités Internationales met en œuvre des procédures spécifiques basées sur des questionnaires adaptés et des contrôles documentaires, notamment des états de douane.

Modalités de contrôles des obligations de vigilance vis-à-vis des filiales et succursales implantées à l'étranger

Dès 2006, des dispositions propres à ces entités (« *Guidelines* ») ont été diffusées et mises à jour en 2010 à l'occasion de la transposition de la troisième Directive. Elles rappellent que la réglementation du pays d'accueil s'applique si elle est plus stricte que celle en vigueur en France. Elles rappellent également l'obligation de mettre en place un programme de lutte anti-blanchiment adapté à la classification des risques spécifiques de l'entité, d'informer la Conformité nationale à l'occasion de la rédaction d'un rapport sur une opération ou une activité suspecte ou au travers du rapport annuel de contrôle interne qui doit comporter une partie relative à la lutte anti-blanchiment. Les comptes rendus du comité de conformité doivent également lui être envoyés.

Conditions de recours à un tiers pour l'identification de la clientèle

(Articles L561-7 et R561-13-I)

Des travaux ont débouché sur la mise en place d'un outil de gestion des relations et des conventions (PRESC) avec des tiers « organismes financiers » (statut d'IOBSP) dans le but de distribuer des crédits immobiliers et des prêts professionnels. Cet outil a été déployé dans le groupe CM10-CIC le 1er janvier 2011. Toutes les conventions éditées dans l'outil PRESC comportent un mandat d'Intermédiaire en Opération de Banque.

Les éléments d'information relatifs à l'identité du client ainsi que, le cas échéant, au bénéficiaire effectif et à l'objet et la nature de la relation d'affaires sont mis à la disposition de la banque avant toute entrée en relation puisque le dossier complet doit être transmis à la banque qui seule peut décider au vu des éléments transmis de l'octroi ou non du crédit (*sauf les cas où le futur emprunteur est déjà client de la Banque auquel cas les diligences auront été préalablement accomplies par la Banque*).

S'agissant du pays d'implantation du prestataire, il n'y a pas de restriction dans la convention mais des contrôles peuvent être mis en œuvre facilement par le biais de l'outil.

La convention actuelle entre la banque et le tiers définissant les modalités de transmission des éléments recueillis et de contrôle des diligences mises en œuvre est en cours de mise à jour pour ce qui concerne la collecte des pièces justificatives et leur certification.

Conditions de recours à des prestataires pour l'identification de la clientèle

(Articles R561-13-II)

Ces dispositions sont applicables uniquement dans certaines lignes métiers notamment chez SOFEMO, CM-CIC BAIL et COFIDIS.

L'exercice 2010 a été consacré à mettre à jour les conventions avec ces tiers conformément à l'article 11-10 du règlement 97-02.

Modalités de mise en œuvre des obligations en matière de virements de fonds

En tant que prestataire de paiement du donneur d'ordre :

La procédure LAB pour le réseau indique qu'en ce qui concerne les transferts « sortants », il ne doit y avoir aucune équivoque sur le fait que notre client « donneur d'ordre » est à l'origine de l'opération. Parallèlement, l'identité du bénéficiaire ainsi que ses coordonnées doivent être indiquées sur l'ordre de transfert.

- Le bénéficiaire doit être clairement identifié sur l'ordre de transfert, ainsi que ses coordonnées bancaires

- Ces points doivent être détaillés en fonction de la zone géographique (hors ou dans l'Union européenne) de destination des fonds

En tant que prestataire de paiement intermédiaire :

Ne sont visés dans ce paragraphe que la BFCM et le CIC Paris. Les modalités sont les suivantes :

- Contrôle sur la présence des données relatives à l'identification du donneur d'ordre,
- Transmission des informations reçues au prestataire de service de paiement du bénéficiaire pour les opérations individuelles et reconduction dans chaque opération individuelle des informations reçues dans le Header du fichier pour les opérations de masse,
- Transmission d'informations complémentaires en 3 jours ouvrés des informations complètes sur le donneur d'ordre
- Conservation des informations pendant 5 ans et l'année en cours.

En tant que prestataire de paiement du bénéficiaire :

La procédure LAB pour le réseau indique qu'en ce qui concerne les transferts « entrants » ou rapatriements, il ne doit y avoir aucune équivoque sur le fait que notre client « bénéficiaire » est le bénéficiaire effectif de l'opération.

Pour permettre d'identifier le donneur d'ordre, les informations minimales suivantes sont exigées :

- Dans le cas de transferts provenant d'une banque établie dans un pays de l'Union européenne : au minimum, mention de l'identifiant unique.
- Dans le cas de transferts provenant hors de l'Union européenne, l'identité du donneur d'ordre devra être détaillée : Nom + n° de compte ou identifiant unique + adresse ou date et lieu de naissance ou n° national d'identité.
- A défaut de ces précisions, une clarification devra être sollicitée. Toute anomalie interrogative devra être signalée au Correspondant TRACFIN pour analyse de l'opportunité d'une déclaration.

Enfin, une alerte (EVT 656) informe le réseau de toute opération en provenance de l'étranger incomplet en matière d'identification du donneur d'ordre étant précisé que toutes ces opérations sont détectées et suivies par CM-CIC Services qui relance, le cas échéant, les établissements défaillants.

Modalités de circulation des informations au sein du Groupe

Informations nécessaires à l'organisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Le Guide TRACFIN a été remplacé par deux guides TRACFIN, l'un dédié au réseau, l'autre aux métiers.

Ces guides comprennent :

- les procédures et classification des risques,
- les lignes directrices diffusées par l'ACP, l'AMF ou TRACFIN,
- les informations sur l'application TRACFIN (*outil dédié au traitement des alertes, à l'enregistrement des consignations, des dossiers d'analyse et des déclarations de soupçon*),
- des informations sur les codifications de la clientèle, sur les alertes,
- la liste des pays sensibles,
- les supports de formation,
- un glossaire,
- les rapports annuels de TRACFIN,
- des liens vers la partie légale du code monétaire et financier sur le blanchiment ainsi que vers l'autre guide TRACFIN,
- la liste des correspondants TRACFIN avec leurs coordonnées.

Informations relatives à l'existence et au contenu des déclarations

Toute déclaration de soupçon est codifiée au moyen d'un risque inter fédéral qui permet le partage de l'information entre les établissements financiers membres du Groupe CM-CIC. Cette codification indique l'établissement à l'origine de la déclaration et la date. Ce code indique qu'une déclaration a été faite et permet ainsi aux correspondants TRACFIN de pouvoir échanger sur son contenu.

Modalités de définition des critères et seuils de significativité des anomalies

En matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, une déclaration, par exemple, n'est pas un incident au sens de la gestion des risques opérationnels (voir point 11), mais l'application de la réglementation. Le Comité de Contrôle et de Conformité est directement destinataire des comptes rendus des rapports d'enquête internes et externes susceptibles de mettre en évidence des dysfonctionnements en matière de lutte anti-blanchiment. Le Comité de Contrôle et de Conformité informe en tant que de besoin l'organe délibérant par l'intermédiaire du Comité d'Audit Groupe.

3.5.3. Contrôles permanents

Le plan de contrôle de premier niveau est restitué dans l'outil de contrôle dédié (*CINT*), agence par agence ou Caisse par Caisse au Crédit Mutuel. Il est supervisé par les équipes de contrôle permanent réparties en région.

Concernant le contrôle permanent de deuxième niveau, un domaine lutte anti-blanchiment est en cours de mise en place dans le portail conformité. Il comprend 10 tâches spécifiques de contrôle séquencées dans le temps, incluant notamment un contrôle des délais et de la qualité des déclarations. Les correspondants Tracfin sont amenés à y reporter les résultats de leur contrôle et leur évaluation du risque de blanchiment. Cette approche sera déployée à l'ensemble des lignes métiers.

Un contrôle mensuel de « validation WEBCHEQUES » a pour objectif de vérifier la bonne application par le réseau de la procédure de contrôle des chèques émis. Les contrôles et les statistiques à fin décembre 2010 montrent la bonne appropriation de cette procédure par les réseaux. Sur l'ensemble des banques et Fédérations, le taux de vérification est supérieur à 96 %. Le nombre de guichets en anomalie est faible et les relances sont systématiques.

Aucun des contrôles effectués en matière de contrôle des chèques n'a abouti à une déclaration de soupçon.

3.5.4. Principales insuffisances relevées par les autorités de contrôle nationales et étrangères et mesures correctrices décidées

Les recommandations sur les moyens et l'organisation ont conduit la succursale du CIC New York à renforcer la fonction Compliance d'une personne.

Chapitre IV INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

4.1 Rapport de gestion sur les comptes sociaux

Les commentaires d'activité 2010 de la BFCM et de ses filiales (points 2.1 et 2.2) complètent le rapport des comptes sociaux ci-dessous.

Le bilan

Le bilan arrêté au 31 décembre 2010 totalise 145,5 milliards d'euros, en baisse de 18,2% par rapport à l'exercice précédent ; Cette diminution n'est pas liée à une baisse des activités, mais à la mise en place à compter du 1^{er} octobre 2010 des nouvelles modalités du règlement financier entre la BFCM et sa maison mère, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFdeCM).

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit comprennent principalement des emprunts à terme aux filiales du groupe. Ils se montent à 40,2 milliards. Les dépôts collectés par les réseaux des Caisses de Crédit Mutuel, des Fédérations Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc et Midi Atlantique étaient inscrit pour 48 milliards au bilan 2009 de la BFCM. Ce poste n'existe plus au bilan 2010, ces dépôts étant désormais utilisés par la CF de CM au refinancement des crédits dans les caisses locales.

Les comptes créditeurs de la clientèle inscrits au passif s'élèvent à 14,9 milliards. Ce poste est principalement constitué des comptes créditeurs à vue d'OPCVM (2,7 milliards) et de comptes et emprunts à terme de la clientèle financière (12 milliards).

Les titres donnés en pension livrée, les titres du marché interbancaire (5,4 milliards) et les titres de créances (26 milliards) ajoutés aux emprunts obligataires (24,4 milliards) permettent d'atteindre un total de ressources sous forme de titres de 55,8 milliards.

Le fonds pour risques bancaires généraux d'un montant de 61,6 millions ainsi que le montant des Titres Super Subordonnés (TSS) pour un montant de 2,3 milliards sont restés stables. L'ensemble des fonds propres et assimilés atteint ainsi 5,3 milliards, hors résultat de l'exercice.

A l'actif, le rôle de centrale de trésorerie du Groupe CM5-CIC se traduit notamment par des créances détenues sur les établissements de crédit à hauteur de 103,4 milliards. Le refinancement accordé à la CFdeCM afin de nourrir les crédits distribués par les Caisses de Crédit Mutuel et les emplois spécifiques représentent 41,8 milliards. L'activité de refinancement de la Banque Fédérative s'étend également à la Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique, aux entités du Groupe CIC et dernièrement au groupe COFIDIS. L'enveloppe accordée à ces entités est de 54,9 milliards.

Les opérations avec la clientèle totalisent 8,7 milliards. Ce montant correspond à des interventions en crédit, principalement orientées vers les grandes entreprises, ainsi qu'au refinancement de structures d'acquisition de participations détenues par la BFCM.

Les titres de transaction, de placement et d'investissement constituent les autres emplois de trésorerie (19,6 milliards).

Les parts dans les entreprises liées, qui atteignent 6,5 milliards, sont majoritairement composées par les participations dans le CIC (2,9 milliards), dans le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (1 milliard) et Cofidis (0,7 milliard). Les titres de participation s'élèvent à 1,6 milliard. Ce poste est constitué pour l'essentiel par les participations dans la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, la Banque de Tunisie et la Banco Popular Espagne.

Concernant le bilan, il est à noter que la mise en œuvre du règlement n° 2009-03 du comité de la réglementation comptable, relatif au traitement des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours par un établissement de crédit, n'a pas eu d'impact à la BFCM.

La loi LME et les délais de paiement

Nous vous communiquons ci-après, en application des articles L441-6-1 et D441-4 du code de commerce la décomposition à la clôture de l'exercice, du solde des dettes à l'égard de nos fournisseurs dont le montant global s'élève à 553 445,78 €. Les fournisseurs sont réglés dans les 30 jours.

Le compte de résultat

Les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 6,1 milliards d'euros. Ce total est formé à hauteur de 5,2 milliards par des opérations avec les établissements de crédit.

Les intérêts et charges assimilées ressortent à 6 milliards. Les intérêts servis aux établissements de crédit (4,3 milliards) et les intérêts sur titres émis (0,9 milliard) en constituent la majorité.

Les revenus des titres à revenu variable (actions) sont majoritairement constitués de dividendes reçus des filiales de la BFCM.

La perte sur les portefeuilles de placement s'élève à 35,6 millions, dont la majeure partie est constituée par les dotations aux provisions pour 33,2 millions. Les moins values de cessions sur ce même portefeuille se montent à 2,6 millions.

Compte tenu des commissions et des autres éléments liés à l'exploitation, le produit net bancaire atteint 222,5 millions d'euros contre 339,3 millions en 2009.

Les charges générales d'exploitation totalisent 50,2 millions.

En 2010, la cession de la créance douteuse détenue sur la banque Lehman Brother a généré un gain de 142,7 millions équivalent à la reprise de provision non utilisée, enregistrée en coût du risque.

D'autre part, le solde du poste « gains/pertes sur actifs immobilisés » correspond principalement (32,6 M€) à des provisions supplémentaires enregistrées sur les titres immobilisés.

Par ailleurs, un montant de 10 489 euros correspondant aux loyers et aux amortissements des véhicules de fonction non déductibles fiscalement a été réintégré au résultat imposable au taux de droit commun.

La situation fiscale différée de 2009 ainsi que l'impôt dû par les sociétés intégrées fiscalement a été imputée sur l'impôt à payer de la BFCM, permettant ainsi d'enregistrer un produit d'impôt sur les bénéfices de 13,3 millions.

Finalement, le résultat de l'exercice atteint 302,1 millions en 2010 contre 330,9 millions en 2009.

Les propositions du conseil à l'assemblée

L'affectation proposée à l'assemblée générale porte sur les sommes suivantes :

Bénéfice 2010 :	302 074 929,32 €
Report à nouveau :	+ 10 984,78 €
soit un total de :	<hr/> 302 085 914,10 €

Nous vous proposons :

- d'affecter à la réserve légale un montant de 10 423 677,00 euros ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 291 000 000,00 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 662 237,10 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

<i>Exercice</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>
Montant en €	7,48 €	-	4,96 €
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	oui	-	oui

4.2 Etats financiers

A C T I F <i>(en euros)</i>	31-12-10	31-12-09
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	361 743 425,97	1 240 782 419,37
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	2 201 701 795,69	264 302 704,62
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	103 375 572 407,94	135 247 815 411,02
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	8 720 894 952,87	8 694 330 477,77
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	19 618 075 329,08	21 530 133 995,64
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	275 066 727,13	256 608 064,58
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A L.T	1 593 406 490,42	1 030 122 903,09
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	6 545 126 035,05	5 934 667 288,36
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0,00	0,00
LOCATION SIMPLE	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000 141,00	3 000 141,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 014 478,87	7 106 420,78
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	0,00	0,00
ACTIONS PROPRES	0,00	0,00
AUTRES ACTIFS	1 709 112 007,82	2 729 092 042,43
COMPTES DE REGULARISATION	1 118 264 395,26	1 000 582 533,82
TOTAL DEL'ACTIF	145 528 978 187,10	177 938 544 402,48

H O R S - B I L A N	31-12-10	31-12-09
ENGAGEMENTS DONNES		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	3 599 524 308,88	3 491 336 684,91
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	2 986 394 429,23	9 331 087 097,40
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0,00	0,00

PASSIF <i>(en euros)</i>	31-12-10	31-12-09
BANQUES CENTRALES, CCP	0,00	0,00
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	61 224 063 596,07	96 494 895 240,53
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	14 879 139 629,62	19 084 266 788,71
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	55 790 681 977,01	48 634 933 530,59
AUTRES PASSIFS	443 653 441,36	1 127 984 666,20
COMPTES DE REGULARISATION	1 474 168 490,94	2 126 709 730,06
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	120 663 330,99	54 095 604,22
DETTES SUBORDONNEES	8 272 108 226,89	7 264 070 516,07
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	61 552 244,43	61 552 244,43
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	3 262 947 249,79	3 090 036 081,67
CAPITAL SOUSCRIT	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00
PRIMES D'EMISSION	577 704 582,87	577 704 582,87
RESERVES	1 080 756 261,82	1 008 756 261,82
ECARTS DE REEVALUATION	0,00	0,00
PROV. REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS D'INVEST.	208 241,00	194 531,00
REPORT A NOUVEAU	10 984,78	-129 750 494,36
RESULTAT DE L'EXERCICE	302 074 929,32	330 938 950,34
TOTAL DU PASSIF	145 528 978 187,10	177 938 544 402,48

HORS - BILAN	31-12-10	31-12-09
ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	21 581 639 438,08	10 955 899 380,88
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	18 821 277,91	14 097 626,57
ENGAGEMENTS SUR TITRES	162 384 483,60	337 541 051,49

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31-12-10	31-12-09
+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	6 074 574 001,22	8 183 673 259,96
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-6 039 120 659,64	-8 079 013 211,15
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL & DE L.O.A	0,00	0,00
- CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL & DE L.O.A	0,00	0,00
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0,00	0,00
- CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0,00	0,00
+ REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	234 982 960,55	148 603 177,40
+ COMMISSIONS (Produits)	40 633 534,12	35 854 737,28
- COMMISSIONS (Charges)	-17 608 999,14	-60 441 143,54
+/- GAINS SUR OP. des PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	-3 309 488,62	13 324 099,09
+/- GAINS SUR OP. des PORTEFEUILLES PLACEMENT et ASSIMILES	-35 588 629,05	120 250 653,11
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	29 472 072,11	3 288 654,42
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-61 514 180,75	-26 245 910,64
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>	222 520 610,80	339 294 315,93
- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-50 242 728,52	-36 479 017,60
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	-94 522,33	-176 854,22
<u>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</u>	172 183 359,95	302 638 444,11
+/- COUT DU RISQUE	141 240 755,48	1 223 077,00
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	313 424 115,43	303 861 521,11
+/- GAINS ou PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	-23 734 064,46	-78 472 020,79
<u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>	289 690 050,97	225 389 500,32
+/- RESULTAT EXCEPTIONNEL	-879 395,15	-367 747,64
- IMPOT SUR LES BENEFICES	13 277 983,50	106 072 636,66
+/- DOTATION/REPRISE de FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES	-13 710,00	-155 439,00
<u>RESULTAT NET</u>	302 074 929,32	330 938 950,34

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règles édictées, selon le cas, soit par le Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), soit par le Comité de la réglementation comptable (CRC).

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

La présentation des comptes annuels obéit aux prescriptions du règlement n° 2000/03 du Comité de la réglementation comptable.

Changement de méthode comptable

La présentation des états financiers de la BFCM est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N°2010 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ère application - Exercices ouverts à compter du :
Règlement du CRC relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours	3 décembre 2009 N° 2009-03	1er janvier 2010
Règlement de l'ANC, pour les établissements de crédit, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan	7 octobre 2010 N° 2010-04	1er janvier 2010
La première application de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la BFCM.		

Note n° 1.1 ***Evaluation des créances et dettes et utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers***

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition, s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas concernant :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- les régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- la valorisation des titres de participation ;
- les provisions pour risques et charges.

Note n° 1.2 ***Créances douteuses***

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de survenance d'une échéance impayée depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.) ;
- lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

La classification en créance douteuse d'un concours accordé à une personne physique ou morale entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Conformément au règlement CRC n° 2002/03 modifié par le règlement CRC n° 2005/03, les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la

catégorie « encours douteux compromis ». La banque a défini des règles internes de déclassement automatique, qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Le règlement CRC 2002/03 modifié par le règlement CRC n° 2005/03 prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours restructurés sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

Note n° 1.3 ***Opérations sur titres***

Les postes du bilan :

- "Effets publics et valeurs assimilées"
- "Obligations et autres titres à revenu fixe"
- "Actions et autres titres à revenu variable"

enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature. Cette classification résulte de l'application du règlement CRBF n° 90/01 modifié par le règlement CRC n° 2000/02, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

Titres de transaction

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance (moins de six mois en principe) et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée. Ils sont enregistrés frais d'acquisition et coupon couru éventuel à l'achat inclus. A la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont acquis avec l'intention de les détenir plus de six mois, afin d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Cette détention n'implique pas, pour les titres à revenu fixe, une conservation jusqu'à l'échéance. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné, conformément à l'option offerte par le règlement CRBF n° 90/01. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont classés dans ce portefeuille les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir durablement, en principe jusqu'à leur échéance, et pour lesquels il existe soit des ressources de financement adossées en durée, soit une couverture permanente contre le risque de taux. L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciations.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables et instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie linéairement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le Règlement 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'Avis 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

La date d'effet des transferts hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » susmentionnés ne peut être antérieure au 1er juillet 2008 et doit être la même que celle retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

A l'arrêté comptable de l'exercice au cours duquel a eu lieu le transfert hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement", et à chaque arrêté comptable suivant ce transfert jusqu'à la sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes, la plus ou moins-value latente qui aurait été comptabilisée dans le résultat si le titre de transaction n'avait pas été reclassé ou la moins-value latente qui aurait été comptabilisée dans le résultat si le titre de placement n'avait pas été reclassé, et le profit, la perte, le produit et la charge comptabilisés en résultat sont mentionnés en annexe.

L'impact des reclassements opérés sur l'exercice 2010 est détaillé en note 2.9.

Cessions temporaires de titres

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions,
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle.

Note n° 1.4 *Options*

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Au dénouement, elles sont enregistrées immédiatement au compte de résultat s'il s'agit d'opérations spéculatives.

Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat.

Note n° 1.5 *Titres de participation*

Les titres de participation et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Ils font l'objet de dépréciations individuelles lorsque leur valeur d'inventaire appréciée par référence notamment à la situation nette et/ou aux perspectives futures, est inférieure au prix d'acquisition.

Note n° 1.6 *Immobilisations*

Conformément au règlement CRC 2002-10, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

Note n° 1.7 *Conversion des opérations en devises*

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

Note n° 1.8 ***Contrats d'échange (swaps)***

En application de l'article 2 du règlement CRBF n° 90/15, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

- Portefeuille (a) vers le portefeuille (b)
- Portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d)
- Portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément aux dispositions de l'annexe 3 du règlement CRBF n° 91-05 relatif au ratio de solvabilité, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8%. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10%.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat *pro rata temporis* sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L 511-13 du Code monétaire et financier.

Note n° 1.9 ***Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail***

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2003-R01 du Conseil National de la comptabilité. Le taux d'actualisation utilisé repose sur les titres d'Etat à long terme.

Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Le premier contrat de type article 83 CGI assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. Le second contrat est de type article 39 CGI est un régime à prestations définies additives sur les tranches B et C. Les engagements relatifs à ces régimes sont entièrement couverts par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser pour l'attribution de médailles du travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie d'assurance « Assurances du Crédit Mutuel ». Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité selon la table INSEE TF 00-02, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62ème anniversaire.

Note n° 1.10 *Fonds pour risques bancaires généraux*

Institué par le règlement CRBF n° 90/02 relatif aux fonds propres, ce fonds est le montant que la banque décide d'affecter aux risques bancaires généraux, parmi lesquels son exposition globale aux risques de taux et de contrepartie.

Les montants affectés à ce fonds s'élèvent à 61,6 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

Note n° 1.11 *Provisions*

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BFCM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

Note n° 1.12 *Impôt sur les bénéfices*

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale qu'elle a constitué avec certaines de ses filiales. Elle est seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles sur l'impôt sur les sociétés et du précompte mobilier de l'ensemble. Les filiales contribuent à la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. En cas d'éventuelle sortie du périmètre, elles bénéficieraient conventionnellement d'une indemnité correspondant à tous les surcoûts fiscaux qui résulteraient de leur appartenance au groupe d'intégration.

Le poste "Impôt sur les bénéfices" comprend :

- l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les gains liés à l'intégration fiscale, majorés des contributions additionnelles ;
- les dotations et reprises de provisions se rapportant aux éléments précédents.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

Les provisions pour impôts sont calculées selon la méthode du report variable, en intégrant les contributions additionnelles en fonction des échéances concernées. Il n'est fait aucune compensation avec d'éventuelles créances sur le Trésor.

Provision pour impôt différé sur les résultats futurs de certains GIE

Une provision spécifique pour impôt différé a été constituée pour compenser l'incidence des résultats déficitaires de certains GIE. Cette provision pour risques et charges est ensuite reprise au fur et à mesure de l'imposition ultérieure des résultats bénéficiaires des GIE.

Provisions pour impôts sur contrats de crédit-bail

Elles correspondent à la charge future d'impôt visée par l'article 239 *sexies* du Code Général des Impôts sur les contrats de crédit-bail immobilier.

Des redressements fiscaux portant sur l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices 2001 à 2004 ont été notifiés à la BFCM. Certains motifs de ces notifications sont contestés ; le risque qui en résulte a fait l'objet de provisions inscrites au passif du bilan.

Note n° 1.13 Consolidation

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation du Groupe CM5-CIC.

Note n° 1.14 Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier.

2. NOTES ANNEXES AU BILAN

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'€

2.0 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31.12.09	Acquisitions	Cessions	Transferts ou Remboursement	Valeur brute au 31.12.10
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22 130 353	1 329 454	16 134	(2 089 013)	21 354 660
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 527	4	21		8 510
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000				3 000
TOTAUX	22 141 880	1 329 458	16 155	(2 089 013)	21 366 170

2.1 Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé

AMORTISSEMENTS

	Amortissements au 31.12.09	Dotations	Reprises	Amortissements au 31.12.10
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 421	95	21	1 495
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			
TOTAUX	1 421	95	21	1 495

DEPRECIATIONS

	Dépréciations au 31.12.09	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31.12.10
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20 450	46 510	13 932	53 028
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0			0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			0
TOTAUX	20 450	46 510	13 932	53 028

2.2 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

<u>ACTIF</u>	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
A vue	2 079 018				12	2 079 030
A terme	39 723 719	9 488 449	32 928 157	18 772 330	383 887	101 296 542
CREANCES SUR LA CLIENTELE						
Créances commerciales	461 109					461 109
Autres concours à la clientèle	1 070 230	2 714 418	2 582 994	1 574 116	43 573	7 985 331
Comptes ordinaires débiteurs	274 455					274 455
OBLIGATIONS & AUTRES TITRES A REVENU FIXE	692 847	5 978 715	8 654 092	4 185 421	107 000	19 618 075
<i>dont titres de transaction</i>						0
TOTAUX	44 301 378	18 181 582	44 165 243	24 531 867	534 472	131 714 542

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables à plus de 5 ans.

<u>PASSIF</u>	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
A vue	30 521 333				276	30 521 609
A terme	9 280 767	7 926 284	9 944 460	3 338 478	212 466	30 702 455
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE						
Comptes d'épargne à régime spécial						
A vue						0
A terme						0
Autres dettes						
A vue	2 726 777					2 726 777
A terme	1 570 809	1 110 834	8 356 545	1 000 000	114 175	12 152 363
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	17 328 191	8 286 588	1 328 224	4 346 038	125 043	31 414 084
Emprunts obligataires	876 500	4 602 999	9 705 006	8 904 629	287 464	24 376 598
DETTES SUBORDONNÉES	50 000		2 100 000	6 050 000	72 108	8 272 108
TOTAUX	62 354 377	21 926 705	31 434 235	23 639 145	811 532	140 165 994

2.3 Répartition des créances sur les établissements de crédit

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2010	Variation	2009
A vue	2 079 031	(512 376)	2 591 407
A terme	101 296 541	(31 359 867)	132 656 408
dt Créances douteuses compromises	0	(287 538)	287 538
(Dépréciations)	(0)	258 800	(258 800)

2.4 Répartition des créances sur la clientèle

	2010		
	Créances brutes	dt Créances douteuses	Dépréciations
hors créances rattachées de 43 573 milliers d' € sur créances brutes			
Répartition par grands types de contrepartie			
. Sociétés	8 670 444	1 576	396
. Entrepreneurs individuels			
. Particuliers	5		
. Administrations publiques			
. Administrations privées	7 269		
Total	8 677 718	1 576	396
Répartition par secteurs d'activité			
. Agriculture et industries minières	5 270		
. Commerces de détails et de gros	286 042		
. Industries	48 706		
. Services aux entreprises et holding	1 232 688	1 576	396
. Services aux particuliers	95 736		
. Services financiers	6 699 484		
. Services immobiliers	47 992		
. Transports et communication	224 295		
. Non ventilé et autres	37 505		
Total	8 677 718	1 576	396
Répartition par secteurs géographiques			
. France	4 286 998	1 576	396
. Europe hors France	4 347 785		
. Autres pays	42 935		
Total	8 677 718	1 576	396
Parmi les créances douteuses ne figure aucune créance compromise.			

2.5 Montant des engagements sur participations et filiales intégrées globalement

ACTIF

	Montant 2010	Montant 2009
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	326 994	1 726 435
A terme	54 917 956	41 916 304
CREANCES SUR LA CLIENTELE		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	5 420 884	5 436 619
Comptes ordinaires débiteurs	636	36 282
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	13 245 476	14 349 696
CREANCES SUBORDONNEES	2 334 059	2 314 552
TOTAL	76 246 005	65 779 888

PASSIF

	Montant 2010	Montant 2009
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	16 858 971	5 241 774
A terme	25 127 056	21 627 245
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue		
A terme		
Autres dettes		
A vue	418 130	323 062
A terme	3 029 300	3 240 521
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	697 184	397 144
Emprunts obligataires	2 174 230	1 674 913
Autres dettes représentées par un titre		
DETTES SUBORDONNEES	1 820 871	1 786 926
TOTAL	50 125 742	34 291 585

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe "Crédit Mutuel Centre Est Europe"

2.6 Répartition des actifs subordonnés

	Montant 2010		Montant 2009	
	Montant subordonné	dont prêts participatifs	Montant subordonné	dont prêts participatifs
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
A terme	1 344 614	20 677	1 317 405	12 450
Indéterminée	291 000		291 000	
CREANCES SUR LA CLIENTELE				
Autres concours à la clientèle	700 000	700 000	700 000	700 000
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 429 370	101 714	1 419 667	101 891
TOTAL	3 764 984	822 391	3 728 072	814 341

2.7 Dettes subordonnées

	Emp. TSR 1	Emp. TSR 2	Emp. TSR 3	Emp. TSR 4	Emp. TSR 5	Emp. TSR 6
Montant	50 000	700 000	800 000	300 000	300 000	500 000
Échéance	29/06/2011	19/07/2013	30/09/2015	18/12/2015	16/06/2016	16/12/2016
	Emp. TSR 7	Emp. TSR 8	Emp. TSR 9	Emp. TSS		
Montant	1 000 000	1 000 000	1 250 000	2 300 000		
Échéance	19/12/2016	22/10/2020	indéterminée	indéterminée		
Conditions	Les emprunts et les titres subordonnés occupent un rang inférieur par rapport aux créances de tous les autres créanciers, à l'exclusion des titres participatifs. Les titres super subordonnés occupent le dernier rang, car ils sont expressément subordonnés à toutes les autres dettes de l'entreprise, qu'elles soient chirographaires ou subordonnées.					
Possibilité remboursement anticipé	Pas de possibilité les 5 premières années sauf si augmentation concomitante du capital. Interdit pour l'emprunt TSR, sauf en cas de rachat en bourse, OPA ou OPE. Restreintes pour les titres super subordonnés (TSS) car ils sont assimilés à des Fonds Propres de base.					

Le montant des dettes subordonnées est de 8 272 108 milliers d'€ (dettes rattachées comprises).

2.8 Portefeuille titres : ventilation entre portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement

	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille investissement	TOTAL
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		2 150 661	51 041	2 201 702
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		6 466 069	13 152 006	19 618 075
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		275 067		275 067
TOTAUX	0	8 891 797	13 203 047	22 094 844

2.9 Portefeuille titres : titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

	Portefeuille investissements transféré en 2008	Montant échu au 31-12-2010	Encours Portefeuille au 31-12-2010	Moins value latente dépréciée sans transfert	Montant de la reprise sans transfert
PORTEFEUILLE DE PLACEMENT	1 318 640	756 239	562 401	29 003	14 828
TOTAUX	1 318 640	756 239	562 401	29 003	14 828

Suite aux modifications du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres introduites par le règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement », la BFCM n'a opéré aucun reclassement au 31-12-2010

2.10 Portefeuille titres : différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement des titres de placement et des titres d'investissement

NATURE DES TITRES	DECOTES/SURCOTES NETTES RESTANT A AMORTIR	
	Décote	Surcote
TITRES DE PLACEMENT		
Marché obligataire	25 831	41 543
Marché monétaire	448	49
TITRES D'INVESTISSEMENT		
Marché obligataire	9 585	119
Marché monétaire	2	

2.11 Portefeuille titres : plus et moins-values latentes sur titres

Montant des plus-values latentes sur titres de placement :	336 773
Montant des moins-values latentes sur titres de placement et ayant fait l'objet d'une dépréciation :	228 093
Montant des moins-values latentes sur titres d'investissement :	79 022
Montant des plus-values latentes sur titres d'investissement :	146 639

2.12 Portefeuille titres : montant des créances représentatives des titres prêtés

	Montant 2010	Montant 2009
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0

2.13 Portefeuille titres : montant des créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres

	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue		
A terme		
CREANCES SUR LA CLIENTELE		
Autres concours à la clientèle	5 332	
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue		
A terme		
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Autres dettes		
A vue		
A terme		5 332
TOTAL	5 332	5 332

Les actifs mis en pension correspondent à :

- des valeurs mobilières pour 5 332 milliers d'€

2.14 Portefeuille titres : ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur

	Emetteur		Créances rattachées	TOTAL
	Organismes publics	Autres		
EFFETS PUBLICS, OBLIG ET AUT. TITRES A REVENU I	2 277 752	19 398 263	143 762	21 819 777

2.15 Portefeuille titres : ventilation selon la cotation

	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées	TOTAL
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	2 164 442	498	36 762	2 201 702
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	14 558 113	4 952 962	107 000	19 618 075
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	271 740	3 327		275 067
TOTAUX	16 994 295	4 956 787	143 762	22 094 844

2.16 **Portefeuille titres : informations sur les OPCVM**

	Montant des parts d'OPCVM français	Montant des parts d'OPCVM étrangers	TOTAL
TITRES A REVENU VARIABLE : OPCVM		49 466	49 466

	Montant des parts d'OPCVM de capitalisation	Montant des parts d'OPCVM de distribution	TOTAL
TITRES A REVENU VARIABLE : OPCVM	49 466		49 466

2.17 **Portefeuille titres : participations et parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit**

	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2010	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2009
PARTICIPATIONS ET ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	1 455 646	884 850
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	3 729 266	3 292 119
TOTAL	5 184 912	4 176 969

2.18 **Portefeuille titres : information sur l'activité de portefeuille**

Le montant des titres de l'activité de portefeuille au 31.12.2010 est de 1.783 milliers d' €.

2.19 **Sociétés à responsabilité illimitée dans lesquelles l'établissement est associé**

Nom de la société	siège social	forme juridique
REMA	STRASBOURG	Société en Nom Collectif
CM-CIC FONCIERE	STRASBOURG	Société en Nom Collectif
STE CIVILE GESTION DES PARTS DANS L'ALSACE	STRASBOURG	Société Civile de Participations
SPRING RAIN	PARIS	GIE à capital
VENTADOUR BAIL III Ter	STRASBOURG	GIE à capital
VULCAIN ENERGIE	PARIS	GIE à capital

2.20 Ventilation du poste "Réserves"

	Montant 2010	Montant 2009
RESERVE LEGALE	119 795	107 795
RESERVES STATUTAIRES ET CONTRACTUELLES	951 466	891 466
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES RESERVES	9 495	9 495
TOTAL	1 080 756	1 008 756

2.21 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux

	Montant 2010	Montant 2009
FRAIS D'ETABLISSEMENT		
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT		
FONDS COMMERCIAUX		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000	3 000
TOTAL	3 000	3 000

2.22 Créances éligibles au refinancement d'une banque centrale

Au 31-12-2010, les crédits sur la clientèle éligibles au refinancement d'une banque centrale se montent à 301 913 milliers d'€.

2.23 **Intérêts courus à recevoir ou à payer**

Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
----------------------------------	-------------------------------

ACTIF

CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.	
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	36 762
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
A vue	12
A terme	383 887
CREANCES SUR LA CLIENTELE	
Créances commerciales	
Autres concours à la clientèle	43 573
Comptes ordinaires débiteurs	
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	107 000
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	
PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE	
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	

PASSIF

BANQUES CENTRALES, C.C.P.	
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
A vue	276
A terme	212 466
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	
Comptes d'épargne à régime spécial	
A vue	
A terme	
Autres dettes	
A vue	
A terme	114 175
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	
Bons de caisse	
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	125 043
Emprunts obligataires	287 464
Autres dettes représentées par un titre	
DETTES SUBORDONNEES	72 108

TOTAL	571 234	811 532
--------------	----------------	----------------

2.24 **Postes "Autres actifs" et "Autres passifs"**

<u>AUTRES ACTIFS</u>	Montant 2010	Montant 2009
INSTRUMENTS CONDITIONNELS ACHETES	3 370	5 007
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX OPERATIONS SUR TITRES	36 127	90 049
DEBITEURS DIVERS	1 669 615	2 598 965
CREANCES DE CARRY BACK		35 071
AUTRES STOCKS ET ASSIMILES		
AUTRES EMPLOIS DIVERS		
TOTAL	1 709 112	2 729 092

<u>AUTRES PASSIFS</u>	Montant 2010	Montant 2009
AUTRES DETTES DE TITRES		
INSTRUMENTS CONDITIONNELS VENDUS	3 494	5 180
DETTES DE TITRES DE TRANSACTION		
<i>dont dettes sur titres empruntés</i>		
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX OPERATIONS SUR TITRES	11 594	75 843
VERSEMENT RESTANT A EFFECTUER SUR TITRES NON LIBERES	188	
CREDITEURS DIVERS	428 377	1 046 962
TOTAL	443 653	1 127 985

2.25 **Comptes de régularisation**

<u>ACTIF</u>	Montant 2010	Montant 2009
SIEGE ET SUCCURSALE - RESEAU		
COMPTES D'ENCAISSEMENT		
COMPTES D'AJUSTEMENT	5 829	23 629
COMPTES D'ECARTS		
PERTES POTENTIELLES SUR CONTRATS DE COUVERTURE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME NON DENOUES		
PERTES A ETALER SUR CONTRATS DE COUVERTURE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DENOUES	42 153	10 580
CHARGES A REPARTIR	154 727	241 931
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	19 237	7 007
PRODUITS A RECEVOIR	879 899	684 144
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	16 419	33 292
TOTAL	1 118 264	1 000 583

PASSIF

	Montant 2010	Montant 2009
SIEGE ET SUCCURSALE - RESEAU		
COMPTES INDISPONIBLES SUR OPERATIONS DE RECOUVREMENT	1 064	2 819
COMPTES D'AJUSTEMENT	262 832	603 780
COMPTES D'ECARTS		
GAINS POTENTIELS SUR CONTRATS DE COUVERTURE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME NON DENOUES		
GAINS A ETALER SUR CONTRATS DE COUVERTURE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DENOUES	153 689	177 485
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	10 891	13 868
CHARGES A PAYER	932 102	925 735
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	113 590	403 023
TOTAL	1 474 168	2 126 710

Les articles L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société.

2.26 Solde non amorti de la différence entre montant initialement reçu et prix de remboursement des dettes représentées par un titre

	Montant 2010	Montant 2009
PRIME D'EMISSION DES TITRES A REVENU FIXE	105 446	99 441
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES TITRES A REVENU FIXE	29 043	6 404
TOTAL	134 489	105 845

2.27 Provisions

	Montant 2010	Dotation	Reprise	Montant 2009	Délai de retournement
SUR SWAPS	53 464	13 248		40 216	< 1 an
POUR IMPOT	2 071		1 535	3 606	< 1 an
POUR REGIMES SPECIAUX	0		2 535	2 535	
POUR ENGAGEMENT DE GARANTIE	5 388		1 984	7 372	> 3 ans
AUTRES PROVISIONS	59 740	59 740	367	367	< 1 an
	120 663	72 988	6 421	54 096	

2.28 **Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone Euro**

ACTIF

	Montant 2010	Montant 2009
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	10 485 957	7 377 954
CREANCES SUR LA CLIENTELE	348 210	309 655
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	20 355	17 155
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	33 869	28 818
PROMOTION IMMOBILIERE		
PRETS SUBORDONNES		
PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE	1 121 345	849 121
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		350
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
AUTRES ACTIFS	9 172	180
COMPTES DE REGULARISATION	94 545	119 097
TOTAL ACTIVITE DEVISES	12 113 453	8 702 330
Pourcentage du total actif	8,32%	4,89%

PASSIF

	Montant 2010	Montant 2009
BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	5 659 371	4 787 439
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	3 684 294	4 709 417
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	9 603 281	10 569 014
AUTRES PASSIFS	21 265	488
COMPTES DE REGULARISATION	92 001	136 470
PROVISIONS	8 606	394
DETTES SUBORDONNEES		
TOTAL ACTIVITE DEVISES	19 068 818	20 203 222
Pourcentage du total passif	13,10%	11,35%

3. NOTES ANNEXES AU HORS BILAN

3.1 Actifs donnés en garantie d'engagements

	Montant 2010	Montant 2009
VALEURS AFFECTEES EN GARANTIE D'OP. SUR MARCHES A TERM	0	0
AUTRES VALEURS AFFECTEES EN GARANTIE	30 572 544	28 105 970
<i>dt BDF</i>	21 582 540	16 967 955
<i>dt SFEF</i>	8 990 004	11 138 015
TOTAL	30 572 544	28 105 970

La société CM-CIC COVERED Bonds (CM-CIC CB) est une filiale à 99,99% de la BFCM. Elle a pour objet d'émettre pour le compte exclusif de sa société mère des titres sécurisés par des crédits hypothécaires et assimilés distribués par les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC. En application des dispositions contractuelles liées à ces opérations, la BFCM serait tenue d'apporter des actifs en garantie des émissions de CM-CIC CB sous certaines conditions potentielles (telles que la dégradation de la notation en dessous d'un certain niveau, dimensionnement des crédits hypothécaire. Au 31-décembre 2010 ce mécanisme dérogatoire n'a pas eu à être mis en œuvre.

3.2 Actifs reçus en garantie

	Montant 2010	Montant 2009
VALEURS RECUES EN GARANTIE D'OPERATIONS SUR MARCHES A TERME		
AUTRES VALEURS RECUES EN GARANTIE	1 778 442	2 254 093
<i>dt SFEF</i>	1 778 442	2 254 093
TOTAL	1 778 442	2 254 093

La banque se refinance auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L313-42 du Code Monétaire et financier pour un total de 5 324 974 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre sont apportés par le Groupe de Crédit Mutuel dont la BFCM est filiale et s'élèvent à la même date à 7 696 556 milliers d'euros.

3.3 Opérations à terme en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2010	Montant 2009		Montant 2010	Montant 2009
			contre		
OPERATIONS DE CHANGE A TERME					
Euros à recevoir contre devises à livrer	4 973 688	4 944 074		2 439 932	2 377 874
<i>dont SWAPS de devises</i>	733 793	701 742		580 091	513 478
Devises à recevoir contre euros à livrer	13 110 376	13 048 570		14 963 115	15 567 462
<i>dont SWAPS de devises</i>	5 174 484	5 203 959		7 362 259	8 137 456
Devises à recevoir contre devises à livrer	10 351 071	10 636 556		7 396 905	7 426 991
<i>dont SWAPS de devises</i>					

3.4 **Autres opérations à terme non encore dénouées à la date de clôture du bilan**

	Montant 2010	Montant 2009
OPERATIONS EFFECTUEES SUR MARCHES ORGANISES ET ASSIMILES D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET		
Opérations fermes de couverture		
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>		
<i>dont Achats de contrats FUTURES</i>		
Opérations conditionnelles de couverture		
Autres opérations fermes		
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>		
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET		
Opérations fermes de couverture	185 968 026	151 941 467
<i>dont SWAPS de taux</i>	181 631 861	146 945 064
<i>SWAPS de taux en devises</i>	4 336 165	4 996 403
<i>Achat de FRA</i>		
<i>Vente de FRA</i>		
Opérations conditionnelles de couverture		
<i>dont Achat SWAP OPTION</i>		
<i>Vente SWAP OPTION</i>		
<i>dont Achat de CAP/FLOOR</i>		
<i>Vente de CAP/FLOOR</i>		
Autres opérations fermes	1 001 526	675 835
<i>dont SWAPS de taux</i>	1 001 526	675 835
<i>SWAPS de taux en devises</i>		
Autres opérations conditionnelles		
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE		
Opérations conditionnelles de couverture	295 582	485 286
<i>dont Achat d' option change</i>	147 791	242 643
<i>Vente d' option change</i>	147 791	242 643
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR D'AUTRES INSTRUMENTS QUE LES INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET ET DE COURS DE CHANGE		
Opérations fermes de couverture		47 722
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>		23 867
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>		23 855
Opérations conditionnelles de couverture	7 154	7 154
<i>dont Achat d'option</i>	3 577	3 577
<i>Vente d'option</i>	3 577	3 577

3.5 Ventilation des opérations à terme non encore dénouées selon la durée résiduelle

	Montant 2010			Montant 2009		
	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans
OPERATIONS EN DEVISES	25 182 243	3 494 032	2 925	19 807 055	5 565 271	0
OP. EFFECTUEES SUR MARCHES ORGANISES D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET						
Opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>						
<i>dont Achats de contrats FUTURES</i>						
Autres opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET						
Opérations fermes	117 184 882	35 599 155	34 185 515	99 542 578	36 211 216	16 863 508
<i>dont SWAPS</i>	117 184 882	35 599 155	34 185 515	99 542 578	36 211 216	16 863 508
<i>Achat de FRA</i>						
<i>Vente de FRA</i>						
Opérations conditionnelles de couverture						
<i>dont Achat de SWAP OPTION</i>						
<i>Vente de SWAP OPTION</i>						
<i>dont Achat de CAP/FLOOR</i>						
<i>Vente de CAP/FLOOR</i>						
Autres opérations conditionnelles						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE						
Opérations conditionnelles de couverture	284 302	11 280		485 286		
<i>dont Achat d'option change</i>	142 151	5 640		242 643		
<i>Vente d'option change</i>	142 151	5 640		242 643		
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR AUTRES INSTRUMENTS A TERME						
Opérations fermes				47 722		
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>				23 867		
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>				23 855		
Opérations conditionnelles		7 154		7 154		
<i>dont Achat d'option</i>		3 577		3 577		
<i>Vente d'option</i>		3 577		3 577		

3.6 Engagements avec participations et filiales intégrées globalement

Engagements donnés

	Montant 2010	Montant 2009
Engagements de financement		
Engagements de garantie	2 899 242	9 232 431
Engagements sur opérations devises	3 590 779	2 911 185
Engagements sur instruments financiers à terme	7 975 583	13 338 838
TOTAL	14 465 604	25 482 454

Engagements reçus

	Montant 2010	Montant 2009
Engagements de financement		
Engagements de garantie	13 699	14 098
Engagements sur opérations devises	3 568 357	2 824 151
Engagements sur instruments financiers à terme	85 119	
TOTAL	3 667 175	2 838 249

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe "Crédit Mutuel Centre Est Europe"

3.7 Juste valeur des instruments dérivés

	Montant 2010		Montant 2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Risques de taux - comptabilité de couverture (macro-micro)				
Instruments conditionnels ou optionnels			3	
Instruments fermes autres que swaps				
Dérivés incorporés	80 457	153 317	110 967	90 065
Swaps	1 923 929	2 392 143	1 152 862	1 980 842
Risques de taux - hors comptabilité de couverture				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Swaps	92	186	103	91
Risques de change				
Instruments conditionnels ou optionnels			3 949	3 949
Instruments fermes autres que swaps	17 370	20 291	6 862	8 227
Swaps	27 762	18 263	252 548	121 667

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n°2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à la valeur de marché, ou à défaut par l'application de modèles de marchés.

4. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Produits et charges d'intérêts

	Produits 2010	Produits 2009
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	5 246 565	7 235 143
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	172 726	218 685
PRODUITS SUR OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES A REVENU FIXE	528 467	585 176
PRODUITS SUR PRETS SUBORDONNES	97 666	113 650
AUTRES PRODUITS A CARACTERE D'INTERETS	29 113	31 019
REPRISES / DOTATIONS SUR PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES	37	
REPRISES / DOTATIONS SUR PROVISIONS A CARACTERE D'INTERETS		
TOTAL	6 074 574	8 183 673

	Charges 2010	Charges 2009
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	4 325 126	6 142 348
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	402 223	313 735
CHARGES SUR OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES A REVENU FIXE	963 408	1 208 363
CHARGES SUR EMPRUNTS SUBORDONNEES	320 369	410 638
AUTRES CHARGES A CARACTERE D'INTERETS	27 995	3 929
DOTATIONS / REPRISES SUR PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES		
DOTATIONS / REPRISES SUR PROVISIONS A CARACTERE D'INTERETS		
TOTAL	6 039 121	8 079 013

4.2 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	Montant 2010	Montant 2009
REVENUS DES ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE DE PLACEMENT	6 095	4 962
REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	228 888	143 641
REVENUS DES TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
TOTAL	234 983	148 603

4.3 Commissions

	Produits 2010	Produits 2009
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	10 109	268
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	10 648	4 983
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	91	200
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	9	3
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE FINANCIERS	18 936	15 189
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN	68	168
COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION	773	1 044
REPRISES SUR PROVISIONS RELATIVES A DES COMMISSIONS		14 000
TOTAL	40 634	35 855

	Charges 2010	Charges 2009
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	745	984
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	8 131	34 497
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	1 184	1 287
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE FINANCIERS	6 626	7 395
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN		15 175
COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION	923	1 103
DOTATIONS AUX PROVISIONS RELATIVES A DES COMMISSIONS		
TOTAL	17 609	60 441

4.4 Gains ou pertes sur portefeuille de négociation

	Montant 2010	Montant 2009
TITRES DE TRANSACTION	3 925	
CHANGE	6 119	2 559
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	(178)	299
DOTATIONS / REPRISES NETTES DE PROVISIONS	(13 175)	10 466
TOTAL	(3 309)	13 324

4.5 Gains ou pertes sur portefeuille titres de placement et assimilés

	Montant 2010	Montant 2009
FRAIS D'ACQUISITION SUR TITRES DE PLACEMENT	256	(120)
PLUS OU MOINS-VALUES NETTES DE CESSIONS	(2 642)	(25 238)
DOTATIONS OU REPRISES NETTES DE PROVISIONS	(33 203)	145 609
TOTAL	(35 589)	120 251

4.6 Autres produits ou charges d'exploitation

	Montant 2010	Montant 2009
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	29 472	3 289
CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	(61 514)	(26 246)
TOTAL	(32 042)	(22 957)

4.7 Charges générales d'exploitation

	Montant 2010	Montant 2009
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7 301	4 736
CHARGES DE RETRAITES	649	579
AUTRES CHARGES SOCIALES	1 919	1 336
INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALAIRES	339	413
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	1 216	793
AUTRES IMPOTS ET TAXES	8 294	9 533
SERVICES EXTERIEURS	40 029	34 885
DOTATIONS/REPRISES SUR PROVISIONS SUR CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(2 535)	(10 097)
CHARGES REFACTUREES	(6 969)	(5 699)
TOTAL	50 243	36 479

Le montant global des rémunérations directes et indirectes versées aux dirigeants de la BFCM s'est élevé à 3 934 936€ contre 1 871 332 € en 2009. Aucun jeton de présence n'a été alloué.

"Les droits acquis en fin d'exercice au titre du dispositif de droit individuel à la formation (DIF) prévu par les articles L933-1 à L933-6 du Code du travail sont de 2 732 heures".

Conformément au décret 2008-1487 du 30 novembre 2008 relatif aux commissaires aux comptes, les honoraires payés au titre du contrôle légal des comptes se sont élevés 443 007,82 €. Ceux décaissés au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre des DDL (diligences directement liées) se sont élevés à 1 236 234,04 €.

4.8 Coût du risque

	Montant 2010	Montant 2009
DOTATIONS AUX PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	(386)	
REPRISES DE PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	261 036	1 223
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES COUVERTES PAR PROVISIONS	(119 409)	
TOTAL	141 241	1 223

La principale reprise de l'exercice découle des opérations de cession des créances Lehman Brothers effectuées au cours du 1^{er} semestre 2010.

4.9 Gains/Pertes sur actifs immobilisés

	Montant 2010	Montant 2009
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 841	(74 996)
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS SUR ACTIFS IMMOBILISES	(32 578)	(3 476)
TOTAL	(23 734)	(78 472)

5.0 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Montant 2010	Montant 2009
(A) IMPOT DU AFFERENT AU RESULTAT ORDINAIRE	31 712	(71 702)
(B) IMPOT DU AFFERENT AUX ELEMENTS EXCEPTIONNELS		
(C) EFFETS DE L'INTEGRATION FISCALE	(43 455)	(34 824)
(A+B+C) IMPOT SUR LES BENEFICES DU AU TITRE DE L'EXERCICE	(11 743)	(106 526)
DOTATIONS AUX PROVISIONS A CARACTERE D'IMPOT SUR LES BENEFICES		8 712
REPRISES DE PROVISIONS A CARACTERE D'IMPOT SUR LES BENEFICES	(1 535)	(8 259)
IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE	(13 278)	(106 073)

5.1 Déficits reportables

	Montant 2010	Montant 2009
DEFICIT COMPTABLE DE LA SOCIETE		
DEFICIT FISCAL REPORTABLE DE LA SOCIETE		
DEFICIT FISCAL DU GROUPE INTEGRE	44 680	246 770

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
au cours des cinq derniers exercices (montant en €)

	2006	2007	2008	2009	2010
1. Capital en fin d'exercice					
a) Capital Social	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	26 043 845	26 043 845	26 043 845	26 043 845	26 043 845
c) Valeur nominale des actions	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
d) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
2. Opérations et résultats de l'exercice					
a) Produit net bancaire, produits du portefeuille-titres et divers	266 998 127,43	287 983 430,27	-21 567 381,78	339 294 315,93	222 520 610,80
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	218 866 113,79	330 939 819,96	489 733 977,32	48 974 566,71	284 102 040,62
c) Impôts sur les bénéfices	25 161 694,01 (NB)	-4 036 425,35	-79 003 762,46	-106 072 636,66	-11 742 875,03
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	25 856,64	66 099,08	65 584,31	217 872,50	93 768,43
e) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	209 112 479,74	254 274 957,81	-130 608 227,75	330 938 950,34	302 074 929,32
f) Résultat distribué	140 115 886,10	194 807 960,60	0,00	129 177 471,20	0,00
3. Résultats par actions					
a) Résultats après impôts, participation salariés mais avant dotations aux amortissements et provision	7,38	12,71	21,75	5,95	11,36
b) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8,03	9,76	-5,01	12,71	11,60
c) Dividende attribué à chaque action	5,38	7,48	0,00	4,96	0,00
4. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	36	30	29	25	27
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	5 009 659,15	5 656 716,16	5 624 329,26	4 736 290,22	7 300 519,96
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales)	1 902 472,09	2 095 605,05	2 070 186,20	1 915 023,19	2 567 884,95

(NB) : "Le montant de l'impôt sur les bénéfices indiqué comprend en sus des impôts dus au titre de l'exercice, les mouvements sur provisions se rapportant à ces impôts. Ce changement résulte de l'application des principes définis par le règlement CRC n° 2000-03, qui s'applique à compter de l'exercice 2001."

4.3 Renseignements relatifs aux filiales et participations

Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur comptable brute excède 1 % de notre capital A SAVOIR : 13 021 822,50 euros	Capital au dernier bilan	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au dernier bilan	Quote-part du capital détenu au 31.12.2010 en %	Valeur comptable des titres détenus au 31.12.2010		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31.12.2010	Montant des cautions et avais fournis par la Banque au 31.12.2010	Chiffre d'affaires au dernier exercice	Bénéfice net ou perte au dernier exercice	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31.12.2010	Observations : Exercice clos le :
				Brute	Nette						
1) Filiales (plus de 50 % du capital est détenu par notre société)											
VENTADOUR INVESTISSEMENT 1, SA, Paris	558 000 000	-72 878 763	100,00	558 293 790	558 293 790	543 700 000	0	32 224 369	11 962 357	0	31/12/2010 (1)
CM-AKQUISITIONS GmbH, Düsseldorf	200 025 000	-8 656 000	100,00	200 025 000	200 025 000	5 030 200 000	0	23 889 000	15 691 000	0	31/12/2010 (1)
CM-CIC COVERED BONDS, SA, Paris	120 000 000	1 200 000	100,00	119 999 990	119 999 990	8 120 000 000	0	1 300 000	200 000	360 000	31/12/2010 (1)
GRUPE REPUBLICAIN LORRAIN COMMUNICATION, SAS, Woippy	1 512 400	77 820 403	100,00	94 514 159	94 514 159	11 716 609	0	3 999 607	477 741	0	31/12/2010 (1)
CIC IBERBANCO, SA à Direction et Conseil de Surveillance, Paris	25 143 000	45 554 000	100,00	84 998 448	84 998 448	6 000 000	0	19 030 000	-135 000	0	31/12/2010 (1)
EBRA, SAS	40 038 000	3 800	100,00	40 037 316	0	83 261 015	0	3 889 475	-42 117 943	0	31/12/2010 (1)
BANQUE DU CREDIT MUTUEL ILE-DE-FRANCE, SA, Paris	15 200 000	3 847 372	100,00	19 040 589	19 040 589	0	0	84 454	27 523	66 500	31/12/2010 (1)
BANQUE DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE LA MONETIQUE, BECOM, SAS, Strasbourg	96 864 800	364 634 324	96,11	177 150 790	177 150 790	6 436 083 252	2 460 000 000	504 984 612	68 364 662	19 740 288	31/12/2010 (1)
SOCIETE FRANCAISE D'EDITION DE JOURNAUX ET D'IMPRIMES COMMERCIAUX L'ALSACE 1, SAS, Mulhouse	10 210 200	10 542 467	95,60	15 945 250	13 794 250	5 467 945	0	1 546 786	-8 432 147	0	31/12/2010 (1)
France EST, SAS, Houmourt	34 400 000	106 516 649	80,00	128 000 000	128 000 000	11 716 609	0	2 800 865	59 172	0	31/12/2010 (1)
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, SA, Paris	608 439 888	4 240 000 000	71,03	2 930 455 048	2 930 455 048	39 063 213 000	361 890 000	4 632 388 000	537 729 000	115 255 285	31/12/2010 (1)
CARMEN HOLDING INVESTISSEMENT, SA, Paris	489 966 960	490 982 507	67,00	656 538 740	656 538 740	0	0	9 027	-4 259	0	31/12/2010 (1)
GRUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, SA, Strasbourg	1 118 793 000	1 486 117 000	52,81	974 660 599	974 660 599	0	0	1 803 000	244 804 000	58 384 782	31/12/2010 (1)
2) Participation (de 10 à 50 % du capital sont détenus par notre société)											
BANCO POPULAR HIPOTECARIO	176 050 000	81 710 000	50,00	312 500 000	312 500 000	30 000 000	0	2 476 710 000	5 420 000	0	31/12/2010 (1)
CM-CIC LEASE, SA, Paris	64 399 232	50 664 118	45,94	47 778 610	47 778 610	2 171 830 420	29 042 000	378 276 815	8 855 431	3 716 976	31/12/2010 (1)
BANQUE de Luxembourg, Luxembourg	104 784 000	418 588 000	27,63	144 746 191	144 746 191	0	0	196 109 000	61 604 000	8 434 100	31/12/2009
SOCIETE DU JOURNAL L'EST REPUBLICAIN	2 400 000	-12 056 272	26,98	25 500 000	25 500 000	0	0	103 446 597	-4 186 246	0	31/12/2010 (1)
CLUB SAGEM, SAS, Paris	162 508 911	79 665 194	25,26	101 004 463	101 004 463	0	0	111 501 016	107 721 863	0	31/12/2009
BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR, Casablanca	1 587 514 000 (2)	5 733 473 000 (2)	25,00	1 028 024 461	1 028 024 461	0	0	3 713 630 000 (2)	532 929 000 (2)	7 549 870	31/12/2009
BANQUE DE TUNISIE, Tunis	112 500 000 (3)	286 092 000 (3)	20,00	91 418 621	91 418 621	0	0	132 904 000 (3)	66 081 000 (3)	3 324 620	31/12/2009
CASSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT, SA, Paris	199 928 000	7 488 000	16,96	35 689 307	35 689 307	324 077 607	0	1 736 637	114 000	88 986	31/12/2010
3) Autres titres de participation (le capital détenu par notre société est inférieur à 10 %)											
BANCO POPULAR ESPAÑOL	137 530 000	8 775 630 000	5,00	298 161 710	298 161 710	0	0	141 848 210 000	590 160 000	0	31/12/2010
SICOVAM HOLDING, SA, Paris	10 264 764	527 394 812	2,50	14 545 667	14 545 667	0	0	5 860 631	5 865 208	266 800	31/07/2010

(1) bilan et comptes non encore arrêtés
(2) montants exprimés en dirhams marocains
(3) montants exprimés en dinars tunisiens

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES PARTICIPATIONS	Capital au dernier bilan	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au dernier bilan	Quote-part du capital détenu au 31.12.2010 en %	Valeur comptable des titres détenus au 31.12.2010		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31.12.2010	Montant des cautions et avais fournis par la Banque au 31.12.2010	Chiffre d'affaires au dernier exercice	Bénéfice net ou perte au dernier exercice	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31.12.2010
				Brute	Nette					
1) Filiales non reprises au paragraphe A										
a) filiales françaises (ensemble) dont <i>SNC Rema, Strasbourg</i> dont <i>GIE Ventadour Bail III Ter, Strasbourg</i>				47 698 954 304 883 15 230	37 438 183 304 883 15 230	1 081 086 083 0 0	0 0 0			3 154 970 57 197 0
b) filiales étrangères (ensemble)				0	0	0	0			0
2) Participation non reprises au paragraphe A										
a) participations françaises (ensemble) dont <i>Société de Gestion des Parts du Crédit Mutuel dans le Journal "L'Alsace", Société Civile, Strasbourg</i>				19 592 695 6 003 519	19 580 115 6 003 519	206 933	0			1 416 277
b) participations étrangères (ensemble)				4 444 989	4 444 989	0	0			5 590 031
3) Autres titres de participation non repris au paragraphe A										
a) autres titres de participations dans les sociétés françaises (ensemble) dont <i>GIE Vulcain Energie, Paris</i>				19 959 155 1 757 696	19 392 355 1 757 696	405 000 000 0	22 452 000 0			1 290 101 0 0
b) autres titres de participations dans les sociétés étrangères (ensemble)				434 554	434 554	0	0			0

4.4 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

BFCM

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la BFCM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes annuels qui expose les changements de méthode comptable et de présentation relatifs aux nouveaux textes et règlements applicables à compter de l'exercice 2010, notamment le règlement CRC n° 2009-03 du 3 décembre 2009 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le contexte de volatilité des marchés financiers qui reste élevée et d'un environnement encore incertain, votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des positions sur certains instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.
- Comme indiqué dans les notes 1 et 2.3 de l'annexe aux états financiers, votre société constitue des dépréciations et provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture, à l'actif, par des dépréciations spécifiques et, au passif, par des provisions générales pour risque de crédit.
- Votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et les provisions pour risques juridiques. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Arnaud Bourdeille

Isabelle Santenac

Chapitre V ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

5.1 Rapport de gestion du Groupe BFCM

Bilan économique de l'année 2010

L'année 2010 n'aura pas marqué la fin des crises financières et économiques qui se sont succédées depuis 2007. Elle aura plutôt été une année de consolidation du début de la reprise mondiale qui aura davantage profité aux pays émergents qu'aux pays de la zone euro.

Hormis la Chine et l'Inde qui affichent des niveaux de croissance élevés, la plupart des pays émergents ont retrouvé un développement rapide avec des taux de croissance de leur PIB supérieur à 5%. Dans le même temps les Etats-Unis affichent une progression proche de 3%.

Avec un taux de croissance de 1,7% en moyenne, l'Europe reste loin derrière. En outre cette moyenne masque des disparités sensibles selon qu'il s'agisse de l'Allemagne ou de certains pays méditerranéens Grèce, Portugal, Espagne et Italie notamment.

Pour la zone euro, ce modeste niveau de reprise reste en outre très fragile car lié aux mesures d'aide prises par les autorités nationales. Ces mesures ont pour l'essentiel consisté en un soutien aux systèmes financiers et à la consommation des ménages par la dépense budgétaire.

Toutefois l'analyse de la crise et les solutions à mettre en œuvre n'ont pas été traitées de manière homogène par les états européens qui ont opté pour des choix nationaux parfois très différents.

Si l'urgent était d'éviter le pire, le résultat a bien été atteint. Ces mécanismes ont probablement préservé la situation à très court terme. Mais ces mécanismes - même ponctuellement nécessaires - ont rapidement trouvé leurs limites car la dépense de soutien a contribué à creuser des déficits déjà importants.

Les mesures conjoncturelles ont aggravé les déséquilibres structurels faisant naître une inquiétude des marchés sur les capacités des Etats à faire face à cette situation.

Pour éviter une fuite en avant incontrôlable et rassurer les marchés auprès desquels les Etats financent leurs dettes, les stimulations par la dépense, coûteuses et inefficaces à créer de la croissance saine se sont arrêtées en fin d'année 2010.

La disparition de ce soutien à la consommation seul moteur de croissance risque d'avoir pour effet de fragiliser davantage une reprise elle-même timide et dont la pérennité n'est pas certaine.

Cette incertitude est aggravée par la volonté affichée des Etats de se désendetter par des économies de fonctionnement, mais aussi par des nouveaux prélèvements fiscaux. La combinaison de la suppression de la stimulation sur la consommation et les nouvelles ponctions fiscales peuvent conduire à réduire brutalement le pouvoir d'achat qui alimente la consommation. La marge de manœuvre est par conséquent étroite.

Le risque de dégradation de la situation économique et financière pour 2011 est réel. Cela inquiète les marchés qui peuvent par méfiance aggraver la situation en n'acceptant de financer les dettes souveraines qu'à des taux élevés en proportion du risque estimé.

Une telle attitude aurait un effet d'accélération et d'enchaînement désastreux sur les finances publiques. Les déficits exploseraient sous le poids des intérêts de la dette et rejailliraient par contagion sur la situation économique et sociale de ces pays.

Les plans d'austérité qui sont devenus nécessaires à la crédibilité des Etats viennent tardivement et au mauvais moment. Pour éviter le risque lié à la réaction des marchés, il n'est pas certain que le fonds d'aide européen que souhaitent créer et alimenter les Etats puisse rassurer les marchés ni même se substituer efficacement et durablement à eux.

Au final, 2010 aura été une année d'apparente reprise de la croissance dans un environnement de méfiance et d'inquiétude. Pour l'exercice écoulé, les bilans des banques reflètent étroitement cet environnement de reprise et sont en amélioration par rapport à deux années antérieures difficiles.

Notre groupe a également bénéficié de cette amélioration et les résultats sont bons eu égard au contexte qui reste très fragile. Mais ces résultats sont aussi la conséquence de la qualité de nos produits et services qui sont adaptés en permanence, de la maîtrise des risques et surtout de la fidélité de nos sociétaires-clients assise sur l'implication au quotidien de l'ensemble des salariés et des élus.

Éléments financiers relatifs aux comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2010. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

Activité et résultats du Groupe

Analyse du bilan consolidé

Le total du bilan consolidé IFRS du Groupe BFCM est de 375,3 milliards d'euros, contre 420,5 milliards en 2009 (-11,2%)².

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 34,2 milliards d'euros en 2010, contre 47,8 milliards en 2009. Il s'agit essentiellement des dérivés et des autres passifs financiers de transaction ainsi que des dettes envers les établissements de crédit évaluées en juste valeur par résultat.

Les autres dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 38,2 milliards d'euros contre 91,5 milliards en 2009 (-58,7%)².

Les émissions de titres autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 94,6 milliards d'euros au total contre 87,0 milliards en 2009 (+ 8,8%). Les titres du marché interbancaire et les titres de créance négociables en représentent l'essentiel, avec un encours de 63,2 milliards d'euros, suivis des emprunts obligataires (31,4 milliards). Le solde du poste est constitué des bons de caisse et de titres divers.

Le poste «Dettes envers la clientèle» au passif du bilan est constitué des dépôts de la clientèle sous forme d'épargne comptable, créances rattachées incluses. Ces dépôts ont progressé de 12,8%² pour atteindre 107,3 milliards en 2010³, confirmant une nette reprise de la collecte d'épargne. La contribution des entités du CIC représente à elle seule 79% de ce total, soit 91,3 milliards, tandis que Targobank contribue à hauteur de 8% (8,8 milliards), le Groupe Cofidis pour 0,4 milliard et Banco Popular Hipotecario (BPH) pour 0,8 milliard.

Les provisions techniques des contrats d'assurance, représentatives des engagements envers les assurés, s'élèvent à 55,4 milliards d'euros, soit 8,7% de plus que l'an passé. La majorité de ce montant (51,3 milliards) est constituée par l'épargne des clients confiée aux sociétés d'assurance vie du Groupe Assurance du Crédit Mutuel.

Les intérêts minoritaires au passif (3,2 milliard d'euros fin 2010) concernent pour l'essentiel les autres Groupes de Crédit Mutuel associés dans le GACM (dont ils détiennent 28% du capital), les actionnaires externes dans le CIC (8% du capital) et les actionnaires externes du Groupe Cofidis (66%).

A l'actif, les placements sur le marché interbancaire diminuent de 38,1%² entre 2009 et 2010 pour atteindre 65,4 milliards d'euros.

L'encours global des créances à la clientèle passe de 152,1 milliards à 159,5 milliards (+ 4,2%²)

Les crédits sont accordés à près de 80% par l'intermédiaire des entités du CIC. Les encours de Targobank Allemagne, représentent 10 milliards d'euros, soit un peu plus de 6% de l'encours global. Les encours de Cofidis s'élèvent à 8 milliards (5% de l'encours global) et BPH contribue à hauteur d'1 milliard.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 40,1 milliards d'euros, contre 51,6 milliards d'euros l'an passé.

Les écarts d'acquisition à l'actif (4,1 milliards d'euros au total) sont essentiellement relatifs aux acquisitions des titres Targobank en décembre 2008 (2,8 milliards), à la prise de participation dans le Groupe Cofidis pour 0,4 milliard début mars 2009, aux titres CIC (506 millions d'écart d'acquisition résiduel) et aux titres BPH pour 183 millions.

² Evolution 2010/2009 à période et périmètre constants.

³ Dépôts de la clientèle hors encours SFEF (9,0 milliards)

Analyse du compte de résultat consolidé

Le PNB total croît de 1,0%⁴ à 8 481 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 7 908 millions d'euros en 2009.

Le résultat net comptable atteint 1 751 millions d'euros contre 1 029 millions en 2009.

Le coût du risque s'élève à 1 214 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 892 millions d'euros en 2009 (en baisse de 39,8%)⁴.

De ce fait au 31 décembre 2010, le ratio du coût du risque total rapporté aux encours de crédits s'établit à 0,69% contre 1,04% à fin 2009 et le ratio de couverture global des créances douteuses est de 68,17% au 31 décembre 2010.

Analyse par activité :

Description des pôles d'activité

Les activités retenues correspondent à l'organisation du groupe BFCM. On pourra se reporter à la note annexe 3 qui fait apparaître les regroupements retenus, ainsi que la note annexe 2 (répartition détaillée par activité du bilan, du compte de résultat)

- La banque de détail, cœur de métier du Groupe BFCM, regroupe :
Le réseau de la BECM, le réseau des banques régionales du CIC et celui du CIC en Ile-de-France, les agences CIC Iberbanco, le réseau Targobank Allemagne, le Groupe Cofidis, le réseau Banco Popular Hipotecario (BPH), ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit consommation, crédit-bail mobilier et LOA, crédit-bail immobilier, crédit vendeur PNF, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.
- L'assurance, avec le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) et ses filiales dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau. Les sociétés du GACM sont présentes sur le marché de l'assurance vie et non vie, du courtage assurance, de la réassurance, de la télésurveillance, et de la couverture financière de la maintenance automobile.
- La banque de financement et de marché regroupe deux activités :
Le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (financements de projets et d'actifs, financements export, etc...), l'international et les succursales étrangères ; les activités de marché de la BFCM et du CIC sont regroupées au sein d'une seule entité « CM-CIC Marchés » avec une Direction unique.
Les activités de marché sont organisées au sein de trois métiers, refinancement, commercial et compte propre. Les opérations réalisées sur deux sites (Paris, Strasbourg) sont enregistrées dans deux bilans :
* Celui de la BFCM, pour le métier Refinancement
* Celui du CIC, pour les métiers Commercial et Compte Propre ;
- La banque privée regroupe les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France (CIC Banque Transatlantique, Dubly-Douilhet SA) qu'à l'étranger (Banque de Luxembourg, Banque CIC Suisse, Banque Transatlantique Luxembourg, CIC Private banking-Banque Pasche, Banque Transatlantique Belgium, Banque Transatlantique Londres).
- Le capital-développement exercé pour compte propre constitue un pôle de résultat significatif. Au 1^{er} janvier 2011, les entités exerçant cette activité (CIC Finance, CIC Investissement, CIC Banque de Vizille et IPO) ont été regroupées au sein du pôle CM-CIC Capital Finance.
- Le pôle "logistique, holding et divers" rassemble les éléments non affectables à un autre pôle d'activité ainsi que les structures à vocation purement logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans les sociétés spécifiques, la presse.

⁴ Evolution 2010/2009 à période et périmètre constants

Activité commerciale du groupe

Le dynamisme du réseau, sa proximité, la qualité de son offre commerciale lui ont assuré :

- un accroissement net du nombre de clients de 224 866 pour un total de 17 086 019 ;
- une hausse des encours de crédits à la clientèle de 7,5 milliards d'euros (+4,2%)⁵, à 159,5 milliards d'euros ; ceux des réseaux bancaires, à 116,8 milliards d'euros, évoluant de + 5,4%, portés par les prêts habitat (+9,3%) et les crédits d'investissement (+10,7%) ;
- une augmentation de 26,5 milliards d'euros (7,7%)⁵ de l'épargne gérée et conservée pour un encours total de 367,4 milliards d'euros ; les dépôts, à 107,3 milliards d'euros, enregistrant une progression de 12,8%⁵ ;
- un gain de 935 000 contrats d'assurance (4,6%) portant le portefeuille à 21,1 millions.

L'encours de crédits de la banque de financement est de 15,4 milliards d'euros et celui de la banque privée de 6,1 milliards d'euros.

S'appuyant sur sa maîtrise technologique, le groupe a renforcé sa position dans le domaine de la monétique, de la gestion des flux et dans la téléphonie mobile.

Il s'ouvre ainsi de nombreuses et nouvelles perspectives répondant à des attentes des consommateurs et générant des revenus.

La banque de détail

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	Evolution %⁵
Produit net bancaire	6.293	5.787	+3,9%
Résultat brut d'exploitation	2.602	2.290	+6,3%
Résultat avant impôt	1.550	855	+73,0%
Résultat net	1.028	554	+76,7%

Le PNB de la banque de détail s'élève à 6 293 millions d'euros contre 5 787 millions d'euros (+3,9%)⁵.

Avec des frais généraux maîtrisés s'élevant à 3 691 millions (+2,3%)⁵, le coefficient d'exploitation s'améliore de près de 2 points, passant de 60,4% à 58,7% fin 2010.

Le coût du risque à 1 076 millions d'euros baisse sensiblement (-31,7%)⁵ et le résultat avant impôt est de 1 550 millions contre 855 millions.

L'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	Evolution %
Produit net bancaire	1.114	887	+25,6%
Résultat brut d'exploitation	767	546	+40,3%
Résultat avant impôt	764	567	+34,7%
Résultat net	595	412	+44,3%

Le chiffre d'affaires de l'assurance, avec 8,9 milliards d'euros, affiche une progression de 14,6% dont 19,3% pour la partie « vie ».

Le produit net assurance est de 1 114 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 887 millions d'euros en 2009, après rémunération des réseaux de distribution à hauteur de 812 millions d'euros (+10,6% par rapport à 2009). Le résultat avant impôt est de 764 millions d'euros contre 567 millions d'euros.

⁵ Evolution 2010/2009 à période et périmètre constants

La banque de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	Evolution %
Produit net bancaire	456	461	-1%
Résultat brut d'exploitation	376	384	-2%
Résultat avant impôt	341	225	+51,2%
Résultat net	236	151	+56,0%

Le PNB passe de 461 millions d'euros à 456 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Le coût du risque passe de 158 millions en 2009 à 35,3 millions d'euros au 31 décembre 2010 et son résultat avant impôt progresse de 51% à 341 millions d'euros.

Activités de marché

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	Evolution %
Produit net bancaire	618	1.072	-42,4%
Résultat brut d'exploitation	436	878	-50,3%
Résultat avant impôt	440	657	-33,1%
Résultat net	355	458	-22,7%

Au 31 décembre 2010, le PNB est de 618 millions d'euros contre 1 072 millions en 2009, année exceptionnellement élevée, et le résultat avant impôt de 440 millions d'euros contre 657 millions.

Le coût du risque représentait une charge de 221 millions d'euros en 2009, c'est une reprise (produit) de 4 millions en 2010.

La banque privée

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	Evolution %
Produit net bancaire	404	397	+1,9%
Résultat brut d'exploitation	84	94	-9,8%
Résultat avant impôt	71	95	-25,5%
Résultat net	62	70	-11,8%

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat confirment la performance commerciale satisfaisante et une relative stabilité des résultats en 2010. Le PNB passe de 397 millions d'euros en 2009 à 404 millions au 31 décembre 2010 et le résultat avant impôt de 95 millions d'euros en 2009 à 71 millions en 2010.

Le capital développement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	Evolution %
Produit net bancaire	191	49	NA
Résultat brut d'exploitation	155	21	NA
Résultat avant impôt	155	21	NA
Résultat net	153	20	NA

Après une année 2009 difficile pour cette activité, le PNB atteint 191 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 49 millions d'euros en 2009 et le résultat avant impôt est de 155 millions contre 21 millions.

Les encours investis se montent à 1,4 milliard d'euros dont plus de 236 millions investis en 2010. Le groupe est présent dans près de 500 entreprises au travers d'un portefeuille 519 participations pour un total de 1,6 milliard d'euros.

Au 1er janvier 2011, les entités exerçant cette activité (CIC Finance, CIC Investissement, CIC Banque de Vizille et IPO) ont été regroupées au sein du pôle CM-CIC Capital Finance.

Le pôle logistique et holding

(en millions d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	Evolution %⁶
Produit net bancaire	(536)	(703)	+8,4%
Résultat brut d'exploitation	(851)	(751)	+11,8%
Résultat avant impôt	(966)	(916)	+4,8%
Résultat net	(677)	(637)	+5,1%

Le PNB du métier 'Logistique et holding' comprend :

- le PNB l'activité holding (-761 millions d'euros), incluant notamment le coût de l'insuffisance du fonds de roulement de cette activité (-288 millions d'euros), le coût du refinancement de Targobank (-209 millions), les amortissements des écarts d'évaluation sur cette filiale et sur Cofidis (-147 millions), les plans de développement CIC (-75 millions d'euros), les refacturations des frais de siège de Targobank et Cofidis, les dividendes des titres de participation (+26 millions) ;
- le PNB de l'activité logistique et divers pour 224 millions contre -1 million à fin 2009, comprenant les marges commerciales du Groupe EBRA, du Groupe Républicain Lorrain, du Groupe L'Alsace et le PNB des filiales logistiques de Targobank et Cofidis.

Le point 2.1 "Activités de la BFCM" (pages 14 à 24 du présent document) relevant du Chap. II – Métiers du Groupe BFCM – fait partie intégrante du rapport du conseil d'administration présenté à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration

5.2 Evolutions récentes et perspectives

La situation économique est incertaine. L'évolution des problématiques structurelles en Europe et en France risque d'être neutralisée par l'absence de marges de manœuvre.

Notre activité sera étroitement liée à ces incertitudes sur l'évolution économique.

Le groupe poursuivra :

- le développement commercial de ses réseaux ;
- l'enrichissement de sa gamme de produits et de services ;
- son objectif de rendre le meilleur service à ses clients-sociétaires, particuliers, associations, professionnels et entreprises ;
- son soutien à l'activité économique au plus près des besoins de sa clientèle ;
- l'intégration de ses récentes acquisitions, CIC Iberbanco, Targobank, le Groupe Cofidis et Banco Popular Hipotecario.

⁶ Evolution 2010/2009 à période et périmètre constants

5.3 Rapport sur les risques

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers.

Les chiffres qui figurent dans ce chapitre sont audités, sauf ceux expressément marqués d'un *, qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L.823-10 du Code de commerce au même titre que le reste du rapport de gestion.

Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité, permettent une sécurisation renforcée des process sur l'ensemble des activités.

La direction des risques consolide la maîtrise globale des risques et optimise leur gestion au regard des fonds propres réglementaires alloués à chaque activité et de la rentabilité dégagée.

Sommaire :

- I) [Les risques de crédit](#)
- II) [Les risques de gestion de bilan](#)
- III) [Les risques des activités de marché](#)
- IV) [Le ratio européen de solvabilité](#)
- V) [Les risques opérationnels](#)
- VI) [Les autres risques](#)

I) Risques de crédit

Sont développés, en reprenant les informations chiffrées, les :

-Risques sur crédits à la clientèle : pages 103 à 107

-Risques sur crédits interbancaires : page 108

-Risques sur Titres de créances, instruments dérivés et pensions : page 108 et 109

Des informations complémentaires sur le risque de crédit sont développées dans la note 12 des comptes consolidés.

1.1 - Organisation de la filière engagements

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des engagements distingue principalement les deux dispositifs suivants :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

L'organisation de la filière engagements et la gestion de ces derniers s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et les pratiques en usage dans le groupe.

1.1.1) Le dispositif d'octroi de crédits

Il s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

La connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés par les banques du Groupe BFCM avec l'environnement économique. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Les éléments de connaissance des emprunteurs et les analyses risque sont réunis dans le dossier de crédit.

L'évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

La cotation clientèle

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie.

Le système de cotation interne des clients du groupe repose sur les principes suivants :

- unicité : le mode de calcul est unique pour l'ensemble du groupe ;
- exhaustivité : tous les tiers identifiés dans le système d'information sont cotés ;
- automaticité pour le réseau : le système d'information calcule automatiquement une cotation primaire mensuelle actualisée quotidiennement au travers de la remontée des alertes risques pour aboutir à la cotation finale ;
- uniformité de la cotation : les algorithmes sont communs à l'ensemble du groupe sur la base d'une segmentation des marchés définie au sein du système d'information ;
- uniformité des niveaux de restitution pour tous les segments de marchés (9 classes de clients sains et 3 classes de clients en défaut) ;
- prise en compte de la notion de groupe risques.

Le suivi de la pertinence des algorithmes est assuré par la direction des risques, autant que nécessaire, avec des équipes spécialisées. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les groupes risques (contreparties)

« Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement ».

Les groupes risques sont constitués sur la base d'une procédure qui reprend les dispositions de l'article 3 du CRBF 93-05.

La pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer, laquelle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

La décision d'engagement

Elle est principalement fondée sur :

- une analyse risque formalisée de la contrepartie
- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

Les niveaux de délégations

Réseau

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées.

Conformément à l'article N° 19 du CRBF 97-02, il constitue des dossiers de crédit destinés à recueillir l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative et regroupe dans un même dossier les informations concernant les contreparties considérées comme un même bénéficiaire. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Les règles définies dans la procédure « délégations, octroi de crédit et débiteurs » s'inscrivent dans le cadre des directives Bâle 2 et des fondamentaux définis pour l'ensemble des banques du groupe. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation intuitu personae. Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction:

- de la cotation;
- du montant total des engagements d'une contrepartie ou d'un groupe risques;
- des exclusions de délégation;
- des garanties éligibles à une pondération de l'engagement pris.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations accordées dans le cadre ci-dessus, la décision relève des commissions de décision engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures écrites.

Banque de financement et d'investissement

Les décisions ne sont pas prises individuellement et relèvent des commissions de décision engagements. Les succursales étrangères bénéficient de délégations spécifiques

Rôle de la filière engagements

Chaque banque régionale dispose d'une équipe engagements, rattachée à la direction générale et indépendante des directions opérationnelles. Les missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes en charge :

- l'une de veiller à la pertinence des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en vérifiant que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris ;
- l'autre de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

1.1.2) Le dispositif de mesure des risques, de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

Mesure des risques

Le Groupe BFCM dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produits-crédits, secteurs d'activité, rémunération, ...).

Chaque entité commerciale dispose des outils d'information lui permettant de vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

Surveillance des engagements

La filière engagements contribue, au côté des autres acteurs concernés, à une surveillance trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers.

Son dispositif de surveillance intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, le contrôle permanent et la direction des risques. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Les limites « grands risques », déterminées en fonction des fonds propres dans le cadre du règlement CRBF 93-05 pour les limites réglementaires, et des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites internes, sont suivies selon des modalités (y compris fréquences) définies dans des procédures.

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs / risques sensibles / remontées automatiques en recouvrement amiable / ...), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

[Contrôle permanent des engagements](#)

Un contrôle de second niveau, assuré par des compétences dédiées et indépendantes de la fonction engagements, recense les anomalies selon des critères spécifiques et analyse mensuellement les engagements jugés risqués ; les mesures correctrices appropriées sont arrêtées en conséquence.

Une analyse automatique d'une vingtaine de ratios permet en outre d'identifier chaque mois les agences connaissant des difficultés dans la gestion de leurs engagements et de mettre en place rapidement les actions de régularisation nécessaires.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion des risques de crédit.

Gestion de la masse risquée

[Détection de la masse risquée](#)

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer « sous surveillance » puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés), douteux ou contentieux. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclassement, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

[Passage en défaut, provisionnement, retour en sain](#)

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain répondent aux règles prudentielles en vigueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus.

[Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux](#)

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

Reporting

[Comité des risques](#)

Conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02, les différentes instances, notamment le comité des risques, sont informées de l'évolution des engagements de crédits selon une périodicité au moins trimestrielle. Par ailleurs, elles sont informées et participent aux décisions sur l'évolution des différents dispositifs de gestion des engagements de crédits.

[Information des dirigeants](#)

Une information détaillée sur les risques de crédit et les procédures les concernant est présentée aux dirigeants. Ces données sont en outre soumises à un comité de suivi des risques chargé d'examiner les enjeux stratégiques du Groupe BFCM en termes de risques, dans le respect de la réglementation en vigueur.

1.2 - Les données chiffrées

Synthèse chiffrée du risque crédit (bilan et hors bilan)

Exposition

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2010	31/12/2010 à périmètre constant*	31/12/2009
Prêts et créances			
Etablissements de crédit	64 022	63 994	105 214
Clientèle	165 167	164 150	157 192
Exposition brute	229 189	228 144	262 406
Provisions pour dépréciation			
Etablissements de crédit	-350	-350	-520
Clientèle	-6 566	-6 562	-5 962
Exposition nette	222 274	221 232	255 924

Source comptabilité - Hors pensions * hors Banco Popular Hipotecario (BPH)

Exposition sur engagements donnés

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2010	31/12/2010 à périmètre constant*	31/12/2009
Engagements de financement donnés			
Etablissements de crédit	1 720	1 720	1 472
Clientèle	41 047	40 920	38 147
Engagements de garantie donnés			
Etablissements de crédit	5 061	5 061	4 198
Clientèle	9 035	8 970	12 381
Provision pour risques sur engagements donnés	138	138	141

Source comptabilité - Hors pensions * hors Banco Popular Hipotecario (BPH)

1.2.1) Crédits à la clientèle

Encours

Le total des créances clientèle est de 165,2 milliards d'euros, en hausse de 4,4%** par rapport à 2009, essentiellement sur les crédits à moyen et long terme (progression des encours bilan à moyen ou long terme de 8,5 %). L'année 2010 a également été marquée par une diminution du coût du risque.

(** variations 2010/2009 à périmètre constant)

Encours au bilan

	31/12/2010	31/12/2010 à périmètre constant*	31/12/2009
(en millions d'euros capitaux fin de mois)			
Crédits court terme	52 578	52 309	53 655
Comptes ordinaires débiteurs	6 425	6 425	6 388
Créances commerciales	4 307	4 243	3 941
Crédits de trésorerie	41 557	41 353	43 105
Créances export	289	288	220
Crédits moyen et long terme	102 613	101 876	93 871
Crédits d'équipement	26 557	26 557	23 403
Crédit habitat	61 298	60 640	56 408
Crédit-bail	8 011	7 965	7 358
Autres crédits	6 746	6 714	6 702
Total brut des créances clientèle Hors créances douteuses	155 191	154 185	147 526
Créances Douteuses	9 631	9 623	9 334
Créances rattachées	346	343	332
Total brut des créances clientèle	165 168	164 150	157 192

Source comptabilité - Hors pensions * hors Banco Popular Hipotecario (BPH)

A fin 2010, les encours globaux tiennent compte, de la consolidation par intégration proportionnelle du Groupe Banco Popular Hipotecario (BPH). Pour cette entité, les encours fin 2010 se décomposent comme suit :

	31/12/2010 entrée périmètre	Poids relatif 31/12/2010
(en millions d'euros capitaux fin de mois)		
Crédits court terme	269	26,7%
Comptes ordinaires débiteurs	0	0,0%
Créances commerciales	65	6,4%
Crédits de trésorerie	204	20,3%
Crédits moyen et long terme	737	73,3%
Crédits d'équipement	0	0,0%
Crédit habitat	658	65,4%
Crédit-bail	46	4,6%
Autres crédits	33	3,3%
Total brut des créances clientèle Hors créances douteuses et créances rattachées	1 006	100%
Créances Douteuses	8	
Créances rattachées	3	
Total brut des créances clientèle	1 017	
Provision pour dépréciation	4	

Sauf indication spécifique, les commentaires, les encours et les analyses qui vont suivre sauf les points b) et g) n'intègrent pas les éléments de Targobank Allemagne, du groupe Cofidis et de BPH.

a) Qualité du portefeuille

Une clientèle bien notée: sur l'échelle de cotations internes réparties sur 12 niveaux, les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 96,5 % de l'encours bilan pour les particuliers, 90 % pour les professionnels, 92 % pour les entreprises.

Répartition par note interne des encours sains à la clientèle

Répartition des encours sains de la clientèle par note interne	31/12/2010 en %	31/12/2009 en %
A+ et A-	27,7%	26,4%
B+ et B-	31,1%	30,5%
C+ et C-	26,7%	26,4%
D+ et D-	12,1%	13,3%
E+	2,5%	3,4%

source : suivi des risques (hors succursales étrangères et banque privée)

Notation CM-CIC	Correspondance Moody's	Correspondance Standard & Poors
A +	AAA à Aa1	AAA à AA+
A -	Aa2 à Aa3	AA à AA-
B +	A1 à A2	A+ à A
B -	A3 à Baa1	A- à BBB+
C +	Baa2	BBB
C -	Baa3	BBB-
D +	Ba1 à Ba2	BB+ à BB
D -	Ba3 à B1	BB- à B+
E+	B2 et <	B et <

b) Prêts habitat

Sur l'exercice, l'encours sur les prêts habitats a augmenté de 8,7 % et représente 40 % du total brut bilan des créances clientèle. Par nature réparti entre un très grand nombre de clients, il est adossé à des suretés immobilières réelles ou des garanties de premier ordre.

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2010	31/12/2009
Prêts à l'habitat	61 298	56 408
Avec garantie Crédit Logement ou Cautionnement Mutuel Habitat	21 062	17 563
Avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	33 668	31 913
Autres Garanties *	6 569	6 932

Source comptabilité * hypothèques autres rangs, nantissements, gage... y compris nouvelles acquisitions

c) Répartition des crédits par type de clientèle

Répartition des crédits par type de clientèle	31/12/2010 en %	31/12/2009 en %
Grand Public	63%	61%
Entreprises	27%	28%
Grandes entreprises	6%	8%
Financements spécialisés et autres	3%	3%

source : suivi des risques

La répartition des crédits par type de clientèle est basée sur toutes les entités du Groupe BFCM situées sur le territoire français.

d) Risque géographique

98 % des risques pays recensés se situent sur la zone Europe.

L'exposition du portefeuille des risques pays porte, sauf exception marginale, sur la France et les pays de l'OCDE.

Répartition géographique des risques clientèle

Répartition géographique des risques clientèle	31/12/2010 en %	31/12/2009 en %
France	85%	85%
Europe hors France	13%	14%
Autres pays	2%	2%

source comptabilité: y compris nouvelles acquisitions

e) Risque de concentration

Au 31 décembre 2010, les dix premières créances clientèle représentent moins de 6 % des encours clientèle bilan et hors bilan du groupe BFCM (8,5 milliards d'euros soit 4,3%).

Concentration des risques clientèle

Concentration des risques clientèle	31/12/2010	31/12/2009
* Engagements bruts dépassant 300 M€		
nombre de groupes de contreparties	33	26
total Engagements pondérés en M€	23 527	15 832
dont total bilan en M€	8 815	7 637
dont total hors bilan de garantie et de financement	14 711	8 195
total avoirs (C/C, titres) en M€	9 720	6 607
* Engagements bruts dépassant 100 M€		
nombre de groupes de contreparties	86	68
total Engagements pondérés en M€	32 529	23 556
dont total bilan en M€	12 006	11 051
dont total hors bilan de garantie et de financement	20 524	12 505
total avoirs (C/C, titres) en M€	15 085	10 427

source : tableau mensuel SRC - Grandes Entreprises périmètre Groupe BFCM

f) Risque sectoriel

Répartition sectorielle**

	31/12/2010 en %	31/12/2009 en %
K - Activités financières et d'assurance	21,67%	32,19%
L - Activités immobilières	19,35%	16,95%
C - Industrie manufacturière	10,48%	10,39%
G - Commerce réparation d'automobiles et de motocyclette	11,98%	10,30%
M - Activités spécialisées scientifiques et technique	8,94%	7,67%
F - Construction	9,03%	7,86%
H - Transports et entreposage	2,75%	2,45%
I - Hébergement et restauration	2,65%	2,18%
J - Information et communication	1,64%	2,12%
N - Activités de services administratifs et de soutien	2,09%	2,12%
D - Production et distribution d'électricité de gaz	1,32%	
Q - Santé humaine et action sociale	3,31%	1,02%
A - Agriculture sylviculture et pêche	1,45%	1,00%
Sous total	96,66%	96,25%
CODES NACE (NIV. SUPERIEUR) INF A 1% DU TOTAL NACE	3,34%	3,75%
Sous total NACE	100,00%	100,00%

source : suivi des risques

** Regroupement basé sur la segmentation INSEE des codes NACE.

g) Masse risquée et coût du risque

Les créances douteuses et litigieuses s'élèvent à 9 631 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 9 335 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une hausse de 3,1 % à périmètre constant.

Elles représentent 5,8% des crédits bilan à la clientèle contre 5,9 % au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2010, le coût du risque avéré clientèle représente 0,717 % de l'encours brut des créances clientèle, contre 0,946% au 31 décembre 2009.

Qualité des risques clientèle

Qualité des risques clientèle (en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2010 (a)	31/12/2010 à périmètre constant	31/12/2009
Créances dépréciées individuellement	9 631	9 623	9 335
Provisions pour dépréciation individuelle	6 225	6 224	5 626
Provision collective des créances	341	338	336
Taux de couverture global	68,2%	68,2%	63,9%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	64,6%	64,7%	60,3%

Source : comptabilité (a) y compris Targobank et Groupe Cofidis, BPH

Encours des prêts à la clientèle ayant subi des impayés non déclassés en créances douteuses

2010

	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1an	TOTAL
Instruments de dette (1)	0	0	0	0	0
Prêts et créances	1 698 804	17 746	3 173	1 452	1 721 175
Administrations centrales	5 360	0	0	0	5 360
Etablissements de crédit	12 436	0	0	0	12 436
Institutions non établissements de crédit	8 720	0	0	0	8 720
Grandes entreprises	272 464	4 960	776	0	278 200
Clientèle de détail	1 399 824	12 786	2 397	1 452	1 416 459
Total	1 698 804	17 746	3 173	1 452	1 721 175

(1) Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

2009

	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1an	TOTAL
Instruments de dette (1)	0	0	0	0	0
Prêts et créances	2 083 532	14 291	230	683	2 098 736
Administrations centrales	3 186	0	0	0	3 186
Etablissements de crédit	16 891	0	0	0	16 891
Institutions non établissements de crédit	937	0	0	0	937
Grandes entreprises	360 366	991	0	0	361 357
Clientèle de détail	1 702 152	13 300	230	683	1 716 365
Total	2 083 532	14 291	230	683	2 098 736

(1) Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

1.2.2) Crédits interbancaires *

Répartition géographique des prêts interbancaires

Répartition géographique des prêts interbancaires	31/12/2010 en %	31/12/2009 en %
France	28,5%	18,4%
Europe hors France	35,9%	44,3%
Autres pays	35,6%	37,3%

Source IFC -Banques uniquement- Hors Targobank et Cofidis

La répartition est basée sur le pays de la maison mère.

A fin 2010, les expositions sont majoritairement centrées sur des banques européennes (France, Allemagne, Royaume Uni notamment). Leur réduction sur les systèmes bancaires européens les plus sensibles s'est poursuivie. Les expositions sur les autres pays concernent principalement les grandes banques nord-américaines.

Structure des encours interbancaires par note interne

Structure des encours interbancaires par note interne	Equivalent note externe	31/12/2010 en %	31/12/2009 en %
A +	AAA/AA+	0,6%	1,5%
A -	AA/AA-	28,5%	5,5%
B +	A+/A	43,7%	45,9%
B -	A-	6,3%	24,4%
C et en dessous	BBB+ et moins	19,5%	21,5%
Non noté		1,4%	1,2%

Source IFC -Banques uniquement- Hors Targobank et Cofidis

La structure des expositions interbancaires du Groupe BFCM par note interne a sensiblement évolué en 2010, avec une augmentation importante des encours notés A- (équivalent externe AA/AA-) et une réduction des encours notés B- (équivalent externe A-) ou en dessous. Ceci est directement lié au relèvement de notes de plusieurs grandes banques de l'OCDE suite au redressement ou à la stabilisation de leurs fondamentaux. Près de 79 % des encours sont notés dans les tranches B ou A, c'est-à-dire au minimum A- en équivalent externe, contre 77 % l'année précédente.

1.2.3) Risques souverains

Au 31 décembre 2010, l'exposition sur les risques souverains comprend les risques nets suivants : Italie (5,8 milliards d'euros), Grèce (0,6 milliard d'euros), Portugal (0,4 milliard d'euros), Espagne (0,3 milliard d'euros), Irlande (0,1 milliard d'euro).

1.2.4) Titres de créance, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

Titres de créance (en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2010 Valeur comptable	31/12/2009 Valeur comptable
Effets publics	16 769	20 290
Obligations	71 054	68 477
Instruments dérivés	2 745	5 095
Pensions & prêts de titres	11 131	16 671
Exposition brute	101 699	110 533
Provisions pour dépréciation des titres	-94	-85
Exposition nette	101 606	110 448

Source : comptabilité y compris Targobank et Cofidis

II) Risques de gestion de bilan

2.1 Organisation de l'activité

Le groupe CM5-CIC a engagé une centralisation progressive des fonctions de gestion de bilan jusqu'alors soumises à une décentralisation encadrée.

Les comités décisionnaires en matière de gestion des risques de liquidité et de taux sont les suivants :

- le comité technique ALM qui intervient en tenant compte des limites de risque en vigueur dans le groupe. Composé des responsables des métiers concernés (direction financière, gestion de bilan, refinancement et trésorerie, risques), il se réunit au moins trimestriellement. Les indicateurs restitués, au niveau consolidé et par entité, sont les impasses de liquidité statiques et dynamiques, celles de taux statiques, les sensibilités du PNB et de la VAN ;
- le comité de suivi ALM, composé des dirigeants du groupe, qui examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque.

Les décisions de couvertures visent à maintenir les indicateurs de risque, dans les limites fixées, au niveau global CM5-CIC et pour chacune des entités le composant. Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins.

Les différents indicateurs de risque de gestion de bilan sont également présentés chaque trimestre au comité des risques du groupe.

La gestion de bilan :

- est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres ;
- a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle, d'autre part ;
- n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau ;
- participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle, de règles de taux de cession interne ; elle assure un lien permanent avec les commerciaux du réseau.

Les « conventions groupe » de gestion et de limites de risques sont répertoriées dans un « référentiel de gestion de bilan groupe » harmonisé au sein du CM-CIC.

2.2 Gestion du risque de taux*

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du Groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte

* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

globalement sur la position résiduelle du bilan par des opérations dites de macro couverture. Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques. Des limites de risques sont fixées par rapport au PNB annuel de chaque banque et du groupe. Le comité technique décide des couvertures à mettre en place et les répartit au prorata des besoins de chaque entité.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs suivants, réactualisés chaque trimestre.

a - **L'impasse statique à taux fixe** correspondant aux éléments du bilan et du hors bilan, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 à 10 ans, encadrée par des limites de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB.

b - **L'impasse statique « inflation »** sur un horizon de temps de 1 à 10 ans

c - **La sensibilité de la marge nette d'intérêts** calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de deux ans et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Quatre scénarios sont calculés :

- Scénario 1 (scénario de référence) : hausse de 1 % des taux de marché et de 0,33 % de l'inflation
- Scénario 2 : hausse de 1 % des taux de marché et stabilité de l'inflation
- Scénario 3 : hausse de 2 % des taux de marché et de 0,66 % de l'inflation
- Scénario 4 (stress) : hausse de 3 % des taux courts, baisse de 1 % des taux longs et stabilité de l'inflation.

Au 31 décembre 2010, les produits nets d'intérêts du Groupe BFCM et du Groupe CM5CIC sont, selon le scénario de référence, exposés à la baisse des taux. Pour ces deux périmètres, les sensibilités sont proches :

- Pour le périmètre consolidé du Groupe BFCM (hors activité de refinancement), la sensibilité est de -105,8 millions d'euros en année 1 et -127,1 millions d'euros en année 2 soit respectivement 2,5% et 2,8% du PNB prévisionnel de chaque année.
- Pour le périmètre de la Banque commerciale du Groupe CM5CIC (hors holding), la sensibilité est de -127,6 millions d'euros en année 1 et -178,0 millions d'euros en année 2 soit respectivement 2,0% et 2,7% du PNB prévisionnel de chaque année.

Les limites de risque (3% du PNB à 1 an et 4% à 2 ans) s'appliquant à la Banque commerciale sont respectées.

Indicateurs à la hausse des taux de la Banque commerciale CM5CIC (hors holding) :

Sensibilité en % du PNB	1 an	2 ans
Scénario 1	2,0%	2,7%
Scénario 2	2,9%	4,0%
Scénario 3	3,8%	5,2%
Scénario 4	2,6%	-0,8%

d - **La sensibilité de la VAN** qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle 2 standard :

Une translation uniforme de 200 bp appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse, permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Sensibilité de la VAN	en % des fonds propres
Sensibilité + 200 bp	-2,6 %
Sensibilité - 200 bp	+9,0 %

Groupe BFCM : Echancier statique à taux fixe en millions d'euros *

MACRO-AGREGAT	Encours 31/12/2010	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
INTERBANCAIRE ACTIF	57 403	2 295	1 515	894	762
CREDITS	130 521	78 879	64 449	36 527	14 336
TITRES	5 174	1 426	1 409	960	315
VALEURS IMMOBILISEES	19 720	15 974	15 974	15 847	15 136
AUTRES ACTIFS	11 178	215	215	215	215
Total Actif	223 997	98 789	83 562	54 442	30 763
INTERBANCAIRE PASSIF	-68 574	-9 585	-5 634	-1 375	-214
DEPOTS	-83 955	-42 238	-31 690	-18 199	-8 229
TITRES	-29 078	-17 574	-14 937	-7 423	-3
FONDS PROPRES	-15 706	-15 706	-15 706	-15 706	-15 706
AUTRES PASSIFS	-11 461	-661	-661	-661	-661
Total Passif	-208 775	-85 764	-68 628	-43 365	-24 814
Total Bilan	15 222	13 025	14 934	11 078	5 949
HB ACTIF FINANCIER	58 251	19 554	13 683	4 758	213
HB PASSIF FINANCIER	-64 566	-28 633	-25 928	-13 201	-985
Total Hors bilan	-6 315	-9 080	-12 245	-8 444	-772
Total Général	8 908	3 945	2 690	2 634	5 177

* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

2.3. Gestion du risque de liquidité

Le Groupe BFCM attache une grande importance à la gestion du risque de liquidité

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité du Groupe BFCM repose sur les axes suivants :

- le respect du coefficient de liquidité à un mois, représentatif de la situation de liquidité à court terme du Groupe.
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de niveaux cibles, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement.
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale.
- l'examen d'un scénario de stress sur l'impasse statique et sur les ratios de transformation, caractérisé notamment par une baisse de 30 % des ressources à vue et un tirage accru des crédits confirmés.
- le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs. Les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

Ventilation du bilan consolidé groupe BFCM selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital et intérêts)

2010	Maturités résiduelles contractuelles							Total
	≤ 1 mois (a)	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm. (b)	
<i>En millions d'euros</i>								
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	660	690	3 304	3 194	4 551	4 939	1 172	18 509
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	3 914	3 076	1 488	57	1 368	36	679	10 617
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	10	4	8	16	58	31	6	134
Actifs fin. disponibles à la vente	581	428	1 859	3 772	10 680	8 618	3 219	29 157
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	40 975	18 478	18 504	20 065	49 749	75 020	2 147	224 939
Placements détenus jusqu'à leur échéance	7	43	30	27	268	623	0	998
Autres actifs	453	11 603	2 025	10	19	13	201	14 324
Passif								
Dépôts de banques centrales	11	7	24	2	0	0	0	44
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	636	119	1 111	693	2 870	1 875	0	7 305
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat	9 919	7 999	7 168	0	0	0	0	25 086
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	24	8	593	173	743	911	4	2 457
Passifs fin. évalués au coût amorti	118 849	39 783	31 368	17 272	28 026	18 384	7 841	261 522

hors activités d'assurance

2009	Maturités résiduelles contractuelles							Total
	≤ 1 mois (a)	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm. (b)	
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	2 783	1 051	3 660	3 363	5 564	5 942	322	22 686
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	7 854	5 150	2 185	33	1 436	61	699	17 418
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	12	1	546	14	43	30	1 016	1 662
Actifs fin. disponibles à la vente	702	571	2 982	2 869	12 147	10 068	3 507	32 846
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	32 073	9 438	15 993	80 558	44 327	72 017	2 986	257 392
Placements détenus jusqu'à leur échéance	1	0	600	77	292	622	0	1 592
Autres actifs	704	10 704	2 993	4	343	92	290	15 130
Passif								
Dépôts de banques centrales	260	0	1 004	0	0	0	0	1 265
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	801	211	1 301	932	2 722	3 809	8	9 784
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat	15 870	14 293	7 892	0	0	0	0	38 055
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	8	9	1 599	79	1 821	237	1 002	4 755
Passifs fin. évalués au coût amorti	94 428	43 475	37 870	64 122	18 602	26 100	9 547	294 145

hors activités d'assurance

(a) Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

(b) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations.

Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

2.4. Risque de change

Les positions de change sont centralisées automatiquement sur le holding CIC et sur la BFCM.

Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euros chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée sur la structure holding.

Ainsi, à l'exception de certaines opérations de capital-investissement de long terme en devises, aucune entité du groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La structure holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Seules les activités de *CM-CIC Marchés* bénéficient d'une limite propre de position de change gérée à son niveau.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transite donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

2.5. Risque actions

Le risque actions couru par le Groupe BFCM est de différentes natures.

Actifs en juste valeur par résultat

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 1 171 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 2 241 au 31 décembre 2009 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option concernaient :

- 1 789 millions d'euros en juste valeur sur option, dont 1 745M€ d'encours pour le métier capital développement (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).
- 7 863 M€ d'actions détenus par le pôle assurance GACM (cf. note annexe 1.3.4. aux comptes consolidés), dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs

Actifs disponibles à la vente

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et en titres immobilisés se situaient respectivement à 5 059 millions d'euros et 2 328 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les titres immobilisés comprenaient notamment :

a) les titres de participation pour 1 582 millions d'euros et les parts dans les entreprises liées pour 371 millions d'euros : les principaux titres compris dans ces rubriques sont les titres Banca Di Legnano à hauteur de 80 millions, les titres Foncières des Régions pour 292 millions et les titres CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) pour 35 millions d'euros ;

b) les autres titres détenus à long terme pour 375 millions d'euros dont Veolia Environnement pour 372 millions d'euros.

Dépréciation des actions:

- les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations qui sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative ou prolongée en dessous du prix de revient ;
- les dépréciations constatées en résultat atteignent 46 millions d'euros en 2010 contre 45 millions d'euros en 2009 ;
- au 31 décembre 2010, la valeur d'achat des actions dépréciées s'élève à 4 495 millions d'euros et le montant des dépréciations correspondantes à 1 623 millions d'euros.

Leur valeur de marché s'élève à 2 873 millions d'euros.

2.6. Capital-développement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements se répartissaient sur environ 500 lignes et concernaient principalement des petites et moyennes entreprises.

Risques liés à l'activité du capital-développement

	31/12/2010	31/12/2009
Nombre de lignes cotées	67	77
Nombre de lignes non cotées actives	449	436
Portefeuille réévalué pour compte propre en M€	1 638	1 641
Capitaux gérés pour comptes de tiers en M€	723	704
Nombre de fonds gérés pour compte de tiers	32	38

III) Risques des activités de marché

3.1. Organisation générale

CM-CIC Marchés regroupe les activités de marché de la BFCM et du CIC en France et celles des succursales de Francfort (BFCM), Londres, New York et Singapour (CIC).

Elles sont organisées autour de trois métiers: refinancement (opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM), commercial et compte propre (enregistrées dans le bilan du CIC).

Refinancement

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie assure le refinancement des activités de banque de détail et des filiales, des financements *corporate* et spécialisés, du compte propre de *CM-CIC Marchés*. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à Paris, Francfort et Londres et d'outils de refinancement dont *CM-CIC Covered Bonds*.

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, ce métier abrite également un portefeuille de liquidité en *AFS* (*Available For Sale*), composé essentiellement de titres obligataires émis par des institutions financières et présentant une notation de bonne qualité (au moins Investment Grades).

Commercial

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement: CAR) a été mis en place avec pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux.

L'activité porte également sur la vente de produits de placement tels que *Libre Arbitre* ou *Stork* (commercial compte propre) qui s'adressent aux entreprises des différents réseaux CM-CIC et à une clientèle de particuliers.

Compte propre

Le métier est organisé en 4 équipes : actions/hybrides, crédit (spread), taux et volatilité. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, elles doivent servir de socle au développement commercial.

3.2. Structures de contrôle

En 2010, la filière de contrôle a poursuivi ses efforts afin d'améliorer son organisation et ses méthodologies de suivi. Elle a modifié ses procédures pour prendre en compte un système de limites unifié intégrant les activités de marché des succursales, présenter une mesure de risques en *VaR / Stress-Tests* en plus de la mesure de risques réglementaires (CAD et RES en normes Bâle 2) et suivre les alertes par spécialité et activité.

L'ensemble des méthodologies est référencé dans un « corps de règles ». Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, régulièrement tout au long de l'année.

Les activités de marché du CIC reposent sur l'organisation suivante :

- elles sont rattachées à un membre du directoire qui rend compte au directoire du CIC et au conseil d'administration de la BFCM ;
- les unités engageant les opérations (*front office*) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (*back office*) ;
- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par le directoire du CIC et le conseil d'administration de la BFCM ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes de contrôle :
 - risques-résultats (CRR) valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites,
 - comptable et réglementaire (CCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi

- que des aspects réglementaires et de contrôle des risques opérationnels,
- juridique *CM-CIC Marchés*, en charge des aspects juridiques de premier niveau ;
 - un contrôle de second niveau organisé autour :
 - du contrôle permanent métiers marchés (CPMM) qui, rattaché au contrôle permanent métiers (CPM), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par *CM-CIC Marchés* et effectue ses propres contrôles directs sur les activités.
 - de la direction des engagements du CIC qui suit les encours de risques par groupe de contreparties.
 - de la direction juridique et fiscale du CIC qui collabore avec l'équipe juridique *CM-CIC Marchés*,
 - de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
 - du contrôle périodique métiers du groupe CM5-CIC qui intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs assurant le contrôle périodique et de conformité des activités de marché.

Un comité des risques de marché mensuel (CRM) est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques de *CM-CIC Marchés* (en France et dans les succursales) dans le cadre des limites attribuées par le directoire du CIC et le conseil d'administration de la BFCM.

Présidé par le directeur de *CM-CIC Marchés*, il comprend le vice - président du directoire du CIC, les responsables *front office*, du post-marché, du *back office*, du CCR, du contrôle CRR et celui de la direction des risques et du CPM groupe.

3.3. Gestion des risques*

Le système de limites de risques de marché repose sur:

- une limite globale en fonds propres réglementaires (*CAD/RES*) et en *VaR* ;
- des règles et scénarios internes (risques *CAD*, *VaR* historique et *stress-tests*) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs et de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués pour les métiers compte propre et commercial en métropole ont été réduits de 14 % en 2010 comme prévu en 2009.

L'activité de *RMBS* exercée dans la succursale de New York a vu sa consommation de fonds propres baisser au fur et à mesure des amortissements des titres du portefeuille placé en gestion extinctive. Les activités de trading sont maintenues dans des limites réduites sous la supervision de *CM-CIC Marchés*.

La position de trésorerie au jour le jour de *CM-CIC Marchés* ne doit pas excéder une limite avec un palier intermédiaire d'alerte, définis par la direction et validés par le directoire. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet de surveillance et de limites.

Les principaux risques de la salle sont relatifs aux activités suivantes.

a) - refinancement : Les risques de marché de la BFCM sont calculés réglementairement à partir de la *CAD* et du *RES*, et sont générés par une éventuelle exposition au risque de taux, et par le risque de crédit du portefeuille de liquidité. Au cours de l'année 2010, la consommation en fonds propres est passée globalement de 149.5 M€ à 99 M€. Cette variation provient principalement du *RES*, la *CAD* au titre du Risque Général de Taux restant en-dessous de 10 M€. La baisse du *RES* s'explique par une amélioration des ratings des contreparties bancaires et par l'échéance d'opérations du portefeuille bancaire au cours du 1er semestre.

b) - hybrides : démarrant à 100 millions d'euros en janvier, la consommation de risque *CAD* a terminé l'année à 75 millions d'euros en raison de la baisse régulière des encours sur la période, accentuée par la réduction de positions du portefeuille bancaire. Le stock d'obligations convertibles a atteint 2,8 milliards d'euros fin 2010 (3 milliards en 2009).

c) - crédit : les positions correspondent soit à des arbitrages titres/*CDS* (*credit default swap*), soit à des positions de corrélation de crédit (tranches *ItraXX/CDX*) ou d'*ABS* (*asset backed securities*). La consommation *CAD* est restée

* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

stable autour de 24 millions d'euros sur le portefeuille arbitrage crédit au cours du premier semestre, avant de baisser à 17 millions d'euros en décembre. Les diminutions du risque de crédit (RES) ont traduit les sorties de certaines positions en *AFS*. Ainsi le RES a baissé à 19,5 millions d'euros. Le portefeuille *ABS* a suivi la même tendance avec une consommation de risque *CAD* autour de 49 millions d'euros durant le premier semestre, puis une baisse jusqu'à 38 millions en fin d'année. Sur l'activité corrélation de crédit, exclusivement basée sur des tranches *Itraxx/CDX*, le risque a fluctué légèrement ; la *CAD* de 10 millions en début d'année a est passée à 14 millions d'euros en décembre.

d) - *M&A* et divers actions : la consommation *CAD* en risque actions s'est établie à 32 millions d'euros fin 2010. L'encours *M&A* s'élevait à 283 millions d'euros à fin décembre contre 271 millions en 2009.

e) - *fixed income*: les positions ont concerné des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement européens. D'autres arbitrages entre titres d'États OCDE de même maturité mais d'émetteurs différents ou de même émetteur mais de maturités différentes sont aussi à noter. La consommation *CAD* était fin 2010 de 51 millions d'euros. L'encours de titres d'États se montait à 9,5 milliards d'euros fin 2010 contre 12,6 milliards en 2009.

3.4. Dérivés de crédit

Ces produits sont utilisés par *CM-CIC Marchés* et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

La salle de marché observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

IV) Ratio européen de solvabilité(RES) *

En application de l'article 4 .1 du règlement CRBF n°2000-03 du 06 septembre 2000 relatif à la surveillance prudentielle sur base consolidée et la surveillance complémentaire, la BFCM incluse dans la consolidation du groupe CM5-CIC, n'est pas soumise au respect sur base sous-consolidée des ratios de gestion, ainsi que des dispositions relatives à l'adéquation du capital interne visées à l'article 17 bis du règlement CRBF n°97-02. Cette dispense s'applique également au dispositif Bâle 2 (cf. article 1 de l'arrêté CRBF du 20 février 2007).

Les éléments qui suivent (y compris sur la présentation du dispositif et les commentaires sur les risques opérationnels) concernent l'entreprise mère, le Groupe CM5-CIC.

Depuis le 1er janvier 1996, les risques de marché, principalement de taux d'intérêt, de change, sur actions et de règlement/contrepartie afférents au portefeuille de négociation des banques sont soumis à des exigences de fonds propres spécifiques au titre de la directive européenne sur l'adéquation des fonds propres (*CAD*).

L'exigence globale des fonds propres est donc égale à l'addition de celle liée aux risques de crédit sur la totalité des risques pondérés, hors portefeuille de négociation, de celle liée aux risques de marché du portefeuille de négociation et de celle éventuellement constituée au titre des grands risques.

Le groupe calcule l'exigence de fonds propres liée aux risques de marché à l'aide du modèle standard réglementaire. L'exigence de fonds propres est égale à 8 % des risques nets pondérés.

Depuis le 1er janvier 2008, le Groupe CM5-CIC est soumis au calcul du ratio de solvabilité défini par l'arrêté ministériel du 20 février 2007 (Bâle 2). Dans ce cadre, les risques pondérés doivent être au moins égaux à 80 % des risques calculés selon le règlement CRBF 91-05 et 95-02 (Bâle 1).

Le ratio de solvabilité global doit être supérieur à 8 %. Les ratios réglementaires auxquels est soumis le groupe étaient respectés au 31 décembre 2010.

* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

**Ratio de solvabilité Bâle 2
du groupe CM5CIC au 31 décembre 2010**

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
FONDS PROPRES PRUDENTIELS GLOBAUX	19 406,8	17 329,5
Fonds propres de base - Tier 1	19 340,4	17 915,0
Fonds propres complémentaires - Tier 2	4 737,0	3 600,0
Déductions transitoires des fonds propres de base	0,0	-585,5
Déductions transitoire des fonds propres complémentaires	-4 670,6	-3 600,0
Fonds propres sur-complémentaires - Tier 3	0,0	0,0
EXIGENCE DE FONDS PROPRES SUR LE RISQUE DE CREDIT	11 655,0	12 183,6
Risque de crédit	145 687,3	152 294,5
. Administrations centrales et banques centrales	146,5	220,2
. Etablissements	8 177,1	9 598,1
. Entreprises	71 167,7	72 629,5
. Clientèle de détail	39 247,1	40 129,7
. Actions	8 206,9	8 333,2
. Autres actifs	18 742,0	21 383,8
EXIGENCE DE FONDS PROPRES SUR LES RISQUES DE MARCHE	346,6	322,4
EXIGENCE DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPERATIONNEL	1 181,4	1 154,5
EXIGENCE ADDITIONNELLE DE FONDS PROPRES AU TITRE DES NIVEAUX PLANCHERS	1 209,2	241,9
RATIO DE SOLVABILITE GLOBAL	10,8 %	10,0 %
(avec exigence additionnelle des niveaux planchers)		
dont RATIO TIER 1 (sur noyau dur)	10,8 %	10,0 %

Exigence de fonds propres = Risques pondérés X 8%

* Ratio de solvabilité = Fonds Propres Prudentiels / Risques pondérés

V) Risque opérationnel*

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, le Groupe Crédit Mutuel – CIC a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre la fonction nationale et les fonctions régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les plans de continuité d'activité et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel - CIC, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ce risque.

Depuis le 1er janvier 2010, le groupe Crédit Mutuel – CIC est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres et de la prise en compte des assurances, **pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères du groupe, de Factocic et de Cofidis.**

Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du Groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer la responsabilité, l'autonomie et les contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 2 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (CRBF 97.02), optimiser les plans de continuité d'activité (PCA) des activités essentielles, adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle 2).

Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire

La fonction nationale coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée au service du Groupe, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations cohérentes avec le global. Elle est animée par le gestionnaire de risques opérationnels régional.

Dispositif de mesure et de maîtrise

Pour ses modélisations, le Groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, sur une base de données externes et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques. Ces travaux sont conduits dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier, par type de risque et par objet de risque sont réalisées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert, puis des modèles probabilistes. La validation de ces derniers est faite par le comité technique des risques opérationnels. Les exigences de fonds propres sont calculées au niveau national puis réparties régionalement.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le Groupe, en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des PCA : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux organes exécutifs et délibérants et intègrent les exigences du CRBF 97-02.

Documentation et procédure

Le Groupe dispose d'un ensemble de procédures en mode pérenne, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des *reportings*, du périmètre de suivi des entités du Groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales ;
- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collecte et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collectes des *Key Risk Indicator (KRI)*, les clés de répartition des exigences de fonds propres, les déclarations COREP.

Plans de continuité d'activité (PCA)

Les PCA relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une « méthodologie d'élaboration d'un PCA », document de référence du Groupe Crédit Mutuel-CIC, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée au niveau des groupes régionaux.

Ils sont identifiés selon deux types :

- les PCA métiers sont relatifs à une fonction bancaire donnée, reliée à l'une des lignes de métiers de Bâle 2 ;
- les PCA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner (PCA logistique, RH, informatique).

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité ; le temps de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

Organisation de la gestion de crise

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau du Groupe et des régions couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter ses trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il est basé sur :

- un comité de crise, présidé en région par le directeur général de la banque et au niveau national par le directeur général du Groupe. Ce comité de crise prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PCA jusqu'au retour à la normale.

Assurance en déduction des fonds propres

Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des risques, après actions de réduction et en fonction des principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs qui peuvent l'être et développer l'auto-assurance du Groupe en deçà des franchises et pour les risques intragroupe ;

- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation ;
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré font l'objet de la réserve de fonds propres prudentiels ;
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiement interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

Le Groupe dispose d'un programme d'assurances, couvrant notamment les dommages aux biens, la globale de banque/fraude et la responsabilité civile professionnelle, qu'il compte faire valoir pour réduire la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels.

Formation

Chaque année des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

Inventaire des sinistres du groupe BFCM

Le total a atteint 3,9 millions d'euros en 2010, dont 170,4 millions de pertes et 166,5 millions de reprises nettes de provisions sur des sinistres passés.

Il s'est réparti comme suit :

- fraude : 23,2 millions d'euros ;
- relation du travail : 2,7 millions d'euros ;
- erreur humaine ou défaillance de procédure : -51,2 millions d'euros ;
- risque juridique: 26,7 millions d'euros ;
- événement naturel et dysfonctionnements des systèmes: 2,5 millions d'euros.

VI) Autres risques

Risques juridiques

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels et concernent, entre autres, l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

Risques industriels et environnementaux

Les risques industriels et environnementaux sont compris dans les risques opérationnels et sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les PCA.

5.4 Etats financiers consolidés

Les informations financières sont présentées les pages suivantes.
Les états financiers consolidés BFCM IFRS au 31 décembre 2010

Bilan actif - IFRS

En millions	31.12.2010	31.12.2009	Notes
Caisse, Banques centrales	6 543	8 054	4a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	40 120	51 628	5a, 5c
Instruments dérivés de couverture	134	1 710	6a, 5c, 6c
Actifs financiers disponibles à la vente	68 041	67 448	7, 5c
Prêts et créances sur les établissements de crédits	65 415	105 547	4a
Prêts et créances sur la clientèle	159 542	152 072	8a
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	580	522	6b
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 926	7 672	9
Actifs d'impôts courants	697	676	13a
Actifs d'impôts différés	1 168	1 128	13b
Comptes de régularisation et actifs divers	14 723	15 543	14a
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 589	615	15
Immeubles de placement	791	1 059	16
Immobilisations corporelles	1 965	1 955	17a
Immobilisations incorporelles	935	896	17b
Ecarts d'acquisition	4 096	3 990	18
Total de l'actif	375 264	420 516	

Bilan passif - IFRS

En millions	31.12.2010	31.12.2009	Notes
Banques centrales	44	1 265	4b
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	34 194	47 839	5b, 5c
Instruments dérivés de couverture	2 457	4 755	6a, 5c, 6c
Dettes envers les établissements de crédit	38 193	91 481	4b
Dettes envers la clientèle	116 325	105 649	8b
Dettes représentées par un titre	94 646	86 969	19
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-1 331	-1 777	6b
Passifs d'impôts courants	395	268	13a
Passifs d'impôts différés	850	988	13b
Compte de régularisation et passifs divers	10 429	10 892	14b
Provisions techniques des contrats d'assurance	55 442	51 004	20
Provisions	1 420	1 074	21
Dettes subordonnées	8 619	7 819	22
Capitaux propres totaux	13 581	12 290	
Capitaux propres part du Groupe	10 430	9 409	
Capital et réserves liées	1 880	1 880	23a
Réserves consolidées	7 508	6 774	23a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-363	-53	23c
Résultat de l'exercice	1 405	808	
Intérêts minoritaires	3 151	2 881	
Total du passif	375 264	420 516	

COMPTE DE RESULTAT - IFRS

En millions	31.12.2010	31.12.2009	Notes IFRS
Intérêts et produits assimilés	15 748	16 289	25
Intérêts et charges assimilées	-10 915	-11 787	25
Commissions (produits)	3 098	2 965	26
Commissions (charges)	-843	-850	26
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	77	448	27
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	123	-37	28
Produits des autres activités	11 248	9 740	29
Charges des autres activités	-10 055	-8 860	29
Produit net bancaire IFRS	8 481	7 908	
Charges générales d'exploitation	-4 613	-4 211	30a,30b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-298	-237	30c
Résultat brut d'exploitation IFRS	3 570	3 461	
Coût du risque	-1 214	-1 892	31
Résultat d'exploitation IFRS	2 356	1 569	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	35	55	15
Gains ou pertes sur autres actifs	8	3	32
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-45	-124	33
Résultat avant impôt IFRS	2 355	1 504	
Impôts sur les bénéfices	-604	-475	34
Résultat net	1 751	1 029	
Intérêts minoritaires	346	221	
Résultat net (part du Groupe)	1 405	808	
Résultat par action en euros*	53,93	31,02	35

* le résultat dilué par action est identique au résultat par action

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	Notes IFRS
Résultat net	1 751	1 029	
Ecart de conversion	0	-23	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-300	1 263	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-45	-31	
Réévaluation des immobilisations	0	0	
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	21	6	
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-324	1 214	23c,23d
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 426	2 243	
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>1 095</i>	<i>1 886</i>	
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>332</i>	<i>357</i>	

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

	31.12.2010	31.12.2009
Résultat net	1 751	1 028
Impôt	604	475
Résultat avant impôts	2 355	1 503
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	294	252
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	2	1
+/- Dotations nettes aux provisions	154	1 565
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-36	-45
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-17	-3
+/- /charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	-2 451	675
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-2 054	2 445
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-20 819	-18 030
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	2 767	19 761
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	6 713	-10 393
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	322	-1 899
- Impôts versés	-557	-375
= Diminution/ nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-11 573	-10 935
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	-11 272	-6 987
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-466	1 386
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-121	-191
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-199	-345
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-786	850
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-182	-60
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	2 642	-618
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	2 460	-678
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE	127	19
Augmentation/ nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-9 471	-6 795
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-11 272	-6 987
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-786	850
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 460	-678
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	127	19
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</u>	<u>4 667</u>	<u>11 462</u>
Caisse, banques centrales, CCP	6 790	11 172
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-2 123	290
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</u>	<u>-4 805</u>	<u>4 667</u>
Caisse, banques centrales, CCP	6 499	6 790
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-11 304	-2 123
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-9 471	-6 795

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions	Capital	Primes	Réserves consolidées (1)	Réserve de conversion	Gains/pertes latents ou différés (nets crûs)	Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2009	1 302	578	6 898	-45	-1 119	-12	29	7 631	1 922	9 553	
Augmentation de capital			29				-29			-60	
Affectation du résultat 2008							-29			-60	
Distribution 2009 au titre du résultat 2008											
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires			29				-29				
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					1 059	-31		1 028	136	1 164	
Résultat 2009							808	808	221	1 029	
Sous-total					1 059	-31	808	1 836	357	2 193	
Effet des changements de périmètre			-113		50		-63	666	666	603	
Variation des taux de conversion				5			5	-4	-4	1	
Capitaux propres au 31 décembre 2009	1 302	578	6 814	-40	-10	-43	808	9 409	2 881	12 290	
Capitaux propres au 1er janvier 2010	1 302	578	6 814	-40	-10	-43	808	9 409	2 881	12 290	
Affectation du résultat 2009			808				-808			-182	
Distribution 2010 au titre du résultat 2009			-129				-129			-53	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires			679				-808			-53	
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-265	-45		-310	-14	-324	
Résultat 2010							1 405	1 405	346	1 751	
Sous-total					-265	-45	1 405	1 095	332	1 427	
Effet des changements de périmètre			10				10	10	-20	-10	
Variation des taux de conversion				46			46	46	11	57	
Autres variations							0	-1	-1	-1	
Capitaux propres au 31 décembre 2010	1 302	578	7 503	6	-275	-89	1 405	10 430	3 151	13 581	

(1) Les réserves sont constituées au 31 décembre 2010 par la réserve légale pour 120 M€, les réserves statutaires pour 951 M€, et les autres réserves pour 6 432 M€.

NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Référentiel comptable

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2010. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'Union Européenne n'est appliquée. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

Normes et interprétations	Date d'application dans l'UE	Conséquences de l'application
---------------------------	------------------------------	-------------------------------

Nouveaux textes comptables en application à partir du 1er janvier 2010

Nouvelles normes		
IAS 27 : Consolidated and Separate Financial Statements et IFRS 3R : Business Combinations	15/06/2009 et 01/07/2009	application prospective depuis le 1er janvier 2010
Amendements de normes existantes		
IFRS 1 : First Time Adoption of IFRS	29/11/2009	sans impact
Improvements to IFRSs	27/03/2010	sans impact
IFRS 2 : Group Cash-settled Share-based Payment Transactions	27/03/2010	sans impact
IFRS 1 : Additional Exemptions for First-Time Adopters	27/06/2010	sans impact
Interprétations		
IFRIC 12 : Service Concession Arrangements	29/03/2009	sans impact
IFRIC 15 : Agreements for the Construction of Real Estate	26/07/2009	sans impact
IFRIC 16 : Hedges of a Net Investment in a Foreign Operation	08/06/2009	sans impact
IFRIC 17 : Distributions of Non-cash Assets to Owners	30/11/2009	sans impact
IFRIC 18 : Transfers of Assets from Customers	04/12/2009	sans impact

Normes et interprétations adoptées par L'Union Européenne non encore appliquées

Amendements de normes existantes		
IAS 24 R : Informations relatives aux parties liées	Application obligatoire au 01/01/2011	non significative
IAS 32 : Instruments financiers - présentation	Application obligatoire au 01/01/2011	L'amendement porte sur le classement des émissions de droits : Non concerné
Interprétations		
IFRIC 14 : Amendement : Paiements anticipés des exigences de financement minimal	Application obligatoire au 01/01/2011	non concerné
IFRIC 19 : Extinction de passifs financiers à l'aide d'instruments de capitaux propres	Application obligatoire au 01/01/2011	non concerné

1.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27, IAS 28 et IAS 31. Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital ou la majorité des droits de vote, ou le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique, quelles que soient les structures ou les formes selon lesquelles sont menées les activités. Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Une entité ad hoc est consolidée si les conditions définies par SIC 12 (activités de l'entité menées pour le compte exclusif du Groupe, pouvoir de décision ou de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité, capacité de bénéficier des avantages de l'entité, conservation de la majorité des risques) sont remplies.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur sur option.

❑ Variations du périmètre

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

- Entrées dans le périmètre :

Filiales du réseau bancaire : Banco Popular Hipotecario (dénomination provisoire du partenariat Crédit Mutuel / Banco Popular), Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE).

Banques de financement et activités de marché : Diversified Debt Securities SICAV-SIF, Divhold.

Banque privée : Banque Transatlantique Singapore Private Ltd, Serficom Brasil.

Autres sociétés : Cime & Mag, Distripub, Est Imprimerie, Europe Régie, Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC), Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI), Imprimerie Michel, Inter'print, La Liberté de l'Est, L'Alsace, L'Alsace Magazines Editions, L'Alsace Multimédia Internet, Le Républicain Lorrain, Les Editions de l'Echiquier, Lumédia, Mediaportage, Républicain Lorrain Communication, Républicain Lorrain TV news, Républicain Lorrain voyages, Rhin Presse, Roto Offset Imprimerie, SCI L'Alsace, SCI Ecriture, SCI Gutenberg, SCI Roseau d'Or, Simply Web, Société Civile de Gestion des Parts dans l'Alsace (SCGPA), Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés commerciaux L'Alsace (SFEJICA), Sofiliest.

- Fusions / absorptions :

Transatlantique Finance avec BLC Gestion, CIC Investissement Alsace avec CIC Finance, CIC Investissement Est avec CIC Investissement, CIC Investissement Nord avec CIC Investissement, Sodelem avec CMCIC Bail, et Crefidis avec Cofidis.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

❑ Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

❑ Intégration proportionnelle

Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entité consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entité consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

❑ Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique aux entités sous influence notable.

Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.

Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice (le Groupe considère que la différence avec l'application du cours aux dates de transaction n'est pas significatif en l'occurrence). Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004 comme le permet IFRS 1.

Ecarts d'acquisition

❑ Ecarts d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

❑ Ecarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de vente. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Effet net positif des regroupements d'entreprises».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent plus les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS3R, sont comptabilisés en résultat,

Le Groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

Intérêts minoritaires

Ils correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

1.3 Principes et méthodes comptables

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le groupe concernent :

- l'utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé des immobilisations au moment de la conversion : cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût. Le groupe a choisi de ne pas retenir cette option ;
- la constatation immédiate en capitaux propres des écarts actuariels liés aux avantages du personnel n'a pas été appliquée par le groupe ;
- Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion.
- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation.
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle) autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne, a été appliquée par le groupe.

- le Groupe a utilisé l'amendement d'IAS39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêt et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance. Les reclassements vers les actifs disponibles à la vente sont également possibles.

1.3.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant net décaissé, lors de leur entrée dans le bilan.

Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des crédits est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

1.3.2 Dépréciation des prêts et créances, des engagements de financement et garanties financières données, et des instruments de dettes disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance

□ Dépréciation individuelle des prêts

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêt contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions » pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

□ Dépréciation collective des prêts

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradation de notes internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

1.3.3 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

❑ Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
 - la provision pour impôts différés.

❑ Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

1.3.4 Titres acquis

Les titres détenus sont classés dans les trois catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité et actifs financiers disponibles à la vente.

❑ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

- *Classification*

La catégorie des « Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- a) les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :
 - a. ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou
 - b. sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore
 - c. constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
- b) les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - a. l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable,
 - b. la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et passifs,
 - c. la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur.

Le groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs ainsi que pour les titres de l'activité de capital développement et certaines dettes émises recelant des dérivés incorporés.

- *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les instruments classés en « actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenus fixe classés dans cette catégorie sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur.

- *Juste valeur ou valeur de marché*

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté ou valeur de marché car celui-ci est la meilleure estimation de la juste valeur.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Lorsque le marché de cotation n'est pas actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de bid/ask doit alors être appliquée sur ces données observables.

Pour les titres de l'activité de capital développement, une approche multi critères est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

- *Critères de classement et règles de transfert*

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie « Prêts et créances » sont conditionnés à l'intention et la capacité du groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance. Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle, leur impact sur le résultat du Groupe.

- *Actifs financiers disponibles à la vente*

- *Classification*

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « prêts et créances », ni en « actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « juste valeur par résultat ».

- *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Ces actifs sont comptabilisés à leur entrée au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de

dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

- *Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente*

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « coût du risque » et sont réversibles. En cas de dépréciation, les plus ou moins values latentes ou différées sont reprises en résultat.

- *Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente*

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas a) d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût ou b) d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l'environnement technologique de marché économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indiquent que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré.

S'agissant des instruments de capitaux propres, il est considéré qu'une dévalorisation d'au moins 50% par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels le Groupe estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche.

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciation, les plus ou moins values latentes ou différées sont reprises en résultat.

- *Critères de classement et règles de transfert*

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés :

- en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- en « Prêts et créances » : en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou « Prêts et créances » d'instruments ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « Prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

□ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

- *Classification*

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

- *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'ils ne sont pas significatifs auquel cas ils sont enregistrés

en résultat à l'initiation. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- *Dépréciation*

Les actifs financiers détenus jusqu'à maturité sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit.

- *Critères de classement et règles de transfert*

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe Crédit Mutuel a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

- *Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers*

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- Niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

- *Dérivés et comptabilité de couverture*

- *Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés*

Un dérivé est un instrument financier :

- dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix, de taux ou de crédit, ou d'autres variables appelées « sous-jacent » ;
- qui requiert un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

▪ *Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés*

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options look back, options sur plusieurs actifs, swaps d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de Monte-Carlo. La première et la dernière méthode sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêté. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de "flashage". Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée « Day one profit ». Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacents sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

▪ *Comptabilité de couverture*

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises. La couverture d'investissements nets en devises est un cas particulier de la couverture de flux de trésorerie.

Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme « hautement efficace » pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80% à 125%.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, la banque vérifie qu'il n'y a pas de sur couverture et ceci par pilier et à chaque arrêté.

Le portefeuille de passif est échancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie » alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

Reclassements d'instruments de dette

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

- i. « détenus jusqu'à l'échéance » que dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- ii. « prêts et créances » en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.
- iii. « disponible à la vente » que dans des cas rares ;

Les titres à revenu fixe ou instruments de dettes disponibles à la vente peuvent être reclassés en catégorie :

- a- « détenus jusqu'à l'échéance » en cas de modification de l'intention de gestion ou la capacité, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- b- « prêts et créances » en cas d'intention et de capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie « *disponible à la vente* » vers les catégories « *détenus jusqu'à échéance* » ou « *prêts et créances* » d'instruments de dette ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments de dette n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « *Prêts et créances* », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

1.3.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, généralement diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes « structurés » peuvent comporter des dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits et qu'ils sont évaluables de manière fiable.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

1.3.6 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

1.3.7 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

1.3.8 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques juridiques ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

1.3.9 Dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur valeur de marché lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

❑ Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

1.3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

1.3.11 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel ».

❑ Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Le groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels en compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4% de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60% auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

❑ Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

❑ Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps...

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

❑ Retraite supplémentaire des salariés

Les salariés des groupes de Crédit Mutuel CM5 et du groupe CIC bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par les ACM Vie SA.

Les salariés du groupe CM5 bénéficient de deux régimes supplémentaires, l'un à cotisations définies et l'autre à prestations définies. Les droits à cotisations définies sont acquis même en cas de départ de l'entreprise, contrairement aux droits issus du régime à prestations définies qui, conformément à la nouvelle réglementation, ne sont définitivement acquis que si on quitte l'entreprise pour prendre la retraite.

Le total des engagements est de 670 millions d'euros au 31 décembre 2010, couvert par 662 millions d'euros de provisions techniques spéciales et 31 millions d'euros de provisions mathématiques des contrats à prestations définies inscrits au passif du bilan d'ACM VIE SA pour l'ensemble des participants.

Les salariés des groupes du groupe CIC, quant à eux, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire à cotisations définies assurée par les ACM Vie SA. Le total des engagements est de 256 millions d'euros au 31 décembre 2010, couvert par 271 millions d'euros de provisions techniques spéciales inscrites au passif du bilan d'ACM VIE SA pour l'ensemble des participants.

❑ Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

❑ Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

1.3.12 Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, y compris des contrats de réassurance émis ou souscrits, et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices (qui octroie aux souscripteurs des contrats le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés) sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance consolidées par intégration globale suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe. Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et l'actif et passif correspondant évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

Par ailleurs, les contrats soumis à IFRS 4 restent comptabilisés et consolidés comme en normes françaises et sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles à l'exception de quelques retraitements limités notamment ceux liés à l'élimination des provisions d'égalisation réglementaires et à la comptabilisation de participations différées conformément aux principes de la réglementation française appliquée aux différences de l'évaluation des actifs. Il s'agit principalement de provisions pour participation aux bénéfices différée afférente aux plus et moins-values latentes comptabilisées sur les actifs selon IAS 39 (ce qui correspond, d'après IFRS 4, à l'application de la « comptabilité reflet » : afin de refléter la quote-part de ces plus et moins-values latentes, « l'élément de participation discrétionnaire », entièrement dans les provisions et non pas en capitaux propres). Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

Outre les diverses provisions dotées et reprises au passif, les autres transactions générées par ces contrats sont valorisées et comptabilisées selon les mêmes règles. Il s'agit notamment des coûts d'acquisition des contrats, des créances et dettes nées des contrats, d'avances sur polices et des recours et subrogations résultant des contrats d'assurance et de réassurance.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes individuels des sociétés françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements contractuels, est annulée dans les comptes consolidés. Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes

individuels, sont annulés dans le compte de résultat consolidé. En revanche, lorsqu'il existe une forte probabilité d'attribution aux assurés, notamment pour tenir compte des droits des assurés dans le cadre de certains portefeuilles d'assurance des entités du groupe, une participation différée est comptabilisée suite au retraitement de la réserve de capitalisation.

1.3.13 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau: 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.3.14 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

□ *Impôts différés*

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

1.3.15 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

1.3.16 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.17 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat ».

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lorsque des titres en devises consolidés sont financés par un emprunt dans la même devise, celui-ci fait l'objet d'une couverture de flux futurs de trésorerie.

La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans le compte de réserves de conversion dans les capitaux propres. Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte de réserve de conversion. Cette réserve de conversion est réintégrée en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation dans l'entité étrangère.

1.3.18 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

1.3.19 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres,
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « disponibles à la vente » ou en « juste valeur par résultat »,
- de l'appréciation du caractère actif des marchés,
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « prêts et créances » ou « détenus jusqu'à l'échéance » pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

Notes relatives aux postes des états financiers

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 2 - Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les activités sont les suivantes :

- La banque de détail regroupe le réseau des banques régionales du CIC, Targobank en Allemagne, Cofidis, Banco Popular Espagne, Banque Marocaine du Commerce Exterieur ainsi que, toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
- Les activités de financement et de marché regroupent :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères ;
 - b) les activités de marché au sens large, c'est-à-dire les activités sur taux, change et actions, qu'elles soient exercées pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, y compris l'intermédiation boursière.
- Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité.
- La logistique et holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que les structures de logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.

2a - Répartition du bilan par activité

31.12.2010	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	logistique et holding	Total
ACTIF							
Caisse, Banques centrales, CCP - Actif	1 100	0	3 978	449	0	1 016	6 543
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	188	10 993	26 877	113	1 653	295	40 120
Instruments dérivés de couverture - Actif	(18)	0	(201)	8	0	346	134
Actifs financiers disponible à la vente	721	38 884	22 614	4 816	3	1 004	68 041
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 621	14	58 252	4 437	6	86	65 415
Prêts et créances sur la clientèle	136 459	228	16 641	5 629	0	585	159 542
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	68	7 928	339	7	0	585	8 926
Participations dans les entreprises MEE	508	325		1	0	755	1 589
PASSIF							
Banques centrales, CCP - Passif	0	0	0	44	0	0	44
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	67	1 804	32 200	162	0	(39)	34 194
Instruments dérivés de couverture - Passif	395	0	1 577	423	0	63	2 457
Dettes envers les établissements de crédit	17 894	0	19 955	344	0	(0)	38 193
Dettes envers la clientèle	83 473	56	6 826	13 621	0	12 349	116 325
Dettes représentées par un titre	21 601	0	70 280	32	0	2 733	94 646
31.12.2009							
	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	logistique et holding	Total
ACTIF							
Caisse, Banques centrales, CCP - Actif	1 985	0	4 150	679	0	1 241	8 054
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	150	11 524	37 765	111	1 682	396	51 628
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 084	48	153	18	0	407	1 710
Actifs financiers disponible à la vente	600	34 603	24 733	5 681	1	1 831	67 448
Prêts et créances sur les établissements de crédit	45 917	9	58 010	5 395	1	(3 784)	105 547
Prêts et créances sur la clientèle	128 756	221	17 727	4 760	0	608	152 072
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	63	6 080	1 522	6	0	0	7 672
Participations dans les entreprises MEE	187	262	0	1	0	165	615
PASSIF							
Banques centrales, CCP - Passif	0	0	0	1 265	0	0	1 265
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	75	1	47 627	94	0	42	47 839
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 209	0	2 004	446	0	96	4 755
Dettes envers les établissements de crédit	50 940	0	40 143	398	0	(0)	91 481
Dettes envers la clientèle	73 459	47	6 285	13 472	0	12 386	105 649
Dettes représentées par un titre	19 859	0	64 386	50	0	2 674	86 969

2a - Répartition du compte de résultat par activité

31.12.2010	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	logistique et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	6 293	1 114	1 074	404	191	-536	-59	8 481
Frais généraux	-3 691	-347	-262	-320	-35	-314	59	-4 910
Résultat brut d'exploitation	2 602	767	812	84	155	-851		3 569
Coût du risque	-1 076		-32	-15		-92		-1 215
Gains sur autres actifs	24	-3		1		-24		-2
Résultat avant impôts	1 550	764	780	71	155	-966		2 354
Impôt sur les sociétés	-522	-169	-190	-8	-3	289		-603
Résultat net comptable	1 028	595	590	62	153	-677		1 751
Minoritaires								346
Résultat net part du groupe								1 405

31.12.2009 pro forma	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	logistique et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	5 787	887	1 532	397	49	-703	-40	7 908
Frais généraux	-3 497	-340	-271	-303	-28	-48	40	-4 447
Résultat brut d'exploitation	2 290	546	1 262	94	21	-751		3 461
Coût du risque	-1 452	0	-379	1	0	-62		-1 892
Gains sur autres actifs*	17	21	0	0	0	-103		-65
Résultat avant impôts	855	567	882	95	21	-916		1 504
Impôt sur les sociétés	-301	-155	-273	-24	-1	279		-475
Résultat net comptable	554	412	610	70	20	-637		1 029
Minoritaires								221
Résultat net part du groupe								808

Pour rendre les traitements comptables comparables entre décembre 2009 et décembre 2010, les chiffres de décembre 2009 ont été retraités des impacts suivants :

a) Impacts des reclassements entre activité "banque de détail" et colonne "inter activités" (sans incidence sur le résultat net comptable)

* Banque de Détail : Produit net bancaire (-31) Frais Généraux (+31)

** Colonne "inter activités" : Produit net bancaire (+31) Frais Généraux (- 31)

b) Impacts des reclassements entre activité "logistique et holding" et colonne "inter activités" (sans incidence sur le résultat net comptable)

** Logistique et Holding : Produit net bancaire (- 208) Frais Généraux (+ 208)

*** Colonne "inter activités" : Produit net bancaire (+ 208) Frais Généraux (- 208)

2b - Répartition du bilan par zone géographique

	31.12.2010				31.12.2009			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
ACTIF								
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	1 400	1 166	3 977	6 543	4 719	2 280	1 055	8 054
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	37 453	1 080	1 586	40 120	50 965	285	377	51 628
Instruments dérivés de couverture - Actif	122	10	1	134	1 676	32	3	1 710
Actifs financiers disponibles à la vente	60 611	6 189	1 241	68 041	60 256	6 306	886	67 448
Prêts et créances sur les établissements de crédit	57 632	4 841	2 942	65 415	97 080	5 509	2 959	105 547
Prêts et créances sur la clientèle	135 087	21 371	3 084	159 542	128 623	20 572	2 877	152 072
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 920	6	0	8 926	7 666	6	0	7 672
Participations dans les entreprises MEE	952	169	468	1 589	196	160	260	615
PASSIF								
Banques centrales, CCP - Passif	0	44	0	44	0	1 265	0	1 265
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	32 486	1 518	190	34 194	43 438	4 205	195	47 839
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 007	426	23	2 457	4 285	465	4	4 755
Dettes envers les établissements de crédit	20 979	13 446	3 768	38 192	77 827	11 573	2 081	91 481
Dettes envers la clientèle	92 862	22 539	924	116 325	81 651	23 136	862	105 649
Dettes représentées par un titre	76 856	9 985	7 805	94 646	70 505	11 413	5 051	86 969

* USA, Singapour, Tunisie et Maroc

2c - Répartition du compte de résultat par zone géographique

	31.12.2010				31.12.2009			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire **	6 126	2 011	343	8 481	5 668	1 926	314	7 908
Frais généraux	-3 507	-1 330	-74	-4 911	-3 149	-1 231	-68	-4 448
Résultat brut d'exploitation	2 619	681	269	3 570	2 519	695	246	3 461
Coût du risque	-432	-602	-180	-1 214	-851	-766	-274	-1 892
Gains sur autres actifs ***	-23	-12	33	-2	-94	-1	29	-65
Résultat avant impôts	2 164	68	122	2 355	1 574	-72	1	1 503
Résultat net global	1 558	71	121	1 751	1 087	-30	-29	1 028
Résultat net part du Groupe	1 275	20	110	1 405	859	-22	-30	808

* USA, Singapour, Tunisie et Maroc

** 24% du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger en 2010

*** y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

NOTE 3 - Composition du périmètre de consolidation

	31.12.2010			31.12.2009		
	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
A. Réseau bancaire						
Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique	96	96	IG	99	99	IG
Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France (BCMI)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Ouest (ex Banque CIO - BRO)	100	93	IG	100	92	IG
CIC Banque Nord Ouest (ex Banque Scalbert Dupont - CIN)	100	93	IG	100	92	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	93	93	IG	92	92	IG
CIC Est	100	93	IG	100	92	IG
CIC Iberbanco	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	100	93	IG	100	92	IG
CIC Sud Ouest (ex Société Bordelaise - SBCIC)	100	93	IG	100	92	IG
Targobank AG & Co. KgaA	100	100	IG	100	100	IG
B. Filiales du réseau bancaire						
Banca Popolare di Milano	5	4	ME	5	4	ME
Banco Popular Hipotecario	50	50	IP			NC
Banque de Tunisie	20	20	ME	20	20	ME
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	25	25	ME			NC
C2C	100	34	IG	100	34	IG
CM-CIC Asset Management	74	73	IG	74	72	IG
CM-CIC Bail	99	92	IG	99	92	IG
CM-CIC Covered Bonds	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Epargne salariale	100	92	IG	100	92	IG
CM-CIC Gestion	100	93	IG	100	92	IG
CM-CIC Lavolette Financement	100	93	IG	100	92	IG
CM-CIC Lease	100	96	IG	100	96	IG
CM-CIC Leasing Benelux	100	92	IG	100	92	IG
CM-CIC Leasing GmbH	100	92	IG	100	92	IG
Cofidis Argentine	66	23	IG	66	23	IG
Cofidis Belgique	100	34	IG	100	34	IG
Cofidis Espagne	100	34	IG	100	34	IG
Cofidis France	100	34	IG	100	34	IG
Cofidis Italie	100	34	IG	100	34	IG
Cofidis République Tchèque	100	34	IG	100	34	IG
Cofidis Roumanie	100	34	IG	100	34	IG
Cofidis Slovaquie	100	34	IG	100	34	IG
Creatis	100	34	IG	100	34	IG
Crefidis	0	0	FU	100	34	IG
Factocic	85	79	IG	51	47	IG
FCT CMCIC Home loans	100	100	IG	100	100	IG
Monabanq	100	34	IG	66	23	IG
Saint-Pierre SNC	100	93	IG	100	92	IG
SCI La Tréfière	46	46	ME	46	46	ME
SOFEMO - Société Fédérative Europ.de Monétique et de Financement	100	98	IG	100	97	IG
Sofim	100	93	IG	100	92	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	100	100	IG	100	100	IG
Targo Finanzberatung GmbH	100	100	IG	100	100	IG
C. Banques de financement et activités de marché						
Cigogne Management	100	96	IG	100	96	IG
CM-CIC Securities	100	93	IG	100	92	IG
Diversified Debt Securities	100	95	IG			NC
Divhold	100	95	IG			NC
Ventadour Investissement	100	100	IG	100	100	IG
D. Banque privée						
Agefor SA Genève	70	65	IG	70	65	IG
Alternative gestion SA Genève	45	57	ME	45	57	ME
Banque de Luxembourg	100	95	IG	100	95	IG
Banque Pasche (Liechtenstein) AG	53	49	IG	53	49	IG
Banque Pasche Monaco SAM	100	93	IG	100	92	IG
Banque Transatlantique	100	93	IG	100	92	IG
Banque Transatlantique Belgium	100	91	IG	100	91	IG
Banque Transatlantique Luxembourg (ex Mutual Bank Luxembourg)	90	86	IG	90	85	IG
Banque Transatlantique Singapore	100	93	IG			NC
Calypso Management Company	70	65	IG	70	65	IG
CIC Private Banking - Banque Pasche	100	93	IG	100	92	IG
CIC Suisse	100	93	IG	100	92	IG
Dubly-Douilhet	63	58	IG	63	58	IG
GPK Finance	100	93	IG	89	82	IG
LRM Advisory SA	70	65	IG	70	65	IG
Pasche Bank & Trust Ltd Nassau	100	93	IG	100	92	IG
Pasche Finance SA Fribourg	100	93	IG	100	92	IG
Pasche Fund Management Ltd	100	93	IG	100	92	IG
Pasche International Holding Ltd	100	93	IG	100	92	IG
Pasche SA Montevideo	100	93	IG	100	92	IG
Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda	52	48	IG			NC
Serficom Family Office Inc	100	93	IG	100	92	IG
Serficom Family Office Ltda Rio	52	48	IG	52	48	IG
Serficom Family Office SA	100	93	IG	100	92	IG
Serficom Investment Consulting (Shanghai)	100	93	IG	100	92	IG
Serficom Maroc SARL	100	93	IG	100	92	IG
Transatlantique Finance			FU	100	92	IG
Transatlantique Gestion (ex BLC Gestion)	100	93	IG	100	92	IG
Valeroso Management Ltd	100	93	IG	45	57	ME

	31.12.2010			31.12.2009		
	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *
E. Capital développement						
CIC Banque de Vizille	98	90	IG	98	91	IG
CIC Finance	100	93	IG	100	92	IG
CIC Investissement	100	93	IG	100	92	IG
CIC Investissement Alsace			FU	100	92	IG
CIC Investissement Est			FU	100	92	IG
CIC Investissement Nord			FU	100	92	IG
CIC Vizille Participation	100	90	IG	100	91	IG
Financière Voltaire	100	93	IG	100	92	IG
Institut de Participations de l'Ouest (IPO)	100	93	IG	100	92	IG
IPO Ingénierie	100	93	IG	100	92	IG
Sudinnova	63	57	IG	57	52	IG
Vizille Capital Finance	100	90	IG	100	91	IG
Vizille Capital Innovation	100	90	IG	100	91	IG
F. Logistique et holding						
Adepi	100	93	IG	100	92	IG
Carmen Holding Investissement	67	67	IG	67	67	IG
CIC Migrations	100	93	IG	100	92	IG
CIC Participations	100	93	IG	100	92	IG
Cicor	100	93	IG	100	92	IG
Cicoval	100	93	IG	100	92	IG
CM Akquisitions	100	100	IG	100	100	IG
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement	45	46	ME	45	46	ME
Cofidis Participations	51	34	IG	51	34	IG
Efsa	100	93	IG	100	92	IG
Est Bourgogne Rhone Alpes (EBRA)	100	100	IG	100	100	IG
Euro-Information	26	25	ME	26	25	ME
Gesteurop	100	93	IG	100	92	IG
Gestunion 2	100	93	IG	100	92	IG
Gestunion 3	100	93	IG	100	92	IG
Gestunion 4	100	93	IG	100	92	IG
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	100	100	IG			NC
Impex Finance	100	93	IG	100	92	IG
Marsovalor	100	93	IG	100	92	IG
Pargestion 2	100	93	IG	100	92	IG
Pargestion 4	100	93	IG	100	92	IG
Placinvest	100	92	IG	100	92	IG
Société Civile de Gestion des Parts dans l'Alsace	50	50	IG			NC
Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés	100	97	IG			NC
Sofiholding 2	100	93	IG	100	92	IG
Sofiholding 3	100	93	IG	100	92	IG
Sofiholding 4	100	93	IG	100	92	IG
Sofinaction	100	93	IG	100	92	IG
Targo Akademie GmbH	100	100	IG	100	100	IG
Targo Deutschland GmbH	100	100	IG	100	100	IG
Targo IT Consulting GmbH	100	100	IG	100	100	IG
Targo Management AG	100	100	IG	100	100	IG
Targo Realty Services GmbH	100	100	IG	100	100	IG
Ufigestion 2	100	93	IG	100	92	IG
Ugépar Service	100	93	IG	100	92	IG
Valimar 2	100	93	IG	100	92	IG
Valimar 4	100	93	IG	100	92	IG
VTP 1	100	92	IG	100	92	IG
VTP 5	100	93	IG	100	92	IG
G. Sociétés d'assurance						
ACM IARD	96	69	IG	96	69	IG
ACM Nord IARD	49	35	ME	49	35	ME
ACM Vie	100	72	IG	100	72	IG
Astree	30	22	ME	30	22	ME
Euro Protection Services	100	72	IG	100	72	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	73	72	IG	73	72	IG
ICM Life	100	72	IG	100	72	IG
ICM Ré	100	69	IG	100	69	IG
Immobilière ACM	100	72	IG	100	72	IG
Partners	100	72	IG	100	72	IG
Procourtage	100	72	IG	100	72	IG
RMA Watanya	22	16	ME	20	14	ME
Serenis Assurances	100	72	IG	100	72	IG
Serenis Vie	100	72	IG	100	72	IG
Royal Automobile Club de Catalogne	49	35	ME	49	35	ME
H. Autres sociétés						
ACM GIE	100	72	IG	100	72	IG
ACM Services	100	72	IG	100	72	IG
Agence Générale d'Informations régionales	49	49	ME	100	100	IG
Cime & Mag	100	97	IG			NC
Darcy presse			NC	100	100	IG
Distripub	100	97	IG			NC
Documents AP	100	100	IG	100	100	IG
Est Imprimerie	100	97	IG			NC
Europe Régie	66	64	IG			NC
Groupe Progrès	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries - GRLI	100	100	IG			NC
Immocity	100	100	IG	100	100	IG
Imprimerie Michel	100	100	IG			NC
Information pour la communication			FU	50	50	IG

	31.12.2010			31.12.2009		
	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *
Interprint	100	100	IG			NC
Jean Bozzi Communication	100	100	IG	100	100	IG
La Gazette indépendante de Saone et Loire	0	0	FU	100	100	IG
La Liberté de L'est	49	49	ME			NC
La Tribune	100	100	IG	100	100	IG
L'Alsace	100	97	IG			NC
L'Alsace Magazines Edition - L'ame	100	97	IG			NC
Le Bien Public	100	100	IG	100	100	IG
Le Dauphiné Libéré	100	100	IG	100	100	IG
Le Républicain Lorrain	100	100	IG			NC
Les Editions de l'Echiquier	100	97	IG			NC
Les Journaux de Saone et Loire	100	100	IG	100	100	IG
Lumedia	50	50	IP			NC
Lyon Plus	0	0	FU	100	100	IG
Lyonnaise de Télévision	0	0	NC	60	60	IG
Massena Property	100	72	IG	100	72	IG
Massimob	100	69	IG	100	69	IG
Mediaportage	100	97	IG			NC
Presse Diffusion	100	100	IG	100	100	IG
Promopresse	100	100	IG	100	100	IG
Publiprint Dauphiné	100	100	IG	100	100	IG
Publiprint province n°1	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain Communication	100	100	IG			NC
Républicain Lorrain Tv News	100	100	IG			NC
Républicain Lorrain Voyages	100	100	IG			NC
Rhone Offset Presse	0	0	FU	100	100	IG
Roto Offset	100	97	IG			NC
SCI 6 Place Joubert	0	0	NC	100	100	IG
SCI ADS	100	71	IG	100	71	IG
SCI Alsace	90	87	IG			NC
SCI du Palais	0	0	NC	100	100	IG
SCI Ecriture	100	97	IG			NC
Sci Gutenberg	100	100	IG			NC
SCI Hotel de Ville	0	0	NC	100	100	IG
SCI Le Progrès Confluence	100	100	IG	30	30	ME
Sci Roseau d'Or	100	97	IG			NC
SIIC Foncière Massena	78	56	IG	77	55	IG
Société d'Edition des hebdomadaires & périodiques locaux	100	100	IG	100	100	IG
Sofitliet	49	49	ME			NC

* Méthode :

IG = Intégration Globale

IP = Intégration Proportionnelle

ME = Mise en Equivalence

NC = Non Consolidée

FU = Fusionnée

NOTE 4 - Caisse, Banques centrales

4a - Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31.12.2010	31.12.2009
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	6 001	7 485
dont réserves obligatoires	1 255	2 560
Caisse	542	569
Total	6 543	8 054
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	2 401	1 423
Autres comptes ordinaires	5 156	3 396
Prêts	49 532	91 951
Autres créances	688	890
Titres non cotés sur un marché actif	4 681	5 881
Pensions	1 742	855
Créances dépréciées sur base individuelle	1 267	1 506
Créances rattachées	297	165
Provisions pour dépréciation	-350	-520
Total	65 415	105 547

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu)

4b - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2010	31.12.2009
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit	44	1 265
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	15 841	2 097
Emprunts	17 862	86 817
Autres dettes	369	550
Pensions	4 052	1 929
Dettes rattachées	69	88
Total	38 237	92 746

NOTE 5 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2010			31.12.2009		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
. Titres	15 931	13 128	29 059	19 302	13 966	33 268
- Effets publics	2 766	30	2 796	4 754	88	4 843
- Obligations et autres titres à revenu fixe	11 994	3 446	15 440	12 307	3 419	15 725
. Cotés	11 994	3 399	15 393	12 307	3 350	15 656
. Non cotés	0	48	48	0	69	69
- Actions et autres titres à revenu variable	1 171	9 652	10 823	2 241	10 459	12 700
. Cotés	1 171	8 095	9 266	2 241	8 948	11 188
. Non cotés	0	1 557	1 557	0	1 511	1 511
. Instruments dérivés de transaction	2 612	0	2 612	3 384	0	3 384
. Autres actifs financiers		8 448	8 448		14 975	14 975
dont pensions		8 448	8 448		14 974	14 974
TOTAL	18 543	21 577	40 120	22 686	28 942	51 628

5b - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2010	31.12.2009
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7 305	9 784
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	26 889	38 055
TOTAL	34 194	47 839

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2010	31.12.2009
. Vente à découvert de titres	1 864	4 168
- Effets publics	1	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 315	3 496
- Actions et autres titres à revenu variable	548	673
. Instruments dérivés de transaction	4 680	5 274
. Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	760	342
TOTAL	7 305	9 784

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2010			31.12.2009		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
. Titres émis	473	472	1	3 670	3 668	2
. Dettes interbancaires	25 265	25 259	6	27 193	27 175	18
. Dettes envers la clientèle	1 151	1 151	0	7 192	7 192	0
Total	26 889	26 882	7	38 055	38 035	20

5c - Hiérarchie de la Juste Valeur

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	65 084	1 938	1 019	68 041
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV	13 973	0	0	13 973
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	44 431	1 906	338	46 675
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	5 003	0	44	5 047
- Participations et ATDLT - DALV	1 648	8	301	1 957
- Parts entreprises liées - DALV	29	24	336	389
Transaction / JVO	23 936	12 984	3 200	40 120
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	2 634	132	0	2 766
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	30	0	0	30
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	8 960	1 455	1 579	11 994
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	2 982	464	0	3 446
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	1 156	0	15	1 171
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	8 083	0	1 569	9 652
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	4 077	0	4 077
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	4 372	0	4 372
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	30	2 484	98	2 612
Instruments dérivés de couverture	3	124	7	134
Total	88 962	15 046	4 287	108 295
Passifs financiers				
Transaction / JVO	2 659	31 488	47	34 194
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	25 265	0	25 265
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	1 151	0	1 151
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	473	0	473
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 659	4 599	47	7 305
Instruments dérivés de couverture	3	2 431	23	2 457
Total	2 662	33 919	70	36 651

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- Niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Détail du niveau 3	Ouverture	Achats	Ventes	Gains et pertes en résultat	Autres mouvements	Clôture
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	1 536	262	-372	168	-25	1 569

NOTE 6 - Couverture

6a - Instruments dérivés de couverture

	31.12.2010		31.12.2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. couverture de flux de trésorerie (Cash flow Hedge)	4	45	2	26
. couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	130	2 412	1 709	4 729
TOTAL	134	2 457	1 710	4 755

6b - Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur	Juste valeur	Variation de
	31.12.2010	31.12.2009	juste valeur
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
. d'actifs financiers	580	522	58
. de passifs financiers	-1 331	-1 777	446

6c - Analyse des instruments dérivés

	31.12.2010			31.12.2009		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
<i>Instrument de taux</i>						
Swaps	381 936	1 724	3 650	353 557	1 993	4 137
Autres contrats fermes	10 704	4	0	13 486	24	1
Options et instruments conditionnels	48 423	213	258	60 907	457	437
<i>Instrument de change</i>						
Swaps		39	85		21	43
Autres contrats fermes	36	121	101	231	147	123
Options et instruments conditionnels	15 865	169	169	14 769	157	158
<i>Autres que taux et change</i>						
Swaps	22 289	286	347	23 699	289	230
Autres contrats fermes	3 598	0	0	6 045	0	3
Options et instruments conditionnels	1 624	56	70	14 376	296	142
Sous-total	484 474	2 612	4 680	487 070	3 384	5 274
Instruments dérivés de couverture						
<i>couverture de Fair Value Hedge</i>						
Swaps	77 370	129	2 412	72 375	1 658	4 729
Options et instruments conditionnels	2	1	0	14	51	0
<i>couverture de Cash Flow Hedge</i>						
Swaps	0	2	45	86	0	26
Options et instruments conditionnels	0	2	0	0	1	0
Sous-total	77 372	134	2 457	72 474	1 710	4 755
Total	561 846	2 745	7 137	559 545	5 095	10 028

NOTE 7 - Actifs financiers disponibles à la vente

7a - Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2010	31.12.2009
. Effets publics	13 790	15 270
. Obligations et autres titres à revenu fixe	46 547	44 950
- Cotés	46 075	44 512
- Non cotés	472	438
. Actions et autres titres à revenu variable	5 059	4 697
- Cotés	4 971	4 596
- Non cotés	88	101
. Titres immobilisés	2 328	2 223
- Titres de participations	1 582	1 410
- Autres titres détenus à long terme	375	393
- Parts dans les entreprises liées	371	420
. Créances rattachées	316	309
TOTAL	68 041	67 448
<i>Dont plus/moins values latentes sur obligations et autres titres à revenus fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres</i>	-673	-443
<i>Dont plus/moins values latentes sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres</i>	375	433
<i>Dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe</i>	-82	-84
<i>Dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés</i>	-1 540	-1 535

7b - Liste des principales participations non consolidées

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat	
Banca di Legnano (1)	Non coté	< 10%	1 187	4 709	180	31
Crédit logement	Non coté	< 5%	1 475	11 810	226	120
CRH (Caisse de refinancement de l'habitat)	Non coté	< 20%	211	40 626	3	1
Foncière des Régions	Coté	< 5%	4 807	13 953	991	-464
Banco Popular	Coté	< 5%	8 447	129 290	4 054	780
Veolia Environnement	Coté	< 5%	10 131	49 817	34 551	842

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2009

(1) La Banca di Legnano est détenue à 93,51% par BPM.

NOTE 8 - Clientèle

8a - Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2010	31.12.2009
Créances saines	148 292	141 182
. Créances commerciales	4 307	3 941
. Autres concours à la clientèle	143 222	136 550
- crédits à l'habitat	61 298	56 408
- autres concours et créances diverses dont pensions	81 923	80 142
. Créances rattachées	346	333
. Titres non cotés sur un marché actif	417	358
Créances d'assurance et réassurance	174	160
Créances dépréciées sur base individuelle	9 454	9 186
Créances brutes	157 920	150 527
Provisions individuelles	-6 095	-5 517
Provisions collectives	-341	-336
SOUS TOTAL I	151 483	144 674
Location financement (investissement net)	8 188	7 507
. Mobilier	5 263	4 897
. Immobilier	2 748	2 461
. Créances dépréciées sur base individuelle	177	149
Provisions pour dépréciation	-130	-109
SOUS TOTAL II	8 059	7 398
TOTAL	159 542	152 072
<i>dont prêts participatifs</i>	<i>28</i>	<i>6</i>
<i>dont prêts subordonnés</i>	<i>12</i>	<i>168</i>

Opérations de location financement avec la clientèle

	31.12.2009	Acquisition	Cession	Autres	31.12.2010
Valeur brute comptable	7 507	1 465	-1 502	718	8 188
Dépréciations des loyers non recouvrables	-109	-35	25	-11	-130
Valeur nette comptable	7 398	1 430	-1 477	708	8 059

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	2 627	4 342	1 547	8 516
Valeurs actualisées des loyers futurs	2 445	4 135	1 532	8 112
Produits financiers non acquis	182	207	15	404

8b - Dettes envers la clientèle

	31.12.2010	31.12.2009
. Comptes d'épargne à régime spécial	30 371	30 296
- à vue	20 328	18 770
- à terme	10 043	11 525
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	13	18
Sous-total	30 384	30 314
. Comptes à vue	44 606	40 820
. Comptes et emprunts à terme	39 844	31 925
. Pensions	684	1 876
. Dettes rattachées	751	667
. Dettes d'assurance et de réassurance	56	47
Sous-total	85 941	75 335
TOTAL	116 325	105 649

NOTE 9 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31.12.2010	31.12.2009
. Titres	8 935	7 653
- Obligations et autres titres à revenu fixe	8 935	7 653
. Cotés	8 906	7 636
. Non cotés	30	16
. Créances rattachées	2	20
TOTAL BRUT	8 938	7 672
<i>dont actifs dépréciés</i>	<i>25</i>	<i>7</i>
Provisions pour dépréciation	-12	-1
TOTAL NET	8 926	7 672

NOTE 10 - Variation des dépréciations

	31.12.2009	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2010
Prêts et créances Etablissements de crédit	-520	-131	321	-19	-350
Prêts et créances sur la clientèle	-5 962	-1 938	1 336	-2	-6 566
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-1 620	-44	81	-39	-1 623
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	-1	-12	0	1	-12
Total	-8 103	-2 124	1 738	-60	-8 550

Au 31/12/2010, les provisions sur les prêts et les créances à la clientèle s'élevaient à 6 566 M€ (contre 5 962 M€ fin 2009) dont 341 M€ de provisions collectives. S'agissant des provisions individuelles, elles se concentrent essentiellement sur les comptes ordinaires débiteurs à hauteur de 790 M€ (contre 848 M€ fin 2009) ainsi que les provisions sur les créances commerciales et autres concours (dont crédits à l'habitat) à hauteur de 5305 M€ (contre 4669 M€ fin 2009).

NOTE 11 - Instruments financiers - Reclassements

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le groupe a transféré au 1er juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de trading vers le portefeuille AFS (16,1 milliards d'euros) et vers le portefeuille de Loans & Receivables (2,7 milliards d'euros), et 6,5 milliards du portefeuille AFS vers le portefeuille Loans & Receivables (5,9 milliards d'euros) et vers le portefeuille HTM (0,6 milliards d'euros). Aucun nouveau transfert n'a été effectué depuis cette date.

	31.12.2010		31.12.2009	
	valeur comptable	juste valeur	valeur comptable	juste valeur
Portefeuille de Loans & Receivables	5 582	5 294	6 862	6 558
Portefeuille AFS	9 284	9 284	13 590	13 590

	31.12.2010	31.12.2009
Profits/(pertes) qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	140	1 468
Gains/(pertes) latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	-139	-811
Profits/(pertes) passés en résultat (PNB et coût du risque) liés aux actifs reclassés	20	-410

NOTE 12 - Note sur les expositions liées à la crise financière

Il est présenté ci-après les expositions liées à la crise financière.

Les portefeuilles ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

1 / Titrisation

Synthèse	Valeur comptable	Valeur d'acquisition	Valeur comptable
	31.12.2010	31.12.2010	31.12.2009
RMBS	5 579	6 197	5 387
CMBS	458	480	198
CLO	1 887	1 896	1 806
Autres ABS	849	853	1 532
CLO couverts par des CDS	833	972	925
Autres ABS couverts par des CDS	49	56	28
Lignes de liquidité	334		298
Total	9 989	10 454	10 174

1.1/ Expositions RMBS

	Valeur comptable	Valeur d'acquisition	Valeur comptable
	31.12.2010	31.12.2010	31.12.2009
Trading	1 819	1 828	1 067
Available For Sale	1 835	1 900	1 959
Loans	1 925	2 469	2 361
Total	5 579	6 197	5 387
France	14	16	18
Europe hors France	2 803	2 884	2 777
USA	2 366	2 892	2 082
Autres	396	405	510
Total	5 579	6 197	5 387
Agencies	1 075	1 064	688
AAA	2 984	3 026	3 080
AA	322	340	263
A	69	91	85
BBB	71	108	27
BB	43	51	42
Inférieur ou égal à B	1 015	1 517	1 194
Non noté	0	0	8
Total	5 579	6 197	5 387

Expositions RMBS émis aux USA

	Valeur comptable 31.12.2010	Valeur d'acquisition 31.12.2010	Valeur comptable 31.12.2009
Origination 2005 et avant	461	590	529
Origination 2006	603	769	716
Origination 2007	593	820	722
Origination depuis 2008	709	713	115
Total	2 366	2 892	2 082

Garanties reçues d'entreprises d'assurance « monoliners » sur les RMBS USA

	Valeur comptable 31.12.2010	Valeur d'acquisition 31.12.2010	Valeur comptable 31.12.2009
Ambac	15	15	22
MBIA	4	4	4
FGIC	21	49	35
Total	40	68	61

1.2/ Expositions CMBS (commercial mortgage backed securities)

	Valeur comptable 31.12.2010	Valeur d'acquisition 31.12.2010	Valeur comptable 31.12.2009
France	1	2	1
Europe hors France	84	96	79
USA	291	293	0
Autres	82	89	118
Total	458	480	198
Trading	306	310	14
AFS	147	164	177
Loans	5	6	7
Total	458	480	198
AAA	346	351	82
AA	92	104	112
Autres	20	25	4
Total	458	480	198

1.3/ Expositions sur ABS

1.3.1/ Expositions sur CLO / CDO

CDO non couverts par CDS	Valeur comptable 31.12.2010	Valeur d'acquisition 31.12.2010	Valeur comptable 31.12.2009
Trading	23	22	
Available for sale	29	29	33
Loans	1 835	1 845	1 773
Total	1 887	1 896	1 806
France	0	0	
Europe hors France	889	892	801
USA	998	1 004	62
Autres	0	0	943
Total	1 887	1 896	1 806
Agencies	0	0	0
AAA	1 070	1 076	1 434
AA	600	605	322
Autres	217	216	50
Total	1 887	1 897	1 806

1.3.2/ Expositions sur autres ABS

Autres ABS non couverts par CDS	Valeur comptable 31.12.2010	Valeur d'acquisition 31.12.2010	Valeur comptable 31.12.2009
Trading	343	342	689
Available for sale	287	290	528
Loans	219	221	315
Total	849	853	1 532
France	407	406	559
Europe hors France	398	403	903
USA	0	0	0
Autres	44	44	70
Total	849	853	1 532
AAA	601	598	1 180
AA	78	78	148
A	7	7	13
BBB	150	151	191
BB	13	19	0
Total	849	853	1 532

1.3.3/ Expositions couvertes par des CDS

Au 31 décembre 2010, l'encours des CLO couverts par des CDS s'élève à 833 millions d'euros. Il est de 49M€ pour les autres ABS couverts par des CDS.

1.4/ Opérations avec des véhicules ad hoc

Au 31 décembre 2010, les lignes de liquidité accordées à 3 FCC représentent 333 millions d'euros.

2/ Expositions des LBO

	Valeur comptable 31.12.2010	Valeur comptable 31.12.2009
Détail par zone géographique des structures de financement dédiés		
France	1 671	1 371
Europe hors France	408	494
USA	127	140
Autres	70	50
Total	2 276	2 055
Détail par secteur des structures de financements dédiés - en %		
Biens et services industriels	16	22
Transport industriel	28	11
Santé	10	13
Voyages et loisirs	10	10
Construction	9	11
Télécommunications	6	6
Autres < 5%	21	27
Total	100	100

NOTE 13 - Impôts

13a - Impôts courants

	31.12.2010	31.12.2009
Actif (par résultat)	697	676
Passif (par résultat)	395	268

13b - Impôts différés

	31.12.2010	31.12.2009
Actif (par résultat)	732	756
Actif (par capitaux propres)	436	372
Passif (par résultat)	643	815
Passif (par capitaux propres)	207	173

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2010		31.12.2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Différences temporaires sur :				
- PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	436	207	372	173
- dépréciations	452		254	
- réserve latente de location financement		112		69
- résultats des sociétés transparentes		4		3
- réévaluation des instruments financiers	603	286	661	345
- charges à payer et produits à recevoir	52	616	75	748
- déficits fiscaux (1) (2)	244		282	
- activité d'assurance	36	209	107	291
- autres décalages temporaires	0	71	104	84
. Compensation	-655	-655	-725	-725
Total des actifs et passifs d'impôts différés	1 168	850	1 128	988

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Pour les entités françaises, le taux de l'impôt différé est de 34.43% et correspond au taux normal d'impôt.

(1) Dont concernant les USA : 176 millions d'euros en 2010 et 220 millions d'euros en 2009.

(2) Les déficits fiscaux sont source d'actif d'impôts différés dans la mesure où leur probabilité de récupération est élevée.

NOTE 14 - Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

14a - Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2010	31.12.2009
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	346	523
Comptes d'ajustement sur devises	13	413
Produits à recevoir	426	395
Comptes de régularisation divers	2 068	2 123
Sous-total	2 854	3 454
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	92	163
Débiteurs divers	11 416	11 605
Stocks et assimilés	11	5
Autres emplois divers	11	-11
Sous-total	11 530	11 761
Autres actifs d'assurance		
Autres	339	328
Sous-total	339	328
Total	14 723	15 543

14b - Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2010	31.12.2009
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	463	689
Comptes d'ajustement sur devises	275	596
Charges à payer	635	525
Comptes de régularisation divers	6 339	5 956
Sous-total	7 713	7 767
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	74	151
Versements restant à effectuer sur titres	70	114
Créditeurs divers	2 409	2 728
Sous-total	2 553	2 992
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	163	133
Autres	0	0
Sous-total	163	133
Total	10 429	10 892

NOTE 15 - Participation dans les entreprises mises en équivalence

Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE

	31.12.2010		31.12.2009	
	Valeur de MEE	QP de résultat	Valeur de MEE	QP de résultat
ACM Nord	17	1	17	3
ASTREE Assurance	21	3	16	2
Banca Popolare di Milano	170	1	128	9
Banque de Tunisie	49	7	46	8
Banque Marocaine du Commerce Extérieur	833	15	NC	NC
CMCP	5	0	5	8
Euro Information	191	12	174	18
RMA Watanya	210	8	198	19
Royal Automobile Club de Catalogne	77	-14	31	1
SCI Treflière	12	1	13	1
Autres participations	4	1	-13	-16
TOTAL	1 589	35	615	55

NOTE 16 - Immeubles de placement

	31.12.2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2010
Coût historique	1 176	121	0	-348	948
Amortissement et dépréciation	-116	-13	0	-29	-158
Montant net	1 059	108	0	-376	791

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût amorti est de 1 110 Meuros au 31.12.2010

NOTE 17 - Immobilisations corporelles et incorporelles

17a - Immobilisations corporelles

	31.12.2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2010
Coût historique					
Terrains d'exploitation	381	3	-6	-8	370
Constructions d'exploitation	2 417	106	-43	31	2 513
Autres immobilisations corporelles	1 098	78	-69	113	1 221
Total	3 896	188	-117	136	4 103
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	-1	0	0	0	-1
Constructions d'exploitation	-1 192	-125	34	-10	-1 293
Autres immobilisations corporelles	-749	-70	48	-72	-844
Total	-1 942	-195	82	-83	-2 138
Montant net	1 955	-7	-35	54	1 965
Dont immeubles loués en location financement					
Terrains d'exploitation	45	0	-45	0	0
Constructions d'exploitation	37	0	-36	-1	0
Total	82	0	-81	-1	0

17 b - Immobilisations incorporelles

	31.12.2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2010
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	12	2	0	0	14
. Immobilisations acquises	1 100	82	-47	110	1 245
- logiciels	420	46	-13	10	463
- autres	680	35	-34	101	782
Total	1 112	84	-47	110	1 260
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations acquises	-217	-102	18	-24	-325
- logiciels	-140	-63	12	-1	-192
- autres	-77	-38	6	-24	-132
Total	-217	-102	18	-24	-325
Montant net	896	-18	-29	86	935

NOTE 18 - Ecart d'acquisition

	31.12.2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2010
Ecart d'acquisition brut	4 114	268	-117	0	4 265
Dépréciations	-124	0	0	-45	-169
Ecart d'acquisition net	3 990	268	-117	-45	4 096

Filiales	Valeur de l'EA au 31.12.2009	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Valeur de l'EA au 31.12.2010
Banca Popolare di Milano (a)	41		-41		0
Banco Popular Hipotecario		183			183
Banque de Luxembourg	13				13
Banque Transatlantique	6				6
CIC Iberbanco	15				15
CIC Private Banking - Banque Pasche	43	9			52
Cofidis Participation (b)	389		-11		378
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506				506
GPK Finance	5				5
IPO	21				21
Monabanq	17				17
Targobank	2760		-3		2 757
Autres (c)	172	77	-61	-45	143
TOTAL	3 990	268	-117	-45	4 096

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue détaillée en fin d'exercice afin de contrôler s'il y a lieu de procéder à des dépréciations définitives. Cette revue consiste selon les situations :

- à vérifier que la valeur de transaction la plus récente est au dessus de la valeur comptable, ou
- à vérifier que les hypothèses de valorisation utilisées lors de l'acquisition sont toujours d'actualité.

(a) Reclassement de l'écart d'acquisition de Banca Popolare di Milano en Participations dans les entreprises mises en équivalence.

(b) Ajustement de l'écart d'acquisition sur COFIDIS lié à la variation de l'écart d'évaluation.

(c) Transfert des sociétés d'assurance mises en équivalence en participations des entreprises mises en équivalence.

NOTE 19 - Dettes représentées par un titre

	31.12.2010	31.12.2009
Bons de caisse	84	36
TMI & TCN	63 206	56 461
Emprunts obligataires	30 688	29 917
Dettes rattachées	668	555
TOTAL	94 646	86 969

NOTE 20 - Provisions techniques des contrats d'assurance

	31.12.2010	31.12.2009
Vie	46 655	43 006
Non vie	2 015	1 945
Unités de compte	6 579	5 858
Autres	193	196
TOTAL	55 442	51 004

NOTE 21 - Provisions

	31.12.2009	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2010
Provisions pour risques	399	155	-48	-77	10	440
Sur engagements par signature	140	61	-14	-46	-4	137
Sur engagements de financement et de garantie	1				0	1
Sur risques pays	3	17			0	20
Provision pour impôt	136	7	-16	-7	-1	119
Provisions pour litiges (5)	70	61	-7	-7	15	132
Provision pour risques sur créances diverses	49	8	-9	-17	-1	30
Autres provisions pour risques de contrepartie	0				0	0
Autres provisions	503	345	-54	-40	19	772
Provision pour épargne logement	70	1	0	-9	0	62
Provisions pour éventualités diverses	236	235	-27	-20	8	432
Autres provisions	197	108	-26	-11	11	279
Provisions pour engagements de retraite	172	81	-17	-16	-12	208
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite						
Indemnités de fin de carrière (1)	61	64	-10	-7	-9	99
Compléments de retraite	66	11	-7	-1	-4	66
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	35	3	0	-8	0	30
sous-total comptabilisé	162	78	-17	-16	-13	194
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe						
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite (2)	10	2	0	0	1	13
Juste valeur des actifs						
sous-total comptabilisé	10	2	0	0	1	13
Total	1 074	580	-119	-133	17	1 420

Hypothèses retenues

	2010	2009
Taux d'actualisation (3)		4%
Augmentation annuelle des salaires (4)	Minimum 1.5%	3%

Evolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière

	31.12.2009	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés	Variation des écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Autres	31.12.2010
Engagements	137	5		18	9	65	-21		7	221
Contrat d'assurance	76		3		0	1	-7	49	0	122
Provisions	61	5	-3	18	9	64	-14	-49	7	99

(1) La provision pour indemnité de fin de carrière est pour les banques françaises égale à la différence entre l'engagement et le montant assuré auprès des ACM, entreprise d'assurance du groupe CMS-CIC.

(2) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite concernent uniquement les entités situées à l'étranger.

(3) Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations long terme émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir de l'indice IBOXX.

(4) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires. Depuis cet exercice, elle est également fonction de l'âge du salarié.

(5) Les créances sur Lehman Brothers cédées au cours du 1er semestre 2010 ont fait l'objet d'une provision pour risque en raison d'une incertitude sur leur évaluation. Cette dotation est le principal mouvement de l'exercice.

Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	31.12.2010	31.12.2009
Encours des plans d'épargne logement		
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	1 719	1 163
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	1 821	1 911
Ancienneté supérieure à 10 ans	2 245	2 298
Total	5 785	5 372
Encours de comptes d'épargne logement	789	784
Total des comptes et plans d'épargne logement	6 618	5 896

Prêts d'épargne-logement

	31.12.2010	31.12.2009
Encours de prêts d'épargne-logement, source de provisions pour risques, inscrits à tactif du bilan	241	283

Provisions d'épargne logement	Ouverture	Dotations nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne-logement	20	(6)		14
Sur plans d'épargne-logement	40			40
Sur prêts d'épargne-logement	9	(1)		8
Total	69	(7)		62
Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement				
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	24			21
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	0			7
Ancienneté supérieure à 10 ans	16			12
Total	40			40

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation)
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

La baisse des provisions pour risques observée cet exercice est principalement due à la diminution des scénarios de taux futurs anticipés (déterminés par un modèle de taux de type Cox-Ingersoll-Ross).

NOTE 22 - Dettes subordonnées

	31.12.2010	31.12.2009
Dettes subordonnées	5 243	4 346
Emprunts participatifs	54	156
Dettes subordonnées à durée indéterminée	3 096	3 096
Autres dettes	130	127
Dettes rattachées	97	94
TOTAL	8 619	7 819

Principales dettes subordonnées

en M€	Type	Date Emission	Montant Emission	Montant fin d'exercice	Taux	Echéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	29.06.2001	50 M€	50 M€	5,40	29.06.2011
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19.07.2001	700 M€	700 M€	6,50	19.07.2013
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	30.09.2003	800 M€	800 M€	5,00	30.09.2015
CIC	Participatif	28.05.1985	137 M€	137 M€	(1)	(2)
CIC	TSDI	30.06.2006	200 M€	200 M€	(3)	indéterminé
CIC	TSDI	30.06.2006	550 M€	550 M€	(4)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS		1600 M€	1600 M€		indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28.12.2005	500 M€	500 M€	(7)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19.12.2006	1000 M€	1000 M€	(5)	19.12.2016
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.12.2007	300 M€	300 M€	5,10	18.12.2015
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.06.2008	300 M€	300 M€	5,50	16.06.2016
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	17.10.2008	147 M€	147 M€	(6)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.12.2008	500 M€	500 M€	6,10	16.12.2016
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	22.10.2010	1000 M€	1000 M€	4,00	22.10.2020

(1) Minimum 85% (TAM+TMO)/2 Maximum 130% (TAM+TMO)/2

(2) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures

(3) Taux Euribor 6 mois + 167 points de base

(4) Taux Euribor 6 mois majoré de 107 points de base les dix premières années et pour les années suivantes et à défaut de remboursement anticipé, majoration de 207 points de base

(5) Taux Euribor 3 mois + 25 points de base

(6) Taux Euribor 3 mois + 665 points de base

(7) Taux Euribor 1 an + 0,3 points de base

NOTE 23 - Capitaux propres

23a - Capitaux propres part du groupe (hors gains ou pertes latents ou différés)

	31.12.2010	31.12.2009
. Capital et réserves liées au capital	1 880	1 880
- Capital	1 302	1 302
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	578	578
. Réserves consolidées	7 508	6 774
- Réserves réglementées	7	7
- Réserves de conversion	6	-40
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	7 499	6 940
- Report à nouveau	-3	-133
. Résultat de l'exercice	1 405	808
TOTAL	10 793	9 462

23b - Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2010	31.12.2009
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
. Actifs disponibles à la vente		
- actions	375	433
- obligations	-673	-443
. Dérivés de couverture (CFH)	-89	-43
. Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	29	19
TOTAL	-358	-34
<i>dont part du groupe</i>	<i>-363</i>	<i>-53</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>5</i>	<i>19</i>

* soldes net d'IS.

23c - Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	Variations 2010	Variations 2009
Ecarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	-23
Sous-total	0	-23
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	-104	595
Autres mouvements	-196	668
Sous-total	-300	1 263
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-45	-31
Sous-total	-45	-31
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	21	6
TOTAL	-324	1 214

23d - Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	Variations 2010			Variations 2009		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecarts de conversion	0	0	0	-23	0	-23
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-350	50	-300	1 708	-445	1263
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-46	0	-45	-30	-1	-31
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	21	0	21	6		6
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	-375	50	-324	1660	-446	1214

NOTE 24 - Engagements donnés et reçus

	31.12.2010	31.12.2009
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 720	1 472
Engagements en faveur de la clientèle	41 047	38 147
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	5 061	4 198
Engagements d'ordre de la clientèle	9 035	12 381
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés	879	1 155
Engagements donnés de l'activité d'assurance	291	301
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	22 810	14 754
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	27 679	19 715
Engagements reçus de la clientèle	4 826	5 672
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus	588	532
Engagements reçus de l'activité d'assurance	7 750	7 497

NOTE 25 - Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2010		31.12.2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales	2 961	-2 287	4 174	-3 475
. Clientèle	9 463	-3 845	9 288	-3 697
- dont location financement et location simple	2 603	-2 284	2 296	-1 972
. Instruments dérivés de couverture	2 511	-3 094	1 844	-2 321
. Actifs financiers disponibles à la vente	643		731	
. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	170		252	
. Dettes représentées par un titre		-1 584		-2 050
. Dettes subordonnées		-106		-244
TOTAL	15 748	-10 915	16 289	-11 787

NOTE 26 - Commissions

	31.12.2010		31.12.2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	15	-4	5	-6
Clientèle	876	-7	838	-14
Titres	744	-79	713	-109
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	<i>509</i>		<i>491</i>	
Instruments dérivés	5	-20	6	-9
Change	19	-4	16	-4
Engagements de financement et de garantie	28	-10	29	-17
Prestations de services	1 411	-719	1 359	-690
TOTAL	3 098	-843	2 965	-850

NOTE 27 - Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2010	31.12.2009
Instruments de transaction	-149	584
Instruments à la juste valeur sur option	115	-140
Inefficacité des couvertures	56	-59
. Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	2	-1
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	54	-58
. Variations de juste valeur des éléments couverts	30	608
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	24	-666
Résultat de change	55	63
Total des variations de juste valeur	77	448

NOTE 28 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2010			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		91	0	91
. Actions et autres titres à revenu variable	7	12	-19	0
. Titres immobilisés	48	9	-27	29
. Autres	0	2	0	2
Total	55	114	-46	123

	31.12.2009			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		-72	0	-72
. Actions et autres titres à revenu variable	11	8	-5	14
. Titres immobilisés	56	-1	-39	16
. Autres	0	5	0	5
Total	67	-59	-44	-37

NOTE 29 - Produits et charges des autres activités

	31.12.2010	31.12.2009
Produits des autres activités		
. Contrats d'assurance :	10 413	9 516
- primes acquises	8 670	7 613
- produits nets des placements	1 691	1 864
- produits techniques et non techniques	53	39
. Immeubles de placement :	1	1
- plus values de cession	1	1
. Autres produits	834	222
Sous-total	11 248	9 740
Charges des autres activités		
. Contrats d'assurance :	-9 262	-8 600
- charges de prestations	-4 739	-4 412
- variation des provisions	-4 546	-4 182
- charges techniques et non techniques	22	-6
. Immeubles de placement :	-19	-17
- dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-18	-17
- moins values de cession	-1	0
. Autres charges	-774	-243
Sous-total	-10 056	-8 860
Total net des autres produits et charges	1 192	880

NOTE 30 - Frais généraux

	31.12.2010	31.12.2009
Charges de personnel	-2 596	-2 291
Autres charges	-2 315	-2 156
TOTAL	-4 911	-4 447

30 a - Charges de personnel

	31.12.2010	31.12.2009
Salaires et traitements	-1 656	-1 492
Charges sociales	-647	-521
Avantages du personnel à court terme	-8	-10
Intéressement et participation des salariés	-141	-146
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-139	-119
Autres	-5	-3
TOTAL	-2 596	-2 291

Effectifs

	31.12.2010	31.12.2009
Techniciens de la banque	24 489	23 809
Cadres	13 218	12 762
Total	37 707	36 571
Ventilation par pays		
France	27 733	27 408
Etranger	9 974	9 163
Total	37 707	36 571

Les effectifs de la société Banco Popular Hipotecario, consolidée par Intégration Proportionnelle, ont été repris à hauteur de la quote-part du Groupe, soit 252 personnes.

	31.12.2010	31.12.2009
Effectifs moyens consolidés en ETP (Equivalent Temps Plein)	37 707	36 571
Effectifs inscrits*	42 474	40 618

*Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du Groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale ou proportionnelle.

30 b - Autres charges d'exploitation

	31.12.2010	31.12.2009
Impôts et taxes	-166	-213
Services extérieurs	-1 862	-1 717
Autres charges diverses (transports, déplacements, ...)	10	11
Total	-2 017	-1 920

30 c - Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2010	31.12.2009
Amortissements :	-296	-236
- immobilisations corporelles	-197	-177
- immobilisations incorporelles	-99	-59
Dépréciations :	-1	-1
- immobilisations corporelles	-1	0
- immobilisations incorporelles	-1	-1
Total	-298	-237

NOTE 31 - Coût du risque

31.12.2010	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	-131	321	-116	-1	0	73
Clientèle	-1 530	1 317	-507	-535	63	-1 193
. Location financement	-3	2	-2	-5	1	-6
. Autres - clientèle	-1 527	1 315	-505	-530	61	-1 187
Sous total	-1 661	1 638	-623	-536	63	-1 120
HTM - DJM	-12	0	0	0	0	-12
AFS - DALV	0	1	-83	-38	0	-120
Autres	-70	144	-37	0	1	37
Total	-1 742	1 783	-743	-574	63	-1 214

31.12.2009	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	-220	8	0	0	0	-212
Clientèle	-1 819	831	-407	-361	106	-1 649
. Location financement	-1	4	-1	-4	0	-3
. Autres - clientèle	-1 818	828	-405	-358	106	-1 647
Sous total	-2 039	840	-407	-361	106	-1 861
HTM - DJM	0	102	-105	0	0	-4
AFS - DALV	0	105	-95	-14	0	-4
Autres	-89	64	0	0	2	-22
Total	-2 129	1 110	-607	-375	108	-1 892

NOTE 32 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2010	31.12.2009
Immobilisations corporelles et incorporelles	8	3
. MV de cession	-9	-6
. PV de cession	17	10
PV/MV sur titres consolidés cédés	0	0
TOTAL	8	3

NOTE 33 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31.12.2010	31.12.2009
Dépréciation des écarts d'acquisition	-45	-124
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	-45	-124

NOTE 34 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2010	31.12.2009
Charge d'impôt exigible	-737	-498
Charge d'impôt différé	114	13
Ajustements au titre des exercices antérieurs	20	9
TOTAL	-604	-475

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2010	31.12.2009
Résultat taxable	2 320	1 449
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	-799	-499
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	56	5
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	34	16
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	-4	3
Décalages permanents		
Autres*	109	0
Charge d'impôt	-604	-475
Taux d'impôt effectif	26,03%	32,79%

* Dont 77 M€ liés au nouveau régime fiscal applicable à la réserve de capitalisation introduit par la loi de finances pour 2011

NOTE 35 - Résultat par action

	31.12.2010	31.12.2009
Résultat net part du Groupe	1 405	808
Nombre d'actions à l'ouverture	26 043 845	26 043 845
Nombre d'actions à la clôture	26 043 845	26 043 845
Nombre moyen pondéré d'actions	26 043 845	26 043 845
Résultat de base par action	53,93	31,02
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	53,93	31,02

NOTE 36 - Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2010. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajouté pour les calculs des éléments d'actif un spread de crédit calculé globalement pour le groupe CM5CIC et revu chaque année. Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information. La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable. Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an. Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées. Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2010.

	31.12.2010		31.12.2009	
	valeur au bilan	valeur de marché	valeur au bilan	valeur de marché
Actifs				
Prêts et créances sur établissements de crédit	65 415	64 995	105 547	104 887
Prêts et créances à la clientèle	159 542	160 813	152 072	150 984
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 926	9 189	7 672	7 743
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	38 193	38 145	91 481	91 254
Dettes envers la clientèle	116 325	114 662	105 649	102 875
Dettes représentées par un titre	94 646	94 320	86 969	86 089
Dettes subordonnées	8 619	9 176	7 819	7 933

NOTE 37 - Encours des opérations réalisées avec les parties liées

Eléments de bilan relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	31.12.2010 Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM5	31.12.2009 Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM5
Actif							
Prêts, avances et titres							
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	0	2 351	43 130	0	3 584	84 688
Prêts et créances sur la clientèle	0	0	63	0	0	36	0
Titres	0	0	192	95	0	419	27
Actifs divers	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	2 607	43 225	0	4 039	84 715
Passif							
Dépôts							
Dettes envers les établissements de crédit	0	15	2 974	12 966	0	5 821	51 683
Dettes envers la clientèle	0	0	58	0	0	37	0
Dettes représentées par un titre	0	0	697	4	0	831	0
Passifs divers	0	0	304	1 250	0	266	1 250
Total	0	15	4 033	14 220	0	6 955	52 933
Engagements de financement reçus	0	0	25	0	0	0	0
Engagements de garantie reçus	0	0	333	265	0	54	245

Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	31.12.2010 Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM5	31.12.2009 Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM5
Intérêts reçus	11	0	116	2 192	8	155	2 964
Intérêts versés	0	0	-63	-1 175	0	-103	-1 720
Commissions reçues	6	0	0	32	6	0	21
Commissions versées	-4	0	-15	-243	-4	-17	-243
Autres produits et charges	-4	0	-153	8	-46	-198	14
Frais généraux	-265	0	0	-26	-236	0	-20
Total	-255	0	-116	787	-271	-162	1 016

La confédération nationale est constituée des autres fédérations régionales du Crédit Mutuel non affiliées au groupe CMCEE. Les relations avec les entreprises mères sont principalement de prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie.

Pour les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, les montants comprennent la part non-éliminée des intercos en consolidation.

Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation (règlement CRBF 97-02) et du respect des recommandations professionnelles, les organes délibérants du groupe et plus particulièrement le conseil d'administration de la Banque Fédérative ont pris des engagements dans le domaine des rémunérations des professionnels des marchés mais aussi pour les rémunérations des mandataires sociaux.

Ces engagements ont fait l'objet de déclarations à l'AMF et de publications sur le site internet de l'établissement. Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe BFCM en 2010 comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel et du CIC. Pour chacune des activités elles se composent d'une partie fixe et d'une partie variable. Les rémunérations sont détaillées dans le tableau ci dessous. Ces rémunérations sont fixées par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs. La partie fixe est déterminée en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables. La partie variable est déterminée de façon discrétionnaire et forfaitaire. Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquiescer des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe. Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

Rémunérations fixes et variables versées en 2010 aux dirigeants de la BFCM en 2010

Montants en euros	Origine	Part fixe	Part variable	Avantages en nature	Réintégration sociale	Total 2010	Total 2009
PFLIMLIN Etienne							
Président du CA BFCM	Crédit Mutuel	620 000	0	3 650	6 491	630 141	756 099
LUCAS Michel							
Directeur Général BFCM	Crédit Mutuel	550 000	0	5 298	5 481	560 779	563 017
Président du Directoire	CIC	550 000			2 416	552 416	552 216

Par ailleurs et suite à l'évolution des mandats sociaux et à la liquidation des retraites de MM Michel Lucas et Etienne Pflimlin en 2010, le conseil d'administration du 22 octobre 2010, a constaté que les critères et les conditions de versement des indemnités décidés par le conseil du 19 décembre 2008 étaient réunies. En conséquence le conseil du 22 octobre 2010 a décidé d'attribuer les indemnités prévues à savoir 815 452 € à M Etienne Pflimlin et 1 376 146 € à M. Michel Lucas.

NOTE 38 - Evénements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés du groupe BFCM clos au 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 24 février 2011.

NOTE 39 - Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion.

NOTE 40 - Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros	ERNST & YOUNG				KPMG AUDIT			
	Montant		%		Montant		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes								
- BFCM	104	63	3%	2%	121	87	2%	2%
- Filiales intégrées globalement	2 706	2 955	88%	94%	2 888	2 545	55%	68%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- BFCM	40	47	1%	1%	25	38	0%	1%
- Filiales intégrées globalement	117	6	4%	0%	235	19	4%	1%
Sous-total	2 967	3 071	97%	98%	3 269	2 689	63%	71%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal et social	0	0	0%	0%	315	7	6%	0%
- Autres	99	64	3%	2%	1 631	1 066	31%	28%
Sous-total	99	64	3%	2%	1 946	1 073	37%	29%
Total	3 066	3 135	100%	100%	5 215	3 762	100%	100%

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de la BFCM, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 7 335 milliers d'euros au titre de l'exercice 2010.

5.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

BFCM

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe BFCM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le contexte de volatilité des marchés financiers qui reste élevée et d'un environnement encore incertain, votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur les marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans les notes 1 et 12 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.
- Votre groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 1 et 7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.
- Votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1 et 18 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.
- Votre groupe constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 8, 21 et 31). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions individuelles et collectives.
- Votre société a comptabilisé des impôts différés actifs notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes 1 et 13 de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.
- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1 et 21). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Arnaud Bourdeille

Isabelle Santenac

Chapitre VI INFORMATIONS GENERALES & ELEMENTS JURIDIQUES

6.1 Assemblées Générales du 11 mai 2011

6.1.1 Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2011

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2010 tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 302 074 929,32 euros.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice de 302 074 929,32 euros majoré du report à nouveau de l'exercice antérieur de 10 984,78 euros, soit la somme de 302 085 914,20 euros comme suit :

- d'affecter à la réserve légale un montant de 10 423 677,00 euros ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 291 000 000,00 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 662 237,10 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

<i>Exercice</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>
Montant en €	7,48 €	-	4,96 €
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	oui	-	oui

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie la cooptation de M. Etienne GRAD en qualité de membre du conseil d'administration, en remplacement de Mme Marie-Paule Blaise et pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie la cooptation de M. Fernand LUTZ en qualité de membre du conseil d'administration, en remplacement de M. Pierre NEU et pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale de ce jour appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Roger DANGUEL.
Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Jean-Louis GIRODOT.
Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Gérard OLIGER.
Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, déclarations et publications qu'il appartiendra de faire.

6.1.2 Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2011

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier comme suit les articles 10, 18 et 19 des statuts :

Version actuelle	Modifications proposées
<p>Article 10 - Conditions d'admission des actionnaires</p> <p>Ne peuvent être actionnaires de la société que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) La Fédération du Crédit Mutuel du Centre Est Europe, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel du Centre Est Europe et la société d'assurance mutuelle "Assurances du Crédit Mutuel - Vie". 2) Les Caisses de Crédit Mutuel et les autres organismes coopératifs et mutualistes adhérents des Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est, d'Ile-de-France, de Savoie-Mont Blanc et de Midi-Atlantique. 3) Les Caisses départementales ou interdépartementales ainsi que la Caisse Centrale du Crédit Mutuel visées par l'article 5-1 aliéna 3 et 4 de l'ordonnance du 16 octobre 1958. Les filiales ou participations des entités visées au 2. et 3. ci-dessus et qui sont contrôlées par une ou plusieurs Caisses départementales ou interdépartementales 4) Les membres du Conseil d'Administration de la société. <p>Les personnes morales ou physiques n'entrant dans aucune des catégories précitées qui sont encore propriétaires d'actions de la société pourront conserver, à titre personnel, leurs actions.</p> <p>Les dispositions du présent article ne pourront être modifiées qu'après avis conforme de la Chambre Syndicale de la Fédération du Crédit Mutuel du Centre Est Europe, et de l'Assemblée Générale de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel du Centre Est Europe.</p>	<p>Article 10 - Conditions d'admission des actionnaires</p> <p>Ne peuvent être actionnaires de la société que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) La Fédération du Crédit Mutuel du Centre Est Europe, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la société d'assurance mutuelle "Assurances du Crédit Mutuel - Vie". 2) Les Caisses de Crédit Mutuel et les autres organismes coopératifs et mutualistes adhérents des Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est, d'Ile-de-France, de Savoie-Mont Blanc, de Midi-Atlantique, du Centre, de Dauphiné-Vivarais, de Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Méditerranéen et de Normandie. 3) Les Caisses départementales ou interdépartementales ainsi que la Caisse Centrale du Crédit Mutuel visées par l'article 5-1 aliéna 3 et 4 de l'ordonnance du 16 octobre 1958. Les filiales ou participations des entités visées au 2. et 3. ci-dessus et qui sont contrôlées par une ou plusieurs Caisses départementales ou interdépartementales 4) Les membres du Conseil d'Administration de la société. <p>Les personnes morales ou physiques n'entrant dans aucune des catégories précitées qui sont encore propriétaires d'actions de la société pourront conserver, à titre personnel, leurs actions.</p> <p>Les dispositions du présent article ne pourront être modifiées qu'après avis conforme de la Chambre Syndicale de la Fédération du Crédit Mutuel du Centre Est Europe et de l'Assemblée Générale extraordinaire de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.</p>
<p>Article 18 - Le Président du Conseil d'Administration</p> <p>Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président qui doivent être des personnes physiques.</p> <p>La limite d'âge du Président est fixée à soixante-dix ans. Elle prend effet à l'issue de la première réunion du Conseil d'Administration qui suit l'Assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et se tenant dans l'année au cours de laquelle cet âge est atteint. Toutefois, avant que cette limite ne prenne effet, le Conseil d'Administration peut la proroger une ou plusieurs fois pour une durée totale n'excédant pas deux ans.</p> <p>Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.</p>	<p>Article 18 - Le Président du Conseil d'Administration</p> <p>Sans changement</p> <p>La limite d'âge du Président est fixée à soixante-quinze ans. Elle prend effet à l'issue de la première réunion du Conseil d'Administration qui suit l'Assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et se tenant dans l'année au cours de laquelle cet âge est atteint. Toutefois, avant que cette limite ne prenne effet, le Conseil d'Administration peut la proroger une ou plusieurs fois pour une durée totale n'excédant pas deux ans.</p> <p>Sans changement</p>

Article 19 –Direction générale <i>Modalités d'exercice</i>	Article 19 –Direction générale <i>Modalités d'exercice</i>
<p>Conformément à l'article L. 225—51-1 du Code de Commerce, la Direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique, pris parmi les membres du Conseil d'Administration ou en-dehors d'eux, nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.</p>	<p>Sans changement</p>
<p>Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale est effectué par le Conseil d'Administration. La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le choix du Conseil d'Administration est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.</p>	<p>Sans changement</p>
<p>Le changement de la modalité d'exercice de la Direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.</p>	<p>Sans changement</p>
<p style="text-align: center;"><i>Direction Générale</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Direction Générale</i></p>
<p>En fonction de la modalité d'exercice retenue par le Conseil d'Administration, le Président ou un Directeur Général assure sous sa responsabilité la Direction Générale de la société.</p>	<p>Sans changement</p>
<p>Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'Administration qui fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de son pouvoir.</p>	<p>Sans changement</p>
<p>La limite d'âge du Directeur Général est fixée à soixante-dix ans. Elle prend effet à l'issue de la première réunion du Conseil d'Administration qui suit l'Assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et se tenant dans l'année au cours de laquelle cet âge est atteint. Toutefois, avant que cette limite ne prenne effet, le Conseil d'Administration peut la proroger une ou plusieurs fois pour une durée totale n'excédant pas deux ans.</p>	<p>La limite d'âge du Directeur Général est fixée à soixante-quinze ans. Elle prend effet à l'issue de la première réunion du Conseil d'Administration qui suit l'Assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et se tenant dans l'année au cours de laquelle cet âge est atteint. Toutefois, avant que cette limite ne prenne effet, le Conseil d'Administration peut la proroger une ou plusieurs fois pour une durée totale n'excédant pas deux ans.</p>
<p>Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.</p>	<p>Sans changement</p>
<p style="text-align: center;"><i>Pouvoirs du Directeur Général</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Pouvoirs du Directeur Général</i></p>
<p>Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration.</p>	<p>Sans changement</p>
<p>Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.</p>	<p>Sans changement</p>
<p style="text-align: center;"><i>Directeurs Généraux Délégués</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Directeurs Généraux Délégués</i></p>
<p>Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit exercée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.</p>	<p>Sans changement</p>
<p>Le nombre maximum de Directeurs Généraux Délégués est fixé à 5.</p>	<p>Sans changement</p>
<p>En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués et fixe leur rémunération.</p>	<p>Sans changement</p>

<p>A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.</p> <p>En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.</p> <p>Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables, sur proposition du Directeur Général, à tout moment. La révocation des Directeurs Généraux Délégués peut donner lieu à des dommages-intérêts si elle est décidée sans justes motifs.</p>	<p>La limite d'âge du Directeur Général Délégué est fixée à soixante-dix ans. Elle prend effet à l'issue de la première réunion du Conseil d'Administration qui suit l'Assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et se tenant dans l'année au cours de laquelle cet âge est atteint. Toutefois, avant que cette limite ne prenne effet, le Conseil d'Administration peut la proroger une ou plusieurs fois pour une durée totale n'excédant pas deux ans.</p> <p>Sans changement</p> <p>Sans changement</p> <p>Sans changement</p>
---	--

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, en application de l'article L225-129 du code de commerce, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, sur ses simples décisions, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un plafond global de 350 millions d'euros, prime d'émission incluse dans un délai maximum de trois ans.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que la délégation de compétence accordée ci-dessus pourra s'appliquer, dans le délai de 3 ans pour toutes augmentations de capital réalisées :

- soit par l'émission, avec ou sans prime, d'actions ordinaires de numéraire à libérer en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société ;
- avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, le commissaire aux comptes établira le cas échéant son rapport spécial sur la suppression du droit préférentiel de souscription ;
- soit par la création d'actions ordinaires en représentation d'apports en nature, sous réserve toutefois de l'approbation et de la vérification desdits apports dans les conditions légales par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ;
- soit par l'incorporation de réserves, de primes ou de bénéfices avec, corrélativement, distribution d'actions gratuites ordinaires ou augmentation de la valeur nominale des actions existantes ;
- soit par la conversion de valeurs mobilières donnant accès au capital.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, connaissance prise des dispositions de l'article L225-129-6 du code de commerce, décide que le conseil d'administration pourra augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'une somme maximum de 42 millions d'euros par la création et l'émission d'actions nouvelles de numéraire lors des augmentations de capital en numéraire qu'il aura décidé d'effectuer dans le cadre de la présente délégation de compétence.

Ces augmentations de capital, réservées aux salariés de la société, sont effectuées dans les conditions prévues à l'article L3332-18 à L3332-24 du code du travail.

Lors de chaque augmentation de capital décidée, le conseil d'administration informera les salariés de la société, clôturera par anticipation la souscription dès que toutes les actions auront été souscrites, recueillera les souscriptions, recevra les versements de libération, effectuera le dépôt des fonds dans les conditions légales, constatera toute libération par compensation, s'il y a lieu, prendra toutes mesures utiles et remplira toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par lui.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures, en effectuer toutes formalités nécessaires à la réalisation des opérations d'augmentation de capital prévues dans le cadre de la présente délégation de compétence.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, en application de l'article L225-129-2 du code commerce, confère tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'apporter aux statuts de la société, toutes modifications nécessitées par la réalisation d'une ou plusieurs augmentations de capital dans le cadre des autorisations qui viennent de lui être conférées.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la cessation par M. Robert LAVAL de son mandat d'administrateur à effet du 8 avril 2011.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la cessation par M. Fernand LUTZ de son mandat d'administrateur à effet du 8 avril 2011.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme pour une durée de trois années M. François DURET membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme pour une durée de trois années M. Pierre FILLIGER membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme pour une durée de trois années M. Eckart THOMÄ membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme pour une durée de trois années M. Michel VIEUX membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôts, de publicité et autres qu'il appartiendra.

6.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

BFCM

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions autorisées depuis la clôture

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration du 8 avril 2011.

1. Avec MM. Etienne Pflimlin et Michel Lucas, membres du conseil d'administration

Nature et objet

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce et de la convention conclue entre le Groupe Crédit Mutuel et l'Etat le 23 octobre 2008, le conseil d'administration de votre société, sur proposition du comité des rémunérations, avait décidé dans sa séance du 19 décembre 2008, de substituer à sa décision du 6 juillet 2007 l'autorisation d'une nouvelle convention relative à la rémunération du président et du directeur général.

Le président du conseil d'administration et le directeur général percevront lorsqu'ils cesseront d'exercer leur mandat :

- une indemnité de fin de carrière, comparable à celle dont bénéficient les salariés relevant de la convention collective du groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe,
- une indemnité compensatrice équivalant aux dispositifs d'épargne salariale en vigueur pour les salariés du groupe durant la période d'exercice de leur mandat de président du conseil d'administration et de directeur général.

Le cumul de ces deux parts ne peut excéder pour chacun des bénéficiaires deux années de la rémunération nette annuelle moyenne versée par votre société au cours des quatre années précédant leur départ.

La décision du conseil d'administration du 22 octobre 2010 relative au versement effectif de l'indemnité selon les modalités fixées a mis fin, pour M. Pflimlin, à la convention précitée du 19 décembre 2008.

Pour M. Lucas, la décision, prise lors du conseil d'administration du 22 octobre 2010 sur proposition du comité des rémunérations, a eu pour objet le versement de ces indemnités au titre de la liquidation de sa retraite. Ces modalités spécifiques, qui mettent fin aux précédents engagements et constituent une modification de la convention réglementée précitée, ont été formalisées dans une nouvelle convention autorisée lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 8 avril 2011.

Modalités

Les indemnités calculées ont été payées à hauteur de € 815.452 pour M. Pflimlin et de € 1.376.146 pour M. Lucas, les critères et les conditions de versement fixés étant réunis.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM)

Nature et objet

Le groupe CM5-CIC a souhaité mettre en place une opération interne de titrisation de ses créances représentatives des prêts à l'habitat consentis à sa clientèle et non éligibles aux autres schémas actuels de refinancement (CRH, SFEF, programme d'obligations sécurisées « covered bonds »), afin de se constituer une source supplémentaire de refinancement.

La titrisation a été réalisée par l'intermédiaire d'un fonds commun de titrisation dénommé CM-CIC Home Loans FCT. Un « prêt titrisable » a été consenti par la CFCM à la votre société qui en a utilisé le montant pour alimenter les circuits habituels de refinancement du groupe CM5-CIC. Il a ensuite été racheté par CM-CIC Home Loans FCT qui, pour financer cette acquisition, a émis des « notes ». Ces « notes » ont immédiatement été acquises par votre société et déposées par elle en « repo » auprès de la BCE en couverture des refinancements consentis par celle-ci.

Les engagements contractés par votre société au titre de ce « prêt titrisable » consenti par la CFCM sont garantis par la constitution de garanties financières sur des créances à l'habitat. Celles-ci sont délivrées par des caisses locales de Crédit Mutuel adhérent à la CFCM et par les banques du groupe CIC (les « fournisseurs de garantie ») en faveur de la CFCM pour le compte de votre société. En conséquence, quand il a racheté le « prêt titrisable », CM-CIC Home Loans FCT est devenu le bénéficiaire des garanties délivrées et peut s'en prévaloir pour obtenir la notation « AAA » émis.

Cette convention de garantie financière, dénommée « Collateral Security Agreement », est entre, d'une part, votre société en qualité d'emprunteur, d'agent au titre de la garantie financière et de « fournisseur de garantie » pour son propre compte et, d'autre part, la CFCM en qualité de banque intermédiaire devant consentir le « prêt titrisable » à votre société, enfin toutes les entités du groupe CM5-CIC appelées à fournir des garanties.

Cette convention prévoit notamment des conditions de rémunération de chaque « fournisseur de garantie ».

Le conseil d'administration de votre société, dans sa séance du 3 août 2009, a autorisé la mise en place de cette opération. Dans ce cadre, plusieurs documents contractuels ont été signés par votre société avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Modalités

L'incidence des conventions de garantie financière conclues avec les fournisseurs de garantie a représenté pour votre société, au titre de l'exercice 2010, une charge de K€ 600 pour un encours garanti de M€ 4.008 au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, l'encours du prêt accordé à votre société par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel à la mise en place de l'opération, repris ensuite par CM-CIC Home Loans FCT, s'élève à M€ 3.000 au 31 décembre 2010. Les charges d'intérêts comptabilisées à ce titre par votre société au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à M€ 40.

Les titres (« notes ») émis par CM-CIC Home Loans FCT et détenus par votre société totalisent un encours de M€ 3.000 au 31 décembre 2010. Les produits d'intérêts comptabilisés à ce titre par votre société au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à M€ 40.

2. Avec CM-CIC Covered Bonds

Nature et objet

Le groupe CM5-CIC a souhaité accroître de manière significative sa base de financement à moyen et long terme pour faire face aux besoins créés par son développement. Dans ce cadre, un projet a été engagé afin de créer les conditions d'un refinancement favorable de certains prêts immobiliers.

Depuis 2007, ce refinancement est réalisé par l'intermédiaire d'une filiale de votre société, dénommée CM-CIC Covered Bonds ayant pour activité exclusive le refinancement du groupe CM5-CIC par l'émission de titres obligataires sécurisés de type « covered bonds » dans le cadre d'un programme d'émission d'Euro Medium Term Notes à moyen-long terme.

Le produit de ces émissions permet à CM-CIC Covered Bonds d'alimenter les circuits de refinancement habituels du groupe CM5-CIC en consentant des prêts à votre société.

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 3 août 2009, a autorisé les avenants aux Documents de Programme dans le cadre du relèvement du plafond des Covered Bonds.

Modalités

Au 31 décembre 2010, les prêts consentis par CM-CIC Covered Bonds à votre société totalisent un encours de M€ 15.395. La charge comptabilisée à ce titre en 2010 dans les comptes de votre société s'élève à M€ 436,7.

3. Avec Ebra S.A.S.

Nature et objet

Votre société a accordé au cours des exercices antérieurs une avance en compte courant dans le cadre d'une prise de participation dans la société Ebra S.A.S.

Modalités

Au 31 décembre 2010, cette avance en compte courant s'élève à € 83.261.014. La rémunération perçue au titre de l'exercice 2010 et capitalisée sur le montant de l'avance s'est élevée à € 1.416.543.

4. Avec Société Française d'Edition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « L'Alsace » S.A.S. (SFEJIC S.A.S.)

Nature et objet

Votre société a accordé au cours des exercices antérieurs une avance en compte courant à la société SFEJIC S.A.S.

Modalités

Au 31 décembre 2010, cette avance en compte courant s'élève à € 5.370.740. La rémunération perçue au titre de l'exercice 2010 et capitalisée sur le montant de l'avance s'est élevée à € 97.205.

5. Avec Soderec S.A.

Nature et objet

Votre société a accordé au cours des exercices antérieurs une avance en compte courant à la société Soderec S.A.

Modalités

Au 31 décembre 2010, cette avance en compte courant s'élève à € 165.086. La rémunération perçue au titre de l'exercice 2010 s'est élevée à € 6.603.

6. Avec Investmonde S.A.S.

Nature et objet

Votre société a accordé au cours des exercices antérieurs une avance en compte courant à la société Investmonde S.A.S.

Modalités

Au 31 décembre 2010, cette avance en compte courant s'élève à € 3.198. Il n'y a pas eu de versement d'intérêts en 2010.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

6.3 Autres éléments du document de référence

6.3.1 Informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur

Parmi les informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, on relèvera les points suivants extraits de ou des chapitres suivants :

Chapitre I Présentation du Groupe BFCM

1.4 Position concurrentielle : page 10

Chapitre III – Facteurs de Risque (extraits)

Crédits interbancaires : page 108

Gestion de bilan, la gestion du risque de taux : page 109 et suivantes

Gestion des risques, CAD : page 115

Le ratio de solvabilité (RES) : page 116 et suivant.

6.3.2 Dates des dernières informations financières

Les dernières informations financières de la BFCM arrêtées datent du 31 décembre 2010.

6.3.3 Informations semestrielles intermédiaires

Sans objet.

6.3.4 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe BFCM n'est intervenu depuis la publication le 24 février 2011 des comptes arrêtés au 31 décembre 2010. De même aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la BFCM depuis cette date.

6.3.5 Evénements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés, de nature à altérer la solvabilité.

6.3.6 Prévisions ou estimations du bénéfice

Sans objet

6.3.7 Contrats importants

Il n'existe aucun contrat important (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) pouvant conférer à la BFCM ou/et à ses filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle un droit ou une obligation ayant une incidence sur la capacité de la BFCM à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs

6.3.8 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Sans objet.

6.3.9 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Au cours des douze derniers mois, la BFCM n'a pas eu connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours, en suspens ou en préparation, qui pourrait avoir ou qui a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la BFCM et/ou de ses filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle.

6.4 Renseignements divers

6.4.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM)

6.4.2 Lieu de constitution de la BFCM et son numéro d'enregistrement

Strasbourg B 355 801 929
Code APE / NAF : 6419 Z

6.4.3 Date de constitution et durée de vie de la BFCM

La société a été créée le 1er juin 1933 sous la dénomination de "Banque Mosellane". Sauf prorogation ou dissolution anticipée, elle prendra fin le 1er juin 2032.

6.4.4 Siège social, forme juridique, législation régissant les activités de la BFCM, pays d'origine, numéro de téléphone du siège statutaire de la BFCM

La BFCM est une Société Anonyme à Conseil d'Administration. En sa qualité d'établissement de crédit et de société anonyme, elle est soumise à un contrôle légal par deux commissaires aux comptes inscrits. Ces derniers sont nommés par l'assemblée générale de la société pour une durée de six ans, après agrément par la Commission bancaire

La BFCM est régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés anonymes et les lois applicables aux établissements de crédit français, codifiées pour l'essentiel dans le Code monétaire et financier. La BFCM est une banque adhérente à la Fédération Bancaire Française (FBF).

Les documents juridiques relatifs à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel peuvent être consultés au siège social de la société, 34 rue du Wacken - 67000 STRASBOURG. ☎ +33 (0)3 88 14 88 14

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- d'organiser et de développer les activités de diversification du groupe qu'elle constitue avec les Caisses de Crédit Mutuel de son ressort d'activité, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe,
- de faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, en France et à l'étranger, toutes opérations de banque ainsi que toutes opérations connexes et annexes, d'effectuer toutes activités de courtage d'assurances et plus généralement toutes activités d'intermédiation en assurances ainsi que toutes autres opérations entrant dans le champ d'activité d'une banque conformément à la réglementation et à la législation en vigueur,
- de prendre et de gérer toute participation directe ou indirecte dans toute société française ou étrangère par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusions, associations ou participations, syndicats de garantie ou autrement,
- et généralement faire toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou entrants dans le champ d'activité d'une banque,
- La société a également pour objet la prestation de services d'investissements régie par le Code monétaire et financier.

Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Répartition statutaire des bénéfices (article 40 des statuts)

Après dotation à la réserve légale, s'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'ils sont approuvés par l'Assemblée Générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation et l'emploi, de le reporter ou de le distribuer.

En cas de distribution, les dividendes seront prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice écoulé.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement en numéraire ou en actions, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le Conseil d'Administration peut également décider du versement d'acomptes sur dividendes en accordant à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Assemblées Générales

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration, par avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social. La convocation est renouvelée par lettre individuelle ordinaire adressée aux actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion ci-dessus.

Le capital n'étant composé que d'actions ordinaires, une action donne droit à une voix.

Il n'y a pas de droit de vote double.

Par ailleurs, aucun seuil déclaratif n'est prévu dans les statuts. Le capital de la BFCM est « fermé » (cf. article 10 des statuts de la BFCM page 182).

6.4.5 Dispositions spécifiques complémentaires relatives à l'émetteur

Actionnariat :

Conditions d'admission des actionnaires (extrait des statuts, article 10 de la BFCM)

Ne peuvent être actionnaires de la société que :

- ❶ La Fédération du Crédit Mutuel du Centre Est Europe, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la société d'assurances mutuelle "Assurances du Crédit Mutuel - Vie" ;
- ❷ Les Caisses de Crédit Mutuel et les autres organismes coopératifs et mutualistes adhérents des Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est, d'Île-de-France, de Savoie Mont-Blanc et de Midi-Atlantique ;
- ❸ Les Caisses départementales ou interdépartementales ainsi que la Caisse Centrale du Crédit Mutuel visées par l'article 5-1 alinéas 3 et 4 de l'ordonnance du 16 octobre 1958 ; Les filiales ou participations des entités visées au 2 et 3 ci-dessus et qui sont contrôlées par une ou plusieurs Caisses départementales ou interdépartementales.
- ❹ Les membres du Conseil d'Administration de la société.

Les personnes morales ou physiques n'entrant dans aucune des catégories précitées qui sont encore propriétaires d'actions de la société pourront conserver, à titre personnel, leurs actions.

Les dispositions du présent article ne pourront être modifiées qu'après avis conforme de la Chambre Syndicale de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et de l'Assemblée Générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Transfert des actions de la BFCM

Les actions sont librement négociables, mais le transfert de la propriété des actions ne peut se faire qu'entre personnes morales ou physiques remplissant les conditions ci-dessus, et après agrément du Conseil d'Administration (article 11 des statuts).

Montant du capital souscrit, nombre et catégorie de titres qui le représentent

Le capital social s'élève à la somme de € 1 302 192 250,00 ; il est divisé en 26 043 845 actions de € 50,- chacune, toutes de même catégorie.

Capital autorisé non émis

Néant.

Instruments financiers non représentatifs du capital

Le tableau suivant regroupe l'ensemble des emprunts obligataires émis par la BFCM. Les cotations sont réalisées sur Eurolist d'Euronext-Paris) sous la rubrique "Obligations - Secteur privé".

Récapitulatif de l'encours des emprunts émis par la BFCM (au 31 décembre 2010)

Code	Libellé	Année d'émission	Date d'échéance	Encours
				(en milliers d'€)
FR0000187676	BFCM 5,40% 2001 TSR	2001	29/06/2011	50 000
FR0010539627	BFCM 5,10%07-15 TSR	2007	18/12/2015	300 000
FR0010615930	BFCM 5,50%08-16 TSR	2008	16/06/2016	300 000
FR0010690024	BFCM 6,10%08-16 TSR	2008	16/12/2016	500 000
FR0010641126	BFCM 5,60%11	2008	08/08/2011	300 000
FR0010665216	BFCM 5,20%08-11	2008	21/10/2011	300 000
FR0010733626	BFCM 4,05%090413	2009	0904/2013	400 000
FR0010762989	BFCM ZERO CPN 16/07/17	2009	16/07/2017	1 000 000
FR0010892570	BFCM 4% 16/06/20	2010	16/06/2020	300 000

Le tableau ne reprend que le nominal des émissions et n'inclut pas les euro medium term notes.

Obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital

Néant.

Tableau d'évolution du capital

Cf. page 87 , « Tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices »

Le montant et la composition du capital n'ont pas évolué depuis l'émission en 2003 de 114 214 actions nouvelles attribuées à la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Île de France (CRCMIDF) en rémunération d'un apport à la BFCM de 949 987 actions que la CRCMIDF détenait sur la Banque de Crédit Mutuel d'Île de France.

Marché des titres de l'émetteur

Les actions de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne sont cotées ou traitées sur aucun marché.

Dividendes

Evolution des résultats et des dividendes :

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'actions au 31 décembre	26 043 845	26 043 845	26 043 845	26 043 845	26 043 845
Bénéfice net (en euros par action)	8,03	9,76	-5,01	12,71	11,6
dividende brut (en euros par action)	5,38	7,48		4,96	

En cas de non-réclamation d'un dividende, celui-ci sera soumis aux dispositions de l'article (a) L 27-3 du Code du Domaine de l'Etat

(a) l'article L 27-3 du Code du Domaine de l'Etat dispose que :

« ...Les dépôts de sommes d'argent et, d'une manière générale, tous avoirs en espèces dans les banques, les établissements de crédit et tous autres établissements qui reçoivent des fonds en dépôt ou en compte courant, lorsque ces dépôts ou avoirs n'ont fait l'objet de la part des ayants droit d'aucune opération ou réclamation depuis trente années, sont définitivement acquis à l'Etat.... »

6.4.6 Ratios réglementaires *

- Ratio européen de Solvabilité :

Les éléments relatifs au RES sont présentés dans le rapport sur les risques page 116.

- Grands risques

Les établissements de crédits doivent justifier à tout moment que:

- le montant total des risques encourus du fait de leurs opérations avec un même bénéficiaire n'excède pas 25% des fonds propres ;

Ce ratio est obligatoirement établi sur une base consolidée. Au 31 décembre 2010, le Groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe (dans lequel est incluse la BFCM) respectait le ratio des grands risques.

- Coefficient de liquidité

Ce ratio permet de mesurer la capacité de remboursement des dépôts et des emprunts à très court terme de la banque. Le coefficient de liquidité est le rapport entre les liquidités et les exigibilités du mois à venir. Les établissements de crédit doivent présenter à tout moment un coefficient au moins égal à 100%. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel a respecté en permanence cette obligation en 2009, ainsi qu'au premier trimestre 2010.

Le coefficient de liquidité de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est de :

102 % au 31 mars 2011; 107% au 31 décembre 2010; 138% au 31 décembre 2009; 232% au 31 décembre 2008.

* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

6.5 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

Responsable du document de référence

M. Michel LUCAS, Président - Directeur Général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, dont une table de correspondance indique le contenu en page 189, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes KPMG Audit et Ernst & Young et Autres une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2010 dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, avec une observation portant sur les comptes annuels.

Fait à Strasbourg le 28 avril 2011

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Nom, adresse et durée des mandats des Commissaires aux Comptes Titulaires de la BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM) pour les exercices 2006, 2007 et 2008 :

- a) S.A.S. à capital variable ERNST & YOUNG et AUTRES, membre de la Compagnie Régionale de Versailles - représentée par Isabelle Santenac - 41 rue Ybry – 92576 NEUILLY-SUR-SEINE.

Début du premier mandat : 29 septembre 1992.

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 11/05/2006

Renouvellement : l'Assemblée générale renouvelle le mandat du Cabinet ERNST & YOUNG et Autres comme Commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

- b) Société KPMG AUDIT, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, représentée par M. Arnaud BOURDEILLE - 1, cours Valmy – 92923 PARIS-LA-DEFENSE Cedex.

L'Assemblée générale nomme le cabinet KPMG comme Commissaire aux comptes titulaire pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

KPMG Audit a bénéficié d'une transmission universelle de patrimoine de la société KMT Audit (*dont le premier mandat date de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 1992*) en date du 30/06/2009.

Commissaires aux comptes suppléants :

Cabinet Picarle & Associés, Malcom Mc LARTY

Démission et non renouvellement

Sans objet

Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros	ERNST & YOUNG				KPMG AUDIT			
	Montant		%		Montant		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes								
- BFCM	104	63	3%	2%	121	87	2%	2%
- Filiales intégrées globalement	2 706	2 955	88%	94%	2 888	2 545	55%	68%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- BFCM	40	47	1%	1%	25	38	0%	1%
- Filiales intégrées globalement	117	6	4%	0%	235	19	4%	1%
Sous-total	2 967	3 071	97%	98%	3 269	2 689	63%	71%
filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal et social	0	0	0%	0%	315	7	6%	0%
- Autres	99	64	3%	2%	1 631	1 066	31%	28%
Sous-total	99	64	3%	2%	1 946	1 073	37%	29%
Total	3 066	3 135	100%	100%	5 215	3 762	100%	100%

Chapitre VII DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

7.1 Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

a) Par voie électronique sur le site internet de la BFCM (*Espace Institutionnel*).

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

- Les informations financières historiques de la BFCM et du Groupe CM5-CIC (devenu Groupe CM10-CIC à compter du 01/01/2011) pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

- Le présent document de référence et ceux des deux exercices précédant.

- Le document d'information annuel : *conformément aux dispositions des articles L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le document d'information annuel mentionne les informations publiées ou rendues publiques par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, sa principale filiale le CIC et le Groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe pour satisfaire à ces obligations législatives ou réglementaires. Il recense les informations des douze derniers mois, en les classant par type de support de diffusion.*

b) Sur support physique

- L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur

- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence

- Les informations financières historiques des filiales de la BFCM pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

En adressant une demande par courrier à :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Département Juridique
34 Rue du Wacken BP 412
67002 STRASBOURG Cedex

7.2 Responsable de l'information

M. Marc BAUER

Directeur Financier de la BFCM et du Groupe CM10-CIC

Téléphone : 03 88 14 68 03

Email : bauerma@cmcee.creditmutuel.fr

7.3 Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du Document de référence, la table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 11 du Règlement européen n°809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

Table de concordance du document de référence	
Chapitres du schéma de l'annexe XI du règlement européen n° 809/2004	PAGES
<i>Chapitre I Personnes responsables</i>	
1.1. Responsable du document de référence	185
1.2. Attestation du responsable	185
<i>Chapitre II Contrôleurs légaux des comptes</i>	
2.1. Contrôleurs légaux des comptes	186
2.2. Démission et non renouvellement	186
<i>Chapitre III Facteurs de risque</i>	
3. 1. Les risques de l'émetteur	99-120
<i>Chapitre IV Informations concernant l'émetteur</i>	
4.1. Histoire et évolution de la société	8-9
4.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	180
4.1.2. Lieu de constitution de la BFCM et son numéro d'enregistrement	181
4.1.3. Date de constitution et durée de vie de la BFCM	181
4.1.4. Siège social, forme juridique, législation régissant les activités de la BFCM, pays d'origine, numéro de téléphone du siège statutaire de la BFCM	181-182
4.1.5. Evènements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	180
<i>Chapitre V Aperçu des activités</i>	
5.1. Principales activités	
5.1.1. Principales activités de la BFCM	14-24
5.1.2. Nouveau produit vendu et/ou nouvelle activité exercée	10
5.1.3. Principaux Marchés :	10-11
5.1.4. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	11
<i>Chapitre VI Organigramme</i>	
6.1. Présentation de la société et du groupe	5
6.2 Lien de dépendance de l'émetteur par rapport à d'autres entités du Groupe.	8
<i>Chapitre VII Informations sur les tendances</i>	
7.1. Déclaration sur les perspectives de la BFCM	98
7.2. Tendances connues, incertitudes ou demandes ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur au moins pour l'exercice en cours	98
<i>Chapitre VIII Prévisions ou estimations de bénéfice</i>	
<i>Chapitre IX Organes d'administration, de direction et de surveillance</i>	
9.1. Noms et fonctions des membres des organes d'administration, de direction de la BFCM et principales activités significatives exercées en dehors de celle-ci.	27- 33
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	34
<i>Chapitre X Principaux actionnaires</i>	
10.1. Indications quant à la détention et au contrôle direct ou indirect de la BFCM par le groupe (CM5-CIC) et description de la nature de ce contrôle.	6- 8
10.2 Accord connu par la BFCM susceptible d'entraîner un changement de son contrôle.	8
<i>Chapitre XI Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</i>	

11.1 Informations financières historiques	189
11.2 Etats financiers	53-89 ; 93-98 ; 120-166
11.3.1 Rapport d'audit des contrôleurs légaux sur les informations financières historiques	90-92 ; 166-169
11.3.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	47-48 ; 175-179
11.3.3 Informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	180
11.4 Date des dernières informations financières	180
11.5 Informations semestrielles intermédiaires	180
11.5.1 Informations financières semestrielles	180
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	180
11.7 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	180
Chapitre XII Contrats importants	180
Chapitre XIII Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	180
Chapitre XIV Documents accessibles au public	
14.1. Documents accessibles au public	186
14.2. Responsable de l'information	186

En application de l'article 28 du règlement européen n°809-2004 sur les prospectus et de l'article 212-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les éléments suivants sont incorporés par référence

- Les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009, présentés respectivement aux pages 15 à 28, 29 à 50, 52 à 90, 91 à 172 du document de référence déposé auprès de l'AMF, le 29/04/2010 sous le numéro D.10-0356 et actualisé le 17/12/2010 sous le numéro D.10-0356-A01.

- Les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008, présentés respectivement aux pages 13 à 28, 30 à 47, 49 à 90, 91 à 171 du document de référence enregistré auprès de l'AMF, le 03/06/2009 sous le numéro R.09-053 et actualisé le 14/09/2009 sous le numéro D.09-442-A01.

* * * *

La table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, incluses dans le rapport financier annuel.

Table de concordance du document de référence avec les informations requises dans le rapport financier annuel	Pages du document de référence
Attestation du responsable du document de référence	185
Rapport de gestion du conseil d'administration	
<i>Bilan économique de l'année 2010</i>	93
<i>Conseil d'administration</i>	28-34 ; 93
<i>Principales activités de la BFCM</i>	14- 24
<i>Informations sur l'activité et les résultats des filiales et des sociétés contrôlées (article L233-6 du Code de Commerce)</i>	16-24
<i>Evolutions et perspectives</i>	98
<i>Eléments financiers relatifs aux comptes sociaux de la BFCM</i>	53-54
<i>Eléments financiers relatifs aux comptes consolidés de la BFCM</i>	94-98
<i>Annexe au rapport de gestion (liste des mandats et des fonctions exercés durant l'exercice 2010 (article L225-102-1 du code de commerce)</i>	28-33
Etats financiers	
<i>Comptes sociaux</i>	54-89
<i>Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels</i>	90-92
<i>Comptes consolidés</i>	120-165
<i>Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</i>	166-169